Nations Unies

S/PV.7818



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7818[e] séance

Mardi 22 novembre 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Ndiaye/M. Seck/M. Ciss	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Gaspar Martins
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. González de Linares Palou
	États-Unis d'Amérique	M[me] Coleman
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Eau et paix et sécurité

Lettre datée du 14 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2016/969)

16-39681 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Eau et paix et sécurité

Lettre datée du 14 novembre 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal auprès de l’Organisation des Nations Unies (S/2016/969)

Le Président : Conformément à l’article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les représentants de l’Afrique du Sud, de l’Allemagne, de l’Argentine, de l’Australie, de l’Azerbaïdjan, du Bangladesh, de la Belgique, du Botswana, du Brésil, du Canada, de Chypre, de la Colombie, du Costa Rica, de la Côte d’Ivoire, de Djibouti, de la Finlande, de la Géorgie, du Guatemala, d’Haïti, de la Hongrie, de l’Inde, de l’Indonésie, d’Israël, d’Italie, de Jordanie, du Kazakhstan, des Maldives, du Maroc, du Mexique, du Nigéria, de l’Ouganda, du Pakistan, des Palaos, des Pays-Bas, de la Pologne, du Portugal, de la République arabe syrienne, de la République islamique d’Iran, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, du Soudan, de la Suède, de la Suisse, de la Turquie et du Viet Nam à participer à la présente séance.

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les intervenants ci-après, appelés à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Danilo Türk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l’eau et la paix; Mme Christine Beerli, Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge; et M. Sundeep Waslekar, Président du Président du Strategic Foresight Group..

Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite Mme Joanne Adamson, Cheffe adjointe de la délégation de l’Union européenne auprès de l’Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l’Observateur permanent de l’État observateur du Saint-Siège auprès de 1’Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

En l’absence d’objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2016/969, où figure une lettre datée du 14 novembre 2016 par laquelle le Représentant permanent du Sénégal auprès de l’Organisation des Nations Unies transmet au Secrétaire général une note conceptuelle sur la question à l’examen.

Je souhaite chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et je l’invite à prendre la parole.

Le Secrétaire général : Je remercie la présidence sénégalaise et S. E. M. Mankeur Ndiaye, Ministre des affaires étrangères du Sénégal, d’avoir organisé ce débat à un moment crucial.

D’ici à 2050, au moins un être humain sur quatre vivra dans un pays où le manque d’eau douce est chronique ou récurrent. Les changements climatiques ne feront qu’aggraver ces difficultés, notamment dans les bassins communs à plusieurs pays. Il importe particulièrement de coordonner la gestion de l’eau pour ce qui est des plus de 260 cours d’eau internationaux et des aquifères transfrontières, qui sont au moins aussi nombreux.

(*l’orateur poursuit en anglais*)

L’accès à l’eau peut exacerber les tensions entre les communautés. La concurrence pour des ressources en eau rares au Darfour et en Afghanistan a contribué aux tensions. Au Pérou, c’est l’incidence des industries extractives sur les ressources en eau qui est le plus souvent à l’origine des manifestations et des violences des communautés locales visant les entreprises.

Les conflits armés peuvent également avoir une incidence sur l’accès à l’eau potable, par exemple du fait de la destruction délibérée des installations d’eau, des attaques contre les centrales électriques qui assurent l’approvisionnement en eau et l’effondrement des systèmes de traitement d’eau et d’égouts. Ces incidences sont souvent aggravées par le fait que les systèmes de gouvernance de l’eau et les réseaux d’approvisionnement en eau sont généralement détruits en période de conflit. Les frappes aériennes contre les installations hydrauliques et électriques en Syrie et la contamination des ressources en eaux souterraines à Gaza sont d’autres exemples de l’incidence négative des conflits armés sur l’eau. Nous avons également été témoins de situations où les parties belligérantes mettent tout en œuvre pour

contrôler des barrages et des digues. Le contrôle des barrages stratégiques sur les fleuves Tigre et Euphrate a été un objectif central des opérations militaires menées en Syrie et en Iraq par l'État islamique d'Iraq et du Levant.

En dépit de ces défis importants, nous devons également reconnaître que des ressources communes en eau peuvent être un catalyseur de coopération. Les trois quarts des États Membres de l'ONU partagent des rivières ou des bassins lacustres avec leurs voisins. Tout au long de l'histoire, des ressources communes en eau ont, parfois de manière improbable, rapproché des adversaires et ont été une mesure importante de renforcement de la confiance dans le contexte des conflits interétatiques et intra-étatiques. Dans la seconde moitié du XXe siècle, plus de 200 traités relatifs à l'eau ont été négociés avec succès. Les accords internationaux portant sur les fleuves ont renforcé la sécurité et la stabilité dans les bassins fluviaux. Le Traité de 1960 sur les eaux de l'Indus, entre l'Inde et le Pakistan, a survécu à au moins deux guerres et à de nombreux affrontements et crises diplomatiques. Dans le bassin du Nil, la signature, l'an dernier, d'une déclaration de principes par les Gouvernements égyptien, éthiopien et soudanais, suivie plus récemment de plusieurs dialogues officiels et officieux, a été une mesure importante de renforcement de la confiance. Par ailleurs, dans le bassin du fleuve Sénégal, les États riverains – dont le Mali, la Mauritanie et le Sénégal – se partagent les avantages de ce fleuve depuis longtemps, une stratégie qui constitue la pierre angulaire de la stabilité et de la paix régionales.

L'ONU a activement promu le rôle de l'eau en tant que facteur de coopération. Les travaux du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale en matière d'hydro-diplomatie constituent un exemple notable à cet égard. Le Centre met à profit ses bons offices, son pouvoir de mobilisation, sa capacité d'analyse et ses partenariats avec les organisations régionales pour promouvoir le dialogue et renforcer la confiance. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux de la Commission économique pour l'Europe renforce la coopération transfrontalière en matière d'eau et la gestion rationnelle de l'eau. Elle est maintenant ouverte à l'adhésion de tous les États Membres de l'ONU, ce qui offre la possibilité de créer un cadre mondial pour les questions transfrontalières liées à l'eau.

De manière plus générale, l'ONU promeut la médiation et le dialogue en tant qu'outils efficaces de prévention et de règlement des différends liés à l'eau et aux ressources naturelles. Le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement ont publié un guide utile contenant des stratégies concrètes et des pratiques exemplaires dans ce domaine.

Dans le cadre de tous ces efforts, il importe également de reconnaître le rôle clef que les femmes jouent dans la gestion de l'eau au niveau local. Les décisions relatives à la répartition de l'eau peuvent avoir une grande incidence sur leur bien-être et leur sécurité, ainsi que sur ceux de leurs enfants et de leurs familles. En conséquence, les femmes demandent souvent et à juste titre que les questions relatives à l'eau soient traitées directement dans le cadre des accords de paix, comme on l'a vu par exemple durant le processus de paix au Darfour.

(*l'orateur reprend en français*)

Pour mobiliser une action diplomatique concertée, le Président du Groupe de la Banque mondiale et moi-même avons lancé le Groupe de haut niveau sur l'eau. Cette initiative promeut une mise en valeur et une gestion globales et coopératives des ressources en eau, et la contribution que le Sénégal y a apportée est capitale. J'encourage les membres du Conseil à trouver des moyens d'appuyer l'application du plan d'action du Groupe, qui a été adopté récemment.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les problèmes liés à l'eau nous concernent tous. Saisissons l'occasion offerte par cette séance du Conseil de sécurité pour mettre en exergue l'importance de l'eau en tant que vecteur de coopération, et non de conflit. Engageons-nous à investir dans la sécurité hydrique en tant que moyen d'assurer la paix et la sécurité internationales à long terme.

Le Président : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Türk.

M. Türk : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité est réuni, pour la première fois de son histoire, pour un débat consacré aux liens entre l'eau, la paix et la sécurité. C'est un grand honneur de pouvoir prendre la parole devant le Conseil en tant que Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix.

Il est très important que cette discussion soit présidée par vous, Monsieur le Président, par le Sénégal, un pays qui a développé un modèle effectif d'une coopération active et pacifique avec ses pays voisins, notamment dans le domaine de la coopération transfrontalière en matière d'eau. Je tiens à rendre hommage au Sénégal et à Léopold Senghor, l'ancien Président, qui a, il y a plusieurs décennies déjà, persuadé les chefs d'État de la Guinée, du Mali et de la Mauritanie de fonder l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. Aujourd'hui, le Président sénégalais, M. Macky Sall, et ses homologues de ces trois pays voisins ont su capitaliser sur cet héritage.

Cette expérience est aussi une source d'inspiration au niveau mondial. Elle a contribué à la création du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, que j'ai l'honneur de présider. Ce Groupe a été créé en novembre de l'année dernière sur l'initiative de 15 États Membres de l'ONU, y compris mon pays, la Slovénie, et il va présenter son rapport en septembre de l'année prochaine. Notre groupe s'est donné pour objectif de proposer des recommandations concrètes susceptibles d'être mises en œuvre. Le but de nos efforts n'est pas seulement de comprendre le problème, mais aussi d'assister dans la recherche des solutions. L'idée directrice de nos travaux est la prévention des conflits armés.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Des rapports publiés récemment par l'ONU ont souligné à plusieurs reprises l'importance de la prévention des conflits armés et de la diplomatie préventive de manière plus générale. La coopération transfrontalière en matière d'eau est un excellent exemple d'un outil qui peut s'avérer utile pour la prévention à long terme, comme le Secrétaire général vient de l'expliquer. Les pays dotés de mécanismes de coopération développés dans le domaine de l'eau ont rarement recours à la guerre.

En outre, la coopération dans le domaine de l'eau a un important effet stabilisateur sur les régions qui, à l'intérieur des États, bénéficient des installations mises en place pour la gestion coopérative de l'eau. D'autres intervenants aujourd'hui parleront plus en détail des expériences en matière de coopération dans le domaine de l'eau et du potentiel qu'elle représente pour la stabilité et la paix. Pour ma part, je voudrais souligner quatre éléments fondamentaux.

Premièrement, bien que les mécanismes de coopération transfrontières pour gérer l'eau soient bien connus et aient fait leurs preuves, ils demeurent relativement peu nombreux. Sur les 263 bassins fluviaux partagés, qui concernent 145 États dans le monde, seuls 84 disposent d'organes conjoints de gestion de l'eau. Certaines de ces institutions ne sont pas très efficaces. À l'évidence, un soutien politique s'avère nécessaire pour encourager une plus grande coopération internationale dans ce domaine, et l'ONU, en particulier l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, peut mobiliser pour une large part un tel appui. Cet appui serait particulièrement opportun en ce moment compte tenu des nouvelles initiatives qui sont lancées, notamment le Fonds bleu pour le bassin du Congo, qui suscite un vrai engouement actuellement.

Deuxièmement, l'appui politique aux arrangements de coopération transfrontière dans le domaine de l'eau doit être complété par des incitations financières. C'est là aussi une priorité politique importante. Les institutions financières internationales et les investisseurs privés ont un important rôle à jouer. Le Président du Strategic Foresight Group, M. Sundeep Waslekar, présentera dans quelques instants l'idée de mettre en place un fonds bleu spécifique à l'échelle mondiale. Je crois que cette proposition mérite une attention toute particulière.

Troisièmement, dans son approche préventive, l'ONU doit se pencher sur la coopération intersectorielle en ce qui concerne l'utilisation de l'eau afin de réduire les tensions et les risques de conflits violents. De manière assez naturelle, les États souverains exercent leurs pouvoirs souverains dans ce domaine. Par conséquent, la coopération internationale doit pleinement respecter les droits souverains des États. Mais, il est important de comprendre que des bonnes pratiques existent et qu'elles devraient être encouragées au niveau mondial. Il s'agit notamment de codes de bonne pratique librement consentis pour la gestion de l'eau qui réunissent tout un éventail de parties prenantes. Ces codes devraient être encouragés et, le cas échéant, appuyés. Le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix est en train de passer en revue les pratiques existantes et est disposé à partager, le moment venu, ses conclusions avec les organes compétents des Nations Unies.

Quatrièmement, voilà maintenant un certain temps que le système des Nations Unies traite de divers problèmes liés à l'eau. La coordination de ces activités est assurée par le mécanisme ONU-Eau, qui réunit tous

les organes, fonds et organismes compétents des Nations Unies. Toutefois, cette action s'est principalement axée sur les aspects techniques, environnementaux et juridiques, et ne concerne qu'indirectement les grandes dimensions politiques et relatives à la sécurité. Le moment est venu aujourd'hui de se pencher plus directement sur les aspects politiques et sécuritaires de la coopération dans le domaine de l'eau, au Conseil et à l'Assemblée générale. Je voudrais insister sur le fait que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle extrêmement important, en tant qu'organe de prise de décisions ayant prouvé sa capacité d'innover et en tant qu'élément catalyseur qui transmet un important message politique au reste du système des Nations Unies.

Voilà pour quelques-unes des considérations de base, mais à cela s'ajoute un certain nombre d'aspects spécifiques découlant des liens entre l'eau, la paix et la sécurité qui influencent le travail au jour le jour du Conseil. Qu'il me soit donc permis d'en évoquer quelques-uns brièvement.

Les études sur les conflits armés contemporains réalisées par les experts montrent que l'eau est rarement la seule cause d'un conflit armé. Toutefois, les problèmes liés à l'eau sont souvent un facteur de risque important. En outre, l'eau a tendance à devenir un instrument stratégique et militaire en temps de conflit armé, une arme de guerre dirigée le plus souvent contre les populations civiles. C'est cet aspect qui suscite les préoccupations les plus graves.

Au fil de son existence, le Conseil de sécurité a accumulé une vaste expérience pour ce qui est de combattre les dangers qui touchent les populations civiles en période de conflit armé. Depuis l'adoption de la résolution 1265 (1999), la protection des civils est l'un des grands thèmes qui font l'objet de décisions du Conseil. Depuis cette date, le Conseil s'emploie à prendre des « mesures appropriées » pour faire face aux situations dans lesquelles les civils sont pris pour cible ou dans lesquelles l'aide humanitaire est délibérément entravée. Bien que cet effort ait donné des résultats mitigés, il va clairement dans la bonne direction. Le Conseil mérite d'être appuyé le plus possible dans ses efforts pour protéger les civils.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir comment les rendre plus efficaces, y compris en ce qui concerne l'approvisionnement en eau des populations civiles en temps de conflit armé. À l'évidence, tout doit être fait pour soutenir les organisations humanitaires ayant une longue expérience des environnements de conflit armé, en particulier le Comité international de la Croix-Rouge. Il faut notamment les épauler dans leur coopération avec les acteurs locaux pour protéger les ressources et les installations hydriques. Leur présence de longue durée dans les zones touchées et leur connaissance de la situation en ce qui concerne l'eau et des acteurs locaux s'occupant de sa gestion sont de fait des atouts clefs, qui doivent être reconnus et, le cas échéant, protégés.

Mais les efforts des organismes humanitaires et des spécialistes locaux et internationaux pour garantir le fonctionnement des infrastructures hydriques pendant un conflit armé ne suffisent pas toujours. Des moyens supplémentaires, y compris diplomatiques et même militaires, peuvent s'avérer nécessaires. Manifestement, cela soulève toute une panoplie de questions épineuses, en particulier lorsque le conflit armé se déroule en milieu urbain. Ces problèmes sont peut-être difficiles, mais pas nécessairement insurmontables. Que les populations touchées assurent elles-mêmes la défense des ressources hydriques qui leur sont destinées peut être une forme de légitime défense tout à fait justifiée, et qui peut légitimement être soutenue par des moyens militaires.

Le principe de proportionnalité de l'emploi de la force militaire et celui de distinction entre objectifs militaires et objectifs non militaires fournissent le cadre juridique d'une telle aide. Même s'il n'est sans doute pas possible d'autoriser absolument toutes les actions, le Conseil de sécurité devrait au moins pouvoir conférer une certaine légitimité aux opérations militaires dont le seul but est de protéger les ressources et les installations hydriques qui sont vitales pour les populations civiles. Je le répète donc, les principes de proportionnalité de l'emploi de la force militaire et de distinction entre objectifs militaires et objectifs non militaires pourraient constituer le point de départ essentiel d'une telle évaluation.

Le caractère impérieux de l'appui à la légitime défense des populations civiles touchées et/ou à la protection efficace des ressources et installations hydriques est étroitement lié à l'avenir même du droit international humanitaire. Les conflits armés de notre époque, qui sont de plus en plus internes et de plus en plus chaotiques, ont donné lieu à des violations totalement inimaginables autrefois. La fragilisation de l'autorité du droit international humanitaire doit être stoppée. De nouvelles normes sont nécessaires de toute urgence, même si toute amélioration dans le dispositif juridique

est toujours la bienvenue. Dans l'immédiat, il faut renforcer l'efficacité des normes en vigueur concernant la protection des civils et trouver les moyens de les faire respecter. Là aussi, les orientations politiques et les décisions spécifiques prises ou données par le Conseil de sécurité seront d'une grande importance.

J'en viens maintenant à un autre aspect des liens qui existent entre eau, paix et sécurité. Les ressources et les installations hydriques sont un des grands domaines de préoccupation pour les opérations de paix ainsi que dans le contexte de la consolidation de la paix, deux missions fondamentales de l'ONU. Il est évident que la défense des civils, une défense musclée si nécessaire, est désormais un élément à part entière de la doctrine de maintien de la paix de l'ONU. Défendre les civils et les mandats confiés aux opérations de paix renforce la crédibilité et la légitimité des activités de maintien de la paix auprès des populations que l'ONU doit servir.

Le récent rapport du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies (voir S/2015/446) est très clair là-dessus. Toutefois, au paragraphe 95 de son rapport, le Groupe souligne aussi que les États Membres doivent fournir aux missions de paix des moyens adéquats pour remplir leur mandat.

C'est une remarque hautement pertinente à laquelle il convient que les gouvernements et l'ONU accordent une attention particulière. « Des moyens adéquats » doivent englober des spécialistes en matière d'approvisionnement en eau et d'électricité. La plupart des États Membres dotés de systèmes militaires hautement développés ont à leur disposition des spécialistes militaires compétents formés pour fournir des services vitaux, notamment en matière de forage, de distribution d'eau, d'assainissement, de production et de distribution d'électricité. Il serait utile que les États Membres, dans le contexte des efforts qu'ils déploient pour renforcer les capacités de l'ONU dans le domaine du maintien de la paix, proposent, le cas échéant, les services de leurs spécialistes en vue d'évaluer, de réparer et de réhabiliter les systèmes d'approvisionnement en eau pour rétablir ou mettre en place des services de base au profit des populations touchées dès les premiers stades du déploiement des opérations de paix.

En outre, le développement en cours du concept et de la pratique des missions de terrain des Nations Unies offre des possibilités prometteuses. Il est encourageant de constater que la Stratégie globale d'appui aux missions met davantage l'accent sur la gestion de l'environnement, notamment l'eau, au niveau des missions de terrain et au niveau mondial. Il sera important d'accorder aux aspects relatifs à l'eau le niveau de priorité nécessaire et d'évaluer périodiquement la pratique en ce qui concerne les questions relatives aux ressources en eau dans le contexte de la consolidation de la paix.

D'autre part, les infrastructures hydriques sont un élément essentiel de toute activité de consolidation de la paix. Traditionnellement, et dans la pratique récente suivie par l'ONU, les accords de paix contiennent des clauses concernant la consommation d'eau et la coopération dans ce domaine. La coopération en matière de gestion des bassins hydriques communs est un facteur historiquement avéré de stabilisation et de consolidation de la paix après les conflits. Il est donc naturel que la Commission de consolidation de la paix compte la gestion des ressources en eau et la coopération dans ce domaine parmi ses priorités en vue de promouvoir une approche stratégique intégrée et cohérente en matière de consolidation de la paix, comme il est noté dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. J'estime que l'eau est un élément vital de la notion idéale de consolidation de la paix. Les examens du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies conduits cette année ont déjà permis d'établir un cadre solide pour définir les priorités, et j'espère que cet effort se poursuivra.

Pour terminer, j'ai fait référence à certaines des questions clefs abordées par le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix et à certaines questions sur lesquelles le Conseil de sécurité se penche fréquemment. Je suis reconnaissant d'avoir la possibilité de présenter aujourd'hui au Conseil de sécurité ces idées et ces réflexions

Il existe évidemment d'autres questions plus spécifiques liées à la protection des ressources en eau, à la prévention des conflits liés à la qualité de l'eau, au développement de mécanismes d'hydro-diplomatie et à d'autres aspects examinés par le Groupe. Comme je l'ai mentionné au début de mon intervention, dans moins d'un an, nous préparerons notre rapport. Il va sans dire que le Groupe sera disposé à partager ses conclusions et propositions avec le Conseil de sécurité et les autres organes compétents de l'ONU. J'espère que le Conseil de sécurité restera saisi à l'avenir de la question des liens entre l'eau et la paix et la sécurité.

Le Président : Je remercie M. Türk de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Christine Beerli.

Mme Beerli : Je remercie la présidence sénégalaise d'avoir invité le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à prendre part à cet important débat et à présenter ses vues sur la base de son expérience sur le terrain.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Nul ne peut vivre sans eau. Nous avons besoin d'eau pour boire. Nous avons besoin d'eau pour faire pousser les cultures vivrières. Nous avons besoin d'eau pour cuisiner. Et nous avons besoin d'eau pour rester propres. L'eau est un besoin humain essentiel et l'exigence humanitaire la plus fondamentale. L'eau est un symbole de vie dans la poésie de tous les pays. Dans la noble culture musicale sénégalaise, la kora du griot est fabriquée avec la même calebasse qu'utilise la population pour transporter l'eau. Le griot sait que l'eau est au corps ce que la chanson est à l'âme.

D'après l'expérience du CICR, l'importance vitale de l'eau en fait souvent une ressource très disputée en situation de conflit armé. Les points d'eau deviennent des positions stratégiques – qu'il s'agisse de puits ruraux situés dans des zones arides ou de stations de pompage situées dans des villes ultramodernes. Dans nombre de guerres, les systèmes d'approvisionnement en eau sont également pris dans les combats, endommagés, dégradés ou détruits. Même lorsque l'approvisionnement est assuré, l'accès à l'eau peut devenir extrêmement dangereux – en particulier pour les femmes et les filles, qui sont dans de nombreuses cultures chargées de la collecte de l'eau. Des enfants peuvent passer des heures à faire la queue pour collecter de l'eau alors qu'ils devraient être à l'école.

L'eau est directement liée à la santé publique. L'eau polluée ou le manque d'eau pour se laver provoquent des maladies, et cela fait peser un fardeau supplémentaire sur les installations sanitaires et le personnel médical, qui éprouvent déjà des difficultés face à la forte demande et au manque de moyens. Il est également clair que l'approvisionnement en eau est lié aux déplacements forcés et aux migrations. Lorsque l'approvisionnement en eau est insuffisant, la population civile n'a d'autre choix que de se déplacer. Les personnes sont forcées de quitter leurs foyers, provoquant des mouvements massifs de population.

Fournir un accès sûr, suffisant et régulier à une eau propre est une priorité humanitaire du CICR. Dans plus de 80 pays, nos équipes compétentes déploient des efforts quotidiens pour approvisionner en eau les populations touchées par les conflits et la violence. Nous coopérons avec les autorités locales, les partenaires commerciaux, les communautés locales et les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour garantir la viabilité de nos programmes d'approvisionnement en eau.

L'année dernière, nous avons répondu aux besoins urgents en eau de 28 millions de personnes. L'augmentation du nombre de conflits urbains prolongés au Moyen-Orient et la concentration croissante de personnes déplacées dans des zones urbaines du bassin du lac Tchad sont à l'origine d'une augmentation exponentielle de la portée de nos opérations relatives à l'eau et de leur complexité croissante. Nos opérations relatives à l'eau nous amènent souvent à travailler de part et d'autre des lignes de conflit, car nous réparons des pompes et des tuyaux essentiels pour toutes les parties. Fait encourageant, dans le contexte de plusieurs conflits, les adversaires acceptent de coopérer dans ce domaine alors qu'ils s'y refusent à tout autre égard, nous accordant l'accès aux chaînes d'approvisionnement pour que nous puissions continuer à faire couler l'eau.

Les conflits armés ont des incidences directes et indirectes sur l'accès des populations à l'eau et, au fil des nombreuses années d'un conflit prolongé, ces incidences ont des effets dégradants cumulés sur l'approvisionnement en eau. Les incidences directes des conflits armés sont immédiatement évidentes. Les attaques causent des dommages aux sous-stations électriques, aux installations de stockage d'eau et aux canalisations et peuvent les rendre inutilisables, interrompant d'un seul coup l'approvisionnement de milliers de personnes. Des professionnels qualifiés peuvent également être tués, blessés ou déplacés. Les incidences indirectes sont moins évidentes mais tout aussi importantes. L'absence de personnel qualifié et le manque de fournitures cruciales signifient que les infrastructures essentielles ne sont pas entretenues et qu'elles se détériorent rapidement, au point que l'eau peut devenir impropre à la consommation ou que des populations entières peuvent être privées d'accès à l'eau.

Dans les conflits armés prolongés, il peut être difficile de remédier à cet impact cumulatif sur la fourniture de services. Nous avons constaté ce phénomène récemment en Syrie, en Iraq, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine, où les services d'approvisionnement en eau sont

gravement atteints et où nous sommes contraints d'utiliser des camions pour acheminer l'eau.

Le droit international humanitaire est clair en ce qui concerne l'importance humanitaire de l'eau. Il impose diverses obligations aux parties à un conflit en vue de protéger les installations d'approvisionnement en eau. Le droit international humanitaire garantit une protection spéciale aux biens indispensables à la survie de la population civile, notamment les installations d'approvisionnement en eau potable et les réseaux d'irrigation. Les installations contenant des forces dangereuses, notamment les barrages, sont également protégés contre d'éventuelles attaques. Le droit international humanitaire fournit également une protection générale importante contre les attaques visant des objectifs civils et les attaques qui touchent les populations civiles. Les parties à un conflit doivent prendre des précautions dans leurs attaques et s'abstenir d'attaques qui pourraient causer des dégâts excessifs, et elles doivent également prendre en compte les répercussions que pourraient avoir leurs actes sur les populations civiles.

En dépit de la clarté des règles concernant la protection des services essentiels tels que l'eau, le CICR continue de voir les populations subir les conséquences de l'absence de respect du droit international humanitaire.

Les répercussions que peuvent avoir des systèmes d'approvisionnement en eau endommagés constituent l'une des raisons pour lesquelles le CICR engage instamment les parties au conflit à ne pas utiliser d'armes explosives à large impact dans les zones densément peuplées. Même lorsqu'elles visent des objectifs militaires, ces armes peuvent causer des dégâts à des infrastructures vitales situées à proximité des cibles, perturbant ainsi gravement la prestation de services dont dépendent les populations civiles pour leur survie. Les parties à un conflit ont l'obligation de veiller à ce que les besoins fondamentaux de la population civile soient satisfaits et que leur dignité soit protégée. L'eau est essentielle à une vie vécue dans la dignité, et les parties à un conflit, les gouvernements donateurs et les organisations humanitaires doivent travailler ensemble pour maintenir des services urbains résilients durant les conflits armés.

Le CICR se félicite de l'initiative prise par la délégation sénégalaise de débattre de cette importante question ici aujourd'hui et nous exhortons les membres du Conseil à prendre les mesures suivantes sur l'eau et les conflits armés. Premièrement, les parties à un conflit doivent respecter le droit international humanitaire et tenir compte de l'interdépendance des services essentiels tels que l'eau, la santé et l'électricité, et des effets cumulatifs des conflits armés de longue durée sur un approvisionnement en eau essentiel pour les populations civiles. Deuxièmement, les membres du Conseil doivent reconnaître que le dialogue sur les besoins en eau entre les parties belligérantes est d'une importance critique, et ils doivent contribuer à le faciliter. Troisièmement, ils doivent privilégier et appuyer des partenariats efficaces entre les autorités locales, les prestataires de services et les organisations humanitaires afin de garantir la résilience des services d'approvisionnement en eau. Enfin, ils doivent veiller à ce que le Conseil reste saisi de la question.

(*l'oratrice reprend en français*)

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir donné au CICR l'occasion de faire cette déclaration.

Le Président : je remercie Mme Beerli de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Waslekar.

M. Waslekar (parle an anglais) : Je tiens à féliciter le Gouvernement du Sénégal et M. Mankeur Ndiaye d'avoir convoqué ce débat sur l'eau et la paix et la sécurité, qui me semble être le premier dans l'histoire du Conseil de sécurité.

Je voudrais saisir cette occasion pour souligner trois points. Premièrement, pourquoi le Conseil de sécurité devrait examiner le lien entre l'eau et la paix et la sécurité? Deuxièmement, que peut faire le Conseil de sécurité pour créer une relation positive entre l'eau et la paix? Troisièmement, que peuvent faire le système des Nations Unies et la communauté internationale?

S'agissant de la première question, le Secrétaire général a souligné dans son exposé la manière dont l'eau peut être une source de crise. Il a également rappelé que l'eau peut être une source de coopération. L'un des plus grands défis de notre temps est de savoir comment transformer l'eau d'une source potentielle de crise en un instrument de coopération. Si le capital politique et intellectuel du monde pouvait se pencher sur cette question, je suis sûr que nous serions en mesure de trouver une réponse.

De quoi parlons-nous? Actuellement, 2 milliards de personnes environ vivent dans des bassins fluviaux partagés dans le monde en développement, de sorte que c'est de l'avenir de 2 milliards de personnes que cette

séance souhaite traiter. Souvent, nous pensons que l'eau est une question locale ou temporaire qui peut être gérée ou traitée par la bonne gouvernance au niveau local ou une bonne coopération transfrontière au niveau régional. Nous constatons de plus en plus que l'eau est aussi une question de sécurité mondiale. Au cours des six dernières années, nous avons constaté que, lorsque la mauvaise gestion de l'eau est associée à la mauvaise gestion des changements climatiques et à la mauvaise gestion de la vie politique, ce qui s'est passé dans certaines régions du monde, cela provoque le déplacement d'un grand nombre de personnes. Des réfugiés ont fui d'une partie du monde à une autre, ce qui a eu de graves conséquences politiques dans différentes régions de la planète.

Ce que nous faisons par rapport à la gestion de l'eau conjointement à la gestion du contrat social et des relations politiques dans une région peut avoir des incidences sur d'autres régions du monde. C'est ce que nous avons vu, notamment ces trois dernières années. Si nous regardons vers l'avenir et considérons la vitesse à laquelle l'humanité épuise les ressources en eau, il existe un risque que la quantité naturelle d'eau douce diminue de 25 % à 30 % au cours des 20 prochaines années. Cela pourrait entraîner une baisse de la production de céréales complètes. Cela signifie que d'ici à 2030 ou 2035, certains pays qui sont autonomes aujourd'hui devraient entrer sur le marché international des céréales en tant qu'importateurs. S'il existait une demande supplémentaire de 100 à 200 millions de tonnes de céréales complètes, alors nous ne manquerions pas de constater que le prix des céréales complètes monterait en flèche partout dans le monde. Même si ces pays importateurs n'étaient que dans certaines parties du monde, leur impact serait ressenti par les pauvres du monde entier. Par conséquent, nous devons reconnaître la nature mondiale de la relation entre l'eau et la paix et la sécurité.

En ce qui concerne la deuxième question, le Strategic Foresight Group, avec lequel j'ai le privilège d'être associé, a entrepris un certain nombre d'études. En évaluant la situation dans 148 pays qui partagent des bassins fluviaux – plus de 220 bassins fluviaux partagés en tout – nous avons constaté que deux pays qui coopèrent dans le domaine de l'eau – une coopération qui bénéficie d'un appui politique actif – ne vont pas se faire la guerre pour quelque raison que ce soit, que celle-ci soit en rapport avec l'eau ou non. Ainsi, il existe une corrélation directe entre la coopération dans le domaine de l'eau et la réduction du risque de guerre, ce que nous pouvons voir à travers le quotient de coopération dans ce domaine. Par conséquent, il est dans l'intérêt de la communauté internationale de continuer à examiner et à étudier cette relation.

Nous avons également constaté qu'il existait un continuum de la gestion de l'eau. Les gestionnaires de l'eau peuvent gérer les relations quotidiennes dans les bassins fluviaux. Toutefois, lorsqu'il s'agit de mettre en place de grands projets d'infrastructure et de régler la question des biens publics et des priorités importantes entre l'approvisionnement en eau et d'autres biens publics, tels que de gros investissements et la sécurité, la participation des responsables des systèmes politiques et des responsables des organismes de sécurité est très nécessaire. Au quotidien, les gestionnaires de l'eau peuvent gérer les relations de l'eau. À un niveau plus complexe, l'implication des organismes de sécurité nationaux, régionaux et mondiaux et des dirigeants politiques traditionnels est absolument nécessaire.

Par conséquent, l'eau n'est pas seulement une question ayant trait à l'objectif de développement durable 6. Elle peut aussi être utilisée de manière positive pour atteindre l'objectif de développement durable 16, qui vise à une coexistence pacifique et inclusive. Ainsi, l'eau est une question qui relève tout à fait des compétences du Conseil de sécurité. Je prie instamment les membres du Conseil d'envisager de faire quelque chose d'inhabituel et sans précédent. Considérant que les effets de la gestion de l'eau ne sont pas toujours limités à une région, il y a toujours un risque que cette gestion ait des conséquences dans le monde entier, et considérant qu'il existe une corrélation positive entre la coopération dans le domaine de l'eau et la paix et la sécurité globales et que l'eau peut apporter une contribution utile à l'objectif de développement durable 16, je prie instamment les membres du Conseil de sécurité de voir s'ils peuvent proposer une façon inhabituelle et sans précédent de proclamer l'eau « atout stratégique de l'humanité ». Les membres du Conseil sont les meilleurs juges de la façon dont le Conseil pourrait le mieux atteindre cet objectif. Ils connaissent les règles et les procédures du Conseil de sécurité, alors que je suis un intervenant extérieur.

J'ai été ému par l'exposé présenté par Mme Christine Beerli, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Le travail réalisé par le personnel du CICR dans des zones de conflit est fabuleux et mérite qu'on en dise beaucoup de bien, mais nous devons l'appuyer et soutenir des organisations similaires. Comment le faisons-nous? Plus tôt dans l'année, le

Conseil de sécurité a adopté la résolution 2286 (2016) relative à la protection du personnel médical et des installations médicales. Le Conseil de sécurité serait-il prêt à envisager l'adoption d'un projet de résolution de suivi inspiré de la résolution 2286 (2016), dans le même esprit, pour protéger les installations de traitement et de distribution de l'eau et le personne qui les surveille? J'exhorte le Conseil à examiner cette proposition.

Je voudrais également aller plus loin et demander aux membres du Conseil de sécurité, en particulier aux membres permanents, de songer de temps à autre à négocier un cessez-le-feu épisodique dans des conflits prolongés afin de réparer et rétablir les systèmes de gestion des eaux. Un tel cessez-le-feu pourrait durer une semaine, ou trois ou quatre jours. Je voudrais expliquer la logique qui sous-tend ma demande. De nombreux Membres de l'ONU, en particulier certains membres permanents du Conseil de sécurité, investissent d'énormes ressources et gaspillent leur talent et leurs esprits scientifiques pour trouver de l'eau sur Mars, sur une des lunes de Jupiter ou quelque part d'autre dans l'univers afin que la civilisation humaine puisse continuer d'exister. Si nous pouvons investir du capital humain, intellectuel et politique pour trouver de l'eau sur une autre planète, pourquoi ne pouvons-nous pas trouver une façon et des moyens de négocier un cessez-le-feu de quelques jours, de temps à autre, afin de protéger les ressources en eau et les installations de traitement et de distribution de l'eau sur notre planète? Je demande donc instamment aux membres du Conseil de sécurité d'examiner cette proposition.

Il est également important d'envisager différents moyens de mieux protéger les ressources en eau. Le Secrétaire général et Mme Beerli ont indiqué de quelle manière les ressources en eau sont de plus en plus prises pour cible. Le Département des affaires politiques est doté d'une Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme. Il est peut-être possible d'élargir ou de préciser le mandat de l'Équipe spéciale pour inclure la protection des ressources en eau contre les actes terroristes. Le Département des affaires politiques saura mieux juger de la façon dont cela pourrait être fait.

Enfin, la communauté internationale – au-delà du Conseil de sécurité et poussée par celui-ci – a également un rôle à jouer, en encourageant la coopération en matière de gestion de l'eau. Nous devons non seulement considérer la protection des infrastructures d'adduction d'eau mais également les moyens de renforcer la diplomatie préventive et de prendre des mesures de prévention pour promouvoir la coopération en matière de gestion de l'eau. À cet égard, les mesures d'incitation financière jouent un rôle très important. Le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale ont lancé un très important Groupe de haut niveau sur l'eau comme objectif de développement durable. Mon ami Danilo Türk préside un groupe sur l'eau et la paix et la sécurité. Les objectifs de ces deux groupes peuvent être associés par une mesure très novatrice. La mesure que je propose, c'est que le monde doit envisager la création d'un fonds bleu uniquement pour prendre en charge les intérêts, les assurances et autres coûts liés aux infrastructures d'adduction d'eau collaboratives – non pas au niveau national mais plutôt des infrastructures mises en place dans le cadre d'une coopération entre les pays. Si nous pouvons faire cela, et si nous consacrons 1 milliard de dollars par an seulement – qui peut aisément être extrait du budget annuel de 100 milliards de dollars du Fonds vert pour le climat – alors cet investissement annuel d'un milliard de dollars peut créer 30 milliards de dollars d'infrastructures collaboratives dans le monde entier. Les calculs relatifs à cette idée peuvent être expliqués plus tard.

Par conséquent, nous devons envisager l'eau comme un instrument de coopération. Nous devons garder à l'esprit le fait qu'il s'agit d'une source potentielle de crise, mais nous devons trouver un moyen de faire de cette source potentielle de crise un instrument potentiel de coopération. À cette fin, nous devons nous tourner vers l'avenir. Nous devons faire preuve d'originalité. Nous devons considérer des choses auxquelles nous n'avons pas pensé. J'invite le Conseil à envisager tous les moyens de contribuer à déterminer notre avenir. C'est une question philosophique concernant notre conception du temps. Nous pensons souvent qu'il y a d'abord un passé, puis un présent, et ensuite un avenir. En réalité, il y a d'abord un avenir. Ce qui est aujourd'hui l'avenir deviendra le présent demain, et ce qui est aujourd'hui le présent sera le passé demain. À vrai dire, il y a d'abord un avenir, puis un présent, et ensuite un passé. Si nous considérons l'écoulement du temps de cette façon, nous nous engagerons alors à partager l'avenir et, au lieu de regarder le passé, nous examinerons l'avenir. Nous considérons la prévention. Nous nous pencherons sur la prochaine génération et, dès que nous aurons commencé à considérer l'avenir selon une approche créative, je suis certain qu'il y a suffisamment de talent, de volonté politique et de capacités dans le monde pour trouver des solutions à nos problèmes. Le Conseil de sécurité et

votre présidence, Monsieur le Président, peuvent fournir des orientations et être une source d'inspiration.

Le Président : Je remercie M. Waslekar de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur.

Je voudrais, à l'entame de mon propos, me réjouir très fortement de la participation du Secrétaire général au présent débat de haut niveau du Conseil de sécurité sur une thématique à laquelle il porte un intérêt tout particulier. Je me permets aussi, au nom du Président Macky Sall, de lui réitérer les chaleureuses félicitations du Sénégal pour l'excellent travail accompli au cours de ses deux mandats à la tête de l'ONU et pour sa contribution de qualité à la construction de la paix et de la sécurité, à la promotion et à la défense des intérêts de la communauté internationale, en particulier de l'Afrique, dans les domaines du développement et des droits humains.

Je tiens aussi à remercier et à féliciter pour leurs interventions pertinentes et structurées, les intervenants du jour qui viennent de nous donner la pleine mesure des enjeux et des défis liés à la problématique de l'eau. J'ai nommé, bien entendu le Secrétaire général; M. Danilo Türk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix et la sécurité; Mme Christine Beerli, Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge; et M. Sundeep Waslekar, Président du Strategic Foresight Group.

Pour la première fois, en 71 ans d'existence, le Conseil, en séance solennelle ce matin, aborde la question de l'eau et de ses liens avec la paix et la sécurité. Certes, la question a figuré en lame de fond de certaines décisions du Conseil de sécurité. I1 s'agit, en particulier, des déclarations présidentielles S/PRST/2011/15 du 20 juillet 2011 et S/PRST/2013/15 du 2 octobre 2013. La première est relative aux répercussions des changements climatiques et, par la seconde, le Conseil exhorte toutes les parties au conflit de s'abstenir, notamment, d'attaquer des installations civiles telles que les points de ravitaillement en eau, ainsi que d'éviter d'établir des positions militaires dans des zones habitées.

Cela dit, les membres se souviendront qu'il y a sept mois, jour pour jour, S. E. M. Macky Sall, Président de la République du Sénégal, conduisait, selon la formule Arria, le tout premier débat du Conseil consacré à la thématique « eau, paix, sécurité ».

Cet engagement au plus haut niveau traduit toute l'importance que le Sénégal accorde à ladite problématique. Il explique sans nul doute aussi le choix porté par le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale sur le Président du Sénégal pour faire partie du Groupe de haut niveau sur l'eau. Faut-il le rappeler, le mandat de ce groupe, composé de 12 chefs d'État et de gouvernement, consiste à mobiliser l'action mondiale en vue d'accélérer la mise en œuvre effective du sixième objectif du Programme de développement durable à l'horizon 2030, visant à garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et à assurer une gestion durable des ressources en eau. C'est également son engagement constant dans ce dossier qui vaut au Sénégal d'assurer, à travers son Ministre en charge de l'hydraulique, la vice-présidence du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, structure dont la mission est de proposer une architecture mondiale pour faire de l'eau, non pas une source de conflits, mais un instrument de paix et de coopération.

De toute évidence, l'eau est indispensable à la vie, si elle n'est pas tout simplement la vie. Elle accompagne au quotidien l'individu dans tous les instants de son existence, parfois au-delà. Élément fondamental en géologie, l'eau est aussi nécessaire, à la fois, à la biologie, à l'économie, à la culture et au culte. C'est pour ces raisons que l'ONU l'a érigée au rang de droit humain et reconnu que l'accès à l'eau est essentiel à la réalisation de tous les autres droits humains. Hélas, de nos jours, le changement climatique, l'urbanisation, les changements démographiques et les pratiques économiques non durables, de même que la hausse vertigineuse de la consommation, concourent tous à la réduction de la quantité et de la qualité de l'eau. Au demeurant, bien que la surface de la terre soit constituée de 71 % d'eau, moins de 3 % de cette eau est douce, dont 2,2 % contenue dans les glaciers et les nappes phréatiques. Il ne reste donc qu'à peine 1 % de l'eau sur terre pour les besoins des 7,35 milliards d'êtres humains et ceux des espèces animales et végétales.

Au-delà de sa rareté, la ressource est inégalement répartie sur la planète, neuf pays se partageant 60 % des réserves mondiales d'eau, au moment où 28 pays souffrent de pénuries régulières et 80 pays de pénuries ponctuelles. En somme, 1,5 milliard d'habitants de la terre n'ont pas accès à l'eau potable. Les projections sont encore plus alarmantes. Elles nous avertissent

que d'ici 2050, au moins une personne sur quatre est susceptible de vivre dans un pays affecté par des pénuries chroniques ou récurrentes d'eau douce.

La compétition pour l'accès à l'eau peut sembler inévitable car, plus qu'une simple ressource naturelle, l'eau peut être revêtue d'une dimension géostratégique qui n'est pas sans en faire un enjeu de sécurité dans la politique de nombre d'États. Néanmoins, les efforts légitimes de nos pays et communautés pour se garantir l'accès à cette ressource vitale peuvent et doivent être déployés dans un cadre sain et organisé afin de se prémunir contre les malentendus, voire les tensions, en particulier dans le cas de ressources hydriques en partage entre plusieurs États. L'histoire récente de l'humanité nous enseigne qu'une telle hypothèse ne relève pas de la fiction.

Il est vrai, à ce propos, qu'au fil du temps, de louables efforts ont été fournis dans le sens d'une gestion pacifique et concertée des ressources hydriques, avec la signature, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, de plus de 200 instruments bilatéraux et multilatéraux de coopération concernant une soixantaine de cours d'eau internationaux. Il faudrait, dans la même dynamique, reconnaître que les eaux partagées ont, historiquement et parfois de manière improbable, rapproché des États et constitué le socle du resserrement des liens et du renforcement de la confiance.

En ce qui le concerne le Sénégal, dont l'histoire, la géographie et le nom portent l'empreinte indélébile de son cours d'eau éponyme, il s'est toujours évertué à promouvoir ce que nous appelons aujourd'hui l'hydrodiplomatie. C'est cette foi constante qui fut à la base de la création avec ses voisins – le Secrétaire général l'a rappelé tout à l'heure – il y a presque 45 ans, en 1972 précisément, de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) composée de la Guinée, du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal et, en 1978 de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) dont les membres sont la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau et le Sénégal. L'OMVS est aujourd'hui citée comme modèle réussi de coopération en matière de gestion collective des ressources en eau. Son originalité repose sur le fait que les installations et infrastructures constituent des ouvrages communs à ses quatre États membres et que les investissements sont menés ensemble et les avantages mutuellement partagés.

La coopération, c'est assurément la voie du salut. Mais force est de constater qu'il reste encore du chemin à faire dans ce domaine. Il est de même préoccupant de remarquer que 158 des 263 cours d'eau internationaux ne disposent pas, à ce jour, de cadre de coopération. Il s'y ajoute que selon de nombreux spécialistes, l'inégalité d'accès à l'eau pourrait être la cause principale des conflits de demain. À titre d'illustration, le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2015* indique que

> « [l]es conflits interétatiques et régionaux peuvent également émerger en raison de la pénurie d'eau et des structures de gestion insuffisantes ».

Une décennie plus tôt, l'ancien secrétaire général, M. Kofi Annan, déclarait, quant à lui, que

> « la concurrence acharnée pour l'eau douce pourrait bien devenir une source de conflit et de guerre à l'avenir »,

mais non sans tempérer cette affirmation par la suivante :

> « cette même compétition pourrait être un catalyseur de coopération ».

Dans le même registre, la question de l'eau est parfois liée, pour des raisons politiques, à des contentieux territoriaux, sociaux et économiques. Dans plusieurs conflits, même si l'eau n'est pas la raison déclarée de la guerre, son contrôle n'en constitue pas moins un enjeu important pouvant attiser, dans bien des cas, le conflit. Dans d'autres situations, l'eau est tout simplement utilisée comme arme de guerre ou pour faire pression sur de vulnérables populations. La communauté internationale doit, dans un élan solidaire, combattre ce phénomène qui pose la lancinante question de l'eau dans les conflits, avec ses fâcheuses conséquences humanitaires que nos exposants ont si parfaitement mises en exergue tout à l'heure. Il nous incombe, par ailleurs, d'accroître les efforts pour la sécurisation des sources et circuits d'approvisionnement et la garantie de la qualité de l'eau qui, dans un contexte de menaces mondiales, doit être tenue hors de portée des nombreuses bandes de criminels et des groupes terroristes.

Entre de possibles conflits et un avenir de paix, le choix du Conseil de sécurité doit couler de source. En la matière, une seule chose mérite de guider notre action : si rien n'est fait, l'eau pourrait conduire à des confrontations à l'avenir, comme les hydrocarbures et la terre sont aujourd'hui à l'origine de conflits. La notion de diplomatie préventive retrouve alors toute la plénitude et la noblesse de sa signification. Naviguer dans un autre sens serait ramer à contre-courant, si ce n'est nager en eaux troubles, compte tenu des facteurs

divers dont les effets combinés accentuent la rareté de la ressource et la course effrénée pour sa maîtrise. C'est dire que le Conseil devrait accorder une attention plus soutenue à la question afin de prévenir la survenance ou l'exacerbation de tensions entre États ayant en partage des ressources en eau, notamment transfrontalières. À cet égard, il est établi que le risque de tensions est accru entre pays situés en amont et en aval d'un même bassin fluvial, avec des situations susceptibles parfois d'entraîner une instabilité régionale. C'est tout le sens de la proposition du Sénégal de création, ici à New York, d'un groupe des amis de l'initiative eau, paix et sécurité, que j'invite les délégations respectives à rejoindre.

En définitive, le Sénégal voudrait remercier le Conseil de sécurité et les nombreux États Membres de l'accueil et de l'intérêt réservés à son initiative eau, paix et sécurité et fonde l'espoir d'une posture proactive sur la question, attitude seule à même de faire échec aux inquiétantes prédictions. Aujourd'hui, nous avons près de 69 inscrits à ce débat public, ce qui montre l'importance que la communauté internationale accorde à cette problématique. En particulier, mon pays ose espérer du Conseil de sécurité un message clair qui aura pour effet de contribuer à faire désormais couler l'eau dans le sens exclusif du développement, de la paix et de l'harmonie des peuples. Ce faisant, la plus précieuse des ressources pourra définitivement cesser d'être l'objet d'incompréhensions et d'inquiétudes et surtout de faire couler le sang.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne à présent la parole aux autres membres du Conseil de sécurité.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de la convocation de l'important débat de ce jour et de votre note conceptuelle très complète (S/2016/969, annexe). Notre débat d'aujourd'hui est un important jalon qui s'inscrit dans le prolongement de la réunion organisée selon la formule Arria en avril sous la présidence de S. E. le Président Macky Sall, à la Malaisie était heureuse de participer.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt la déclaration détaillée du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, sur le sujet examiné aujourd'hui. De même, je tiens à exprimer ma gratitude aux intervenants, à savoir M. Türk, du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, Mme Beerli, du Comité international de la Croix-Rouge, et M. Waslekar, du Strategic Foresight Group, pour leurs vues d'expert et leurs exposés.

Les compétences de l'Assemblée générale et les processus qu'elle a mis en place au sujet des approches multilatérales du développement durable et de l'environnement, y compris la gestion des eaux transfrontières et des ressources en eau, n'ont pas besoin d'être développés. Toutefois, on ne saurait nier qu'il existe un lien légitime entre les questions de l'eau, de la paix et de la sécurité, dont on pourrait affirmer qu'il relève des compétences du Conseil de sécurité. En conséquence, aux fins du présent débat, je n'axerai mes remarques que sur la question de l'eau en tant que ressource et sur les conflits qui pourraient apparaître du fait de la compétition pour l'eau en tant que ressource limitée.

Dans ce contexte, ma délégation est d'avis que ces débats démontrent la capacité du Conseil à prendre une position de prévention, en examinant les problèmes qui pourraient causer des conflits. Il faut donc espérer que les discussions d'aujourd'hui seront franches et permettront un échange de vues prospectif sur la manière dont l'Organisation des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale pourraient aborder les menaces éventuelles à la paix et à la sécurité internationales liées à la concurrence et aux conflits relatifs aux ressources naturelles, et plus précisément, en l'occurrence, à l'eau et aux ressources en eau.

La question de l'insécurité de l'approvisionnement en eau ne peut pas être limitée uniquement aux problèmes d'accès. L'insécurité hydrique doit être considérée comme un multiplicateur potentiel des menaces, qui peut aggraver ou être aggravé par des tensions et conflits existants, lesquels trouvent leur source dans des facteurs politiques, sociaux et économiques. À cet égard, plusieurs causes possibles de conflits liés à l'eau, notamment l'accroissement démographique rapide, l'industrialisation, l'agriculture et l'urbanisation, ont déjà été soulignés. La liste ne doit pas exclure les conséquences d'une occupation militaire.

Une situation particulière à mettre en relief à ce propos, c'est la grave situation des Palestiniens dans le territoire palestinien occupé, et concrètement leur droit à l'eau et leur accès aux ressources en eau. Depuis 1967, les Palestiniens ont perdu l'accès à l'eau du Jourdain; 90 % des ressources en eau palestiniennes sont contrôlées par Israël depuis 1967. En outre, le mur de l'apartheid non seulement coupe l'accès des Palestiniens à leurs propres terres, mais coupe aussi l'accès à de nombreux aquifères

et sources importants. Leur exploitation, résultant des annexions des ressources en eau palestiniennes, est illégale en droit international. Il est donc doublement illégal que l'eau expropriée soit utilisée et canalisée au bénéfice des colons illégaux.

En outre, la décision d'empêcher Gaza de reconstruire ses infrastructures d'eau et d'assainissement, après les attaques de 2009 et 2014, est odieuse et inadmissible. Nous demandons qu'il soit mis fin immédiatement à l'exploitation systématique et cynique des ressources en eau palestiniennes, qui a suscité beaucoup de colère, de frustration et de désespoir chez les Palestiniens. De telles situations intenables pourraient déclencher non seulement une crise d'insécurité politique, mais peut-être même une crise sanitaire dans une région déjà explosive, qui ne saurait se permettre des menaces supplémentaires à la paix et à la sécurité.

Ma délégation est encouragée par la poursuite, dans le monde entier, d'efforts collectifs concernant la coopération en matière d'eaux transfrontières, dans le contexte de la coopération régionale. Des initiatives telles que l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et l'initiative de la paix bleue au Moyen-Orient, qui vise à exploiter l'eau en tant qu'instrument de paix plutôt que cause de conflits, sont une source d'inspiration.

Je me félicite de vous faire part du fait que, dans ma propre région, l'Asie du Sud-Est, les 10 États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) poursuivent une telle démarche de collaboration dans le cadre du Groupe de travail de l'ASEAN sur la gestion des ressources en eau. Depuis 2005, le Groupe de travail a dirigé la mise en œuvre du plan d'action stratégique de l'ASEAN pour la gestion des ressources en eau. Essentiellement, cette structure fournit une instance pour renforcer la coopération et promouvoir le travail en réseau et la participation à des mesures prises en collaboration visant la mise en œuvre concrète de la gestion intégrée des ressources en eau dans la région.

Au niveau mondial, nous saluons et nous appuyons les efforts et le travail en cours du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, dirigé par M. Türk, pour renforcer le dispositif mondial visant à prévenir et à résoudre les conflits et les tensions liés à l'eau. Nous attendons avec intérêt la publication du rapport final et des recommandations du Groupe, en tant que contributions futures au débat en cours sur l'eau, la paix et la sécurité.

Pour terminer, je tiens à souligner trois points supplémentaires. Nous reconnaissons les effets potentiellement déstabilisateurs qui pourraient découler de conflits et de tensions mal gérés, liés à l'eau et aux ressources en eau. Il est donc vital que les aptitudes et les capacités des mécanismes et institutions de diplomatie préventive, y compris ceux qui sont déployés par l'Organisation des Nations Unies et par les organisations régionales, continuent d'être soutenus. Il est d'une importance vitale de comprendre et de faire face à l'impact négatif des conflits armés sur les ressources en eau et les infrastructures connexes, en particulier dans les zones actuellement frappées par des conflits, où nous avons vu que la contamination sans scrupules de l'eau et la destruction d'infrastructures liées à l'eau étaient utilisées en tant que stratégie ou tactique militaires, ce qui est une violation flagrante des normes et règles applicables du droit international humanitaire.

Dans la phase du relèvement après un conflit, l'approvisionnement en eau sans risque sanitaire doit figurer parmi les priorités les plus élevées. L'eau, l'assainissement et les infrastructures connexes d'approvisionnement sont vitaux pour le développement économique et le recouvrement de moyens de subsistance après un conflit. À cet égard, la constitution de partenariats, le renforcement des capacités et le transfert de technologies sont essentiels pour assurer la gestion durable de l'eau dans le cadre des efforts de consolidation de la paix. En même temps, les efforts collectifs visant à atteindre les cibles relatives à l'eau au titre de l'objectif de développement durable 6 aideraient à apaiser les conflits éventuels causés par la concurrence pour des ressources en eau de plus en plus limitées. Il est également vital d'intensifier davantage nos efforts collectifs pour aborder les problèmes.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre sénégalais des affaires étrangères, de votre présence et de vos réflexions sur le sujet à l'examen. Je remercie également le Secrétaire général, Mme Beerli, M. Türk, et M. Waslekar de leurs exposés approfondis et qui, disons-le, nous incitent à la réflexion.

L'Uruguay participe à ce débat en gardant à l'esprit le traitement très approprié de la question de l'eau dans le cadre de l'Assemblée générale. Il vaut la peine de rappeler la résolution 64/292 de l'Assemblée, qui reconnaît que le droit à l'eau potable et à l'assainissement

est un droit de l'homme, essentiel à la pleine jouissance de la vie et à l'exercice de tous les droits de l'homme, et les résolutions 68/157 et 70/169 de l'Assemblée, ainsi que le traitement accordé à cette ressource dans les objectifs du Millénaire pour le développement (cible 7. c, : « Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base »), et à présent dans les objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 6, « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ».

Les affrontements armés actuels ont pour origine des défis complexes et multiples, d'ordre politique, économique et social. Bien que nous reconnaissions que la lutte pour les ressources naturelles constitue l'un des principaux facteurs qui aggravent les conflits armés, on ne peut pas considérer qu'elle en soit la seule cause. La nécessité de préserver les systèmes d'approvisionnement en eau et les services d'assainissement dans les zones de conflit est vitale pour pallier dans une certaine mesure le fléau que les guerres infligent à la population civile. L'Uruguay tient à manifester son rejet absolu et sans exception de l'utilisation de l'eau en tant qu'arme de guerre, et à revendiquer le droit à l'eau en tant que droit de l'homme, l'eau étant indispensable à la vie, la santé et la dignité de la personne, et l'Uruguay consacre ce droit dans sa Constitution.

Il est préoccupant qu'en plein XXIe siècle, plus de 700 millions de personnes n'aient pas un accès adéquat à des sources d'eau potable. Cela exige une réflexion et une action approfondies. C'est pourquoi l'Uruguay se félicite que, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la communauté internationale ait pris l'engagement dans l'objectif 6, comme je l'ai déjà dit, de garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. L'Uruguay croit fermement en la coopération et en des politiques centrées sur les droits de l'homme en tant que moyen efficace de lutter contre des fléaux tels que la pénurie d'eau, la pauvreté et les changements climatiques.

Au niveau régional, l'Uruguay, le Brésil, le Paraguay et l'Argentine ont signé un accord relatif à l'aquifère Guarani, l'un des réservoirs d'eaux souterraines les plus importants au monde. L'accord consacre les principes de souveraineté, de responsabilité écologique et d'utilisation de l'eau basée sur les critères de rationalité et de durabilité. La coopération interétatique est indispensable pour parvenir à une gestion efficace des ressources hydriques et pour détecter de possibles éléments de friction. À titre d'exemple, l'Uruguay a fait d'énormes progrès pour renforcer sa coopération en la matière. À cet égard, suite à l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, l'Uruguay et l'Argentine sont arrivés à mettre en place un mécanisme intégré pour la surveillance de la qualité de l'eau dans le bassin du fleuve Uruguay, ce qui renforcera les capacités de développement durable des deux pays.

Dans le cas de Haïti, où le choléra représente une grave menace pour la santé, la priorité est d'améliorer les systèmes d'eau. À cet égard, l'Uruguay a contribué en Haïti non seulement en déployant des contingents dans la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, mais aussi en fournissant des unités d'épuration pour améliorer les conditions de vie de la population civile.

Ce n'est qu'en trouvant des solutions à long terme s'agissant du renforcement des capacités, des investissements dans l'infrastructure, de la gestion durable des ressources hydriques et de la coopération internationale en la matière que l'on parviendra à relever le défi qui consiste à rendre l'eau accessible à tous. L'accès à l'eau est un droit humain, mais étant donné son importance vitale, elle est aussi un patrimoine mondial naturel, créateur de biens corporels et incorporels et générateur de civilisation et de paix. Se disputer à cause de l'eau serait une lamentable contradiction.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en russe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Nous remercions aussi les intervenants des très utiles exposés qu'ils nous ont présentés. L'Ukraine s'associe à la déclaration que doit faire ce matin l'observateur de l'Union européenne. À titre national, je voudrais ajouter ce qui suit.

Source de vie et de développement, l'eau est devenue un défi stratégique majeur. Du fait des pressions constantes et croissantes exercées sur elles par les activités humaines, la croissance démographique, les accidents et le changement climatique, les ressources en eau exigent de nous que nous adoptions des approches stratégiques pour promouvoir les meilleures solutions et renforcer nos engagements internationaux.

Parvenir, dans l'avenir, à un équilibre optimal entre les besoins économiques pratiques de la société aux fins de son développement durable, la protection des ressources en eau et la fourniture d'une base solide

pour unenvironnement ami de l’être humain est devenu l’une des plus importantes tâches de la communauté internationale. L’objectif à long terme reste encore à atteindre. Il convient aussi de noter, vu la rareté de l’eau potable et sa répartition inégale dans le monde, que la compétition pour l’eau peut mener à des conflits. Même au XXI[e] siècle, nos avancées technologiques et scientifiques n’ont pas permis d’étancher complètement la soif de l’humanité, ce qui signifie que le potentiel de conflit demeure intact.

Le Conseil de sécurité a rarement traité de la question de l’eau, car se concentrant essentiellement sur d’autres ressources naturelles, comme l’or, les diamants et le bois, qui alimentent les conflits dans certains pays d’Afrique, alors que d’un autre côté, par exemple au Soudan, la rareté de l’eau est considérée comme l’un des moteurs du conflit au Darfour.

Tout au long de l’histoire de l’humanité, des armées belligérantes n’ont pas hésité à employer des tactiques de guerre asymétriques, comme empoisonner les puits, détourner les cours d’eau pour inonder l’ennemi, etc… Même aujourd’hui, nous nous rappelons bien de la menace de l’État islamique d’Iraq et du Levant de faire sauter le barrage de Mossoul, ce qui aurait provoqué une véritable catastrophe humanitaire. Ce dernier exemple montre clairement qu’il importe d’examiner avec soin la question de la protection de l’infrastructure cruciale en promouvant la coopération internationale aux fins de prévenir des attaques terroristes contre elles. À cet égard, je voudrais remercier tous les participants à la réunion tenue selon la formule Arria sur ce sujet hier, qui a donné lieu à une discussion constructive.

Pour le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, la question de l’eau devrait devenir un élément essentiel de toutes ses activités dans le domaine de la prévention des conflits. Il y a peu de temps, les membres du Conseil ont eu une discussion fructueuse sur ce sujet dans le cadre d’une réunion tenue selon la formule Arria en avril, à l’initiative de la délégation sénégalaise aussi. De nombreux États Membres de l’ONU ont adopté la même position, à savoir que la gestion interétatique effective des eaux peut prévenir l’éclatement des conflits dans le monde. Les idées et les propositions formulées au cours de cette séance servent de base solide pour l’examen d’aujourd’hui.

Je voudrais rappeler, pour m’en féliciter, les efforts de la délégation sénégalaise visant à promouvoir la paix et la stabilité dans la région de l’Afrique de l’Ouest par le renforcement de la coopération transfrontière s’agissant de partager l’eau du fleuve Gambie.

Le continent européen travaille aussi à l’élargissement de la coopération interétatique autour de l’eau. Par exemple, l’Ukraine, avec 13 autres pays et l’Union européenne, joue un rôle actif dans la gestion durable et équitable de l’eau du Danube par l’entremise de la Commission internationale pour la protection du Danube. Cette organisation a pris de l’ampleur pour devenir l’un des organismes les plus dynamiques et les plus experts au monde en matière de gestion des bassins fluviaux.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour souligner le rôle important que jouent des instruments comme la Convention de 1992 de la Commission économique pour l’Europe sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux, adoptée à Helsinki, et la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d’eau internationaux à des fins autres que la navigation, adoptée à New York.

Je voudrais aussi prendre note des efforts que déploie le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale pour promouvoir la coopération régionale en matière de gestion des eaux, facteur clef pur renforcer la stabilité dans cette région.

Dans mon pays, l’Ukraine, le Code de l’eau est le principal acte régissant les relations juridiques en matière de protection et d’utilisation rationnelle des ressources en eau. Il est fondé sur le principe de la gestion des eaux du bassin. Présentement, l’Ukraine continue de mettre le principe de la gestion de l’eau du bassin en pratique, en particulier en s’efforçant constamment de mettre en place des autorités du bassin, structures qui, au niveau local, sont directement chargées de mettre en application une politique de gestion intégrée des eaux, pour le bien des communautés locales et de l’économie.

Je voudrais saisir cette occasion pour appeler l’attention sur la résolution concernant la protection de l’environnement dans les zones touchées par un conflit armé, qui a été adoptée par l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement à sa deuxième session tenue en mai à Nairobi. Ce document reflète l’appui unanime de la communauté internationale à la protection de l’environnement en temps de conflit armé et réaffirme la nécessité de respecter les obligations internationales pertinentes souscrites au titre du droit international humanitaire.

L’agression externe subie récemment par l’Ukraine dans le Donbass nous a permis d’en apprendre beaucoup sur l’importance de cette question. Par conséquent, nous sommes d’avis qu’une meilleure et la mise en œuvre pratique des dispositions de la résolution, ainsi que des dispositions pertinentes du droit international, renforceront la protection de l’environnement en temps de conflit armé et réduiront l’impact de ceux-ci sur l’environnement, permettant ainsi de concrétiser la dimension environnementale des objectifs de développement durable.

Dans notre déclaration, nous n’avons évoqué qu’un nombre réduit d’aspects liés au problème de l’eau. Dans le même temps, renforcer l’action que nous menons pour prévenir les conflits et consolider la paix dans les sociétés sortant d’un conflit exige une approche plus ciblée pour la protection de l’eau disponible dans différentes régions du monde. Nous espérons que les délibérations d’aujourd’hui aboutiront à des idées utiles sur la manière de traiter cette question d’une façon efficace qui permette d’obtenir des résultats.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Ministre sénégalais des affaires étrangères et des Sénégalais de l’extérieur, M. Ndiaye, de présider ce débat public du Conseil de sécurité sur l’eau et la paix et la sécurité. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé. La Chine a écouté avec attention les exposés de M. Türk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l’eau et la paix, de Mme Beerli, Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, et de M. Waslekar, Président du Strategic Foresight Group.

L’eau est indispensable à la survie humaine et à un développement socioéconomique durable. Ces dernières années, les changements climatiques et la dégradation de l’environnement ont provoqué de fréquentes catastrophes naturelles. Certains pays souffrent d’une grave pénurie d’eau potable. Le problème de la rareté de l’eau est de plus en plus prononcé et important. Ce n’est pas seulement un problème de développement; il a aussi des répercussions sur la paix et la sécurité. La communauté internationale devrait aborder cette question en déployant des efforts dans trois domaines.

Premièrement, elle doit renforcer la préservation, le développement et la gestion des ressources en eau afin d’éliminer les causes profondes des conflits motivés par la rareté de l’eau. Tous les pays doivent donner la priorité à la préservation de la paix et de la sécurité, renforcer leur coopération avec les autres États, améliorer la mise en valeur scientifique des ressources en eau, distribuer de manière rationnelle les ressources en eau et les conserver et les utiliser à bon escient. Ils doivent améliorer l’ensemble de leurs capacités relatives à la sécurité hydrique, de sorte que le partage des ressources en eau puisse effectivement aller dans le sens d’une coopération mutuellement bénéfique. Ainsi, nous serons également en mesure d’éviter les frictions et conflits provoqués par la rareté de l’eau.

Deuxièmement, nous devons mettre en place une coopération internationale approfondie en ce qui concerne les ressources en eau. La communauté internationale doit, par le biais d’instances de coopération telles que le Forum mondial de l’eau, mettre consciencieusement en œuvre le consensus international sur l’eau et le développement durable. Il convient d’appuyer le Groupe mondial de haut niveau sur l’eau et la paix et le Groupe de haut niveau ONU-Banque mondiale sur l’eau, ainsi que d’autres mécanismes analogues, dans leurs efforts pour promouvoir activement la coopération internationale dans ce domaine.

La communauté internationale doit apporter une plus grande assistance aux pays africains, notamment en aidant les organisations régionales telles que l’Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal et l’Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie, afin qu’ils puissent s’atteler de manière globale à la préservation, au développement et à l’exploitation des ressources transfrontières en eau. Il faut aider les pays africains à renforcer leur infrastructure de conservation de l’eau, dans l’intérêt des populations africaines. Fondamentalement, veiller à ce que la population mondiale tout entière puisse accéder à une eau sans risque pour la santé est une garantie importante de paix et de sécurité. Les organismes compétents de l’ONU doivent renforcer leur coordination et s’acquitter pleinement de leurs responsabilités et obligations respectives.

Troisièmement, il convient de consolider le dialogue et la coopération pour dûment s’attaquer aux questions relatives aux ressources hydriques transfrontières. Ces dernières ont une incidence sur le bien-être collectif des pays situés en aval et en amont des bassins versants. Les parties devraient, pour commencer, garantir la paix et la stabilité régionales et le développement régional commun, et s’engager à renforcer leur coordination et leur communication, de manière à promouvoir une coopération mutuellement bénéfique. Les organismes compétents de l’ONU, ainsi

que les organisations régionales et sous-régionales devraient, à la demande des pays concernés, jouer un rôle positif et actif pour promouvoir la coopération en matière de ressources hydriques transfrontières, en facilitant le dialogue, la coopération et des mesures concertées entre les pays, ce qui contribuerait au bien-être des populations riveraines.

Pour la Chine, il est très important d'aider les pays et les peuples africains à régler les problèmes de pénurie d'eau. Dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine, nous avons lancé plusieurs dizaines de projets de forage de puits en Afrique pour assurer l'approvisionnement en eau, ainsi qu'une centaine de programmes axés sur l'énergie propre, afin d'aider les pays africains à développer leurs capacités en matière d'infrastructure météorologique et à améliorer la préservation et la gestion de leurs forêts. La Chine a également ouvert un dialogue technique avec d'autres pays intéressés pour intensifier la mise en commun des expériences et aider ces pays à élaborer des plans relatifs à l'utilisation de l'eau, à la maîtrise des inondations et à l'atténuation des catastrophes, tout en les aidant à moderniser leurs capacités de gérer et mettre en valeur leurs ressources en eau.

La Chine est prête à collaborer avec le reste de la communauté internationale pour encourager une mise en valeur et une exploitation durables des ressources en eau, et pour promouvoir la paix et la sécurité, dans un effort pour apporter paix, stabilité, développement et prospérité à toute l'humanité.

Mme Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre sénégalais des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur d'avoir pris l'initiative d'attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les liens importants qui existent entre l'eau et la paix et la sécurité internationales. Je remercie également les personnes qui ont fait un exposé de nous avoir présenté les problèmes y relatifs avec tant d'éloquence ce matin.

Comme nous l'avons entendu, les différends liés à l'eau sont en train de devenir un grave problème mondial. Dans le cadre de notre examen de la question de l'eau et la paix et la sécurité aujourd'hui, je voudrais axer ma déclaration sur deux aspects : premièrement, l'exemple du bassin du lac Tchad, une région qui est confrontée à la fois à des problèmes d'eau et à des problèmes de sécurité et, deuxièmement, le rôle que peut jouer la communauté internationale pour empêcher que les différends liés à l'eau ne se transforment en conflits armés.

Le bassin du lac Tchad, qui s'étend sur les régions frontalières du Tchad, du Niger, du Nigéria et du Cameroun, est l'exemple de ce qui survient lorsque la rareté de l'eau devient un facteur de conflit. Du fait de la surexploitation, de la mauvaise gestion et de la désertification croissante, le lac a perdu environ 90 % de sa surface. La disparition de cette ressource critique, sur laquelle repose la survie de millions de personnes, a déclenché des différends territoriaux et contribué à l'essor de Boko Haram. Boko Haram profite de l'assèchement du lac pour recruter, n'ayant aucun mal à utiliser à son avantage les dizaines de milliers de personnes qui ont été déplacées et qui sont en quête de moyens de subsistance. Boko Haram déploie des tactiques sauvages – enlèvement, esclavage sexuel, meurtre et pillage – pour terroriser la population et, du fait du conflit armé que cela provoque, plus de 9 millions de personnes ont désormais besoin d'assistance humanitaire.

Il est toutefois une lueur d'espoir dans ce sombre tableau. Les Gouvernements et la société civile de la région ont créé la Commission du bassin du lac Tchad pour tenter de régler pacifiquement les différends liés au lac. Et la Commission a, pour sa part, constitué la Force multinationale mixte (FMM) pour lutter contre Boko Haram – ce qui illustre avec éloquence le rôle que la coopération régionale peut jouer pour combattre les problèmes qui découlent de la rareté de l'eau. La communauté internationale doit d'urgence renforcer son appui à la FMM et l'assister dans les efforts qu'elle déploie pour lutter contre Boko Haram. Plus particulièrement, la principale difficulté à laquelle se heurte la FMM est le grave déficit de financement, et nous devons donc tous réaffirmer notre engagement à contribuer à la Force. Un appui international renforcé enverrait un message de solidarité fort aux populations de ces quatre pays qui sont touchés de plein fouet par une menace terroriste qui n'accorde aucune valeur à la vie humaine. Soutenir les gouvernements locaux pour les aider à renforcer leurs capacités de réhabilitation et de reconstruction contribuerait également grandement à garantir une paix et une stabilité durables.

Le bassin du lac Tchad n'est évidemment pas le seul à être en proie à un conflit lié à l'eau. En Syrie, à cause d'une mauvaise gestion de la sécheresse, des milliers d'agriculteurs ont perdu leurs moyens de subsistance, ce qui a entraîné un exode rural massif et attisé les flammes du mécontentement déjà profond à l'égard des politiques gouvernementales. En Iraq, l'État islamique d'Iraq et du Levant manoeuvre des barrages

stratégiques sur le Tigre et l'Euphrate, et en a fait un élément clef de sa stratégie.

Je pense qu'aucun pays représenté dans cette salle n'est à l'abri de problèmes d'eau. Je sais que les États-Unis ne le sont pas. Nos 50 États partagent 21 grands fleuves et plus de 20 000 bassins versants, et nous avons donc dû apprendre à coopérer. Depuis plus d'un siècle, les États-Unis entretiennent des relations étroites avec leurs deux voisins s'agissant de la gestion des ressources en eau, ce qui a bénéficié à nos trois pays. Par exemple, l'accord bilatéral que nous avons signé en 2012 avec le Mexique permet à ce dernier de stocker de l'eau aux États-Unis pour se prémunir de la sécheresse, mais il permet également aux entités des États-Unis d'investir dans des projets de conservation de l'eau au Mexique, puis de profiter de l'eau qui a ainsi été économisée. Ce modèle s'est révélé très efficace pour renforcer la sécurité hydrique de nos deux pays et pour encourager les investissements dans la conservation de l'eau et dans une gestion saine des ressources.

Sur la base de ce partenariat et d'autres partenariats, je voudrais faire quelques réflexions sur les pratiques exemplaires que nous avons relevées, qui permettent d'éviter que les différends relatifs à l'eau ne dégénèrent en conflits.

Tout d'abord, la communauté internationale doit appuyer le règlement régional des différends relatifs à l'eau en renforçant les capacités des États et des parties prenantes. Les pays doivent avoir les capacités leur permettant de négocier, de régler les différends et de mettre en œuvre des accords relatifs à leurs ressources en eau. Je pense notamment aux compétences techniques nécessaires pour comprendre les nouveaux défis qui se posent et les nouvelles possibilités qui se présentent, ainsi que les moyens d'y faire face. Le programme financé par l'Agence des États-Unis pour le développement international dans la région de Kadamjay au Kirghizistan, qui a fourni une assistance technique et des ressources pour remédier aux insuffisances observées dans le domaine de l'eau est un modèle en matière de renforcement des capacités. Grâce à ce programme, un barrage permanent de dérivation a été construit, au profit de près de 2 000 agriculteurs et résidents.

Deuxièmement, divers institutions et processus peuvent permettre de consolider les progrès accomplis. Les organisations régionales, les accords bilatéraux et les cadres d'échange d'informations peuvent contribuer à l'institutionnalisation et à la consolidation de la coopération. Les États-Unis et plusieurs autres donateurs ont joint leurs efforts pour établir le Shared Waters Partnership, qui appuie les efforts de coopération concernant les eaux transfrontières dans les régions où l'eau est ou peut devenir une source de conflit. Ce programme est une ressource pour tout pays qui cherche une assistance pour résoudre des problèmes liés à l'eau.

Enfin, des données solides et des analyses impartiales sont essentielles pour formuler une vision commune des défis et des possibilités qui nous attendent, et elles servent de base pour la prise de décisions. Dans le bassin de l'Okavango, que se partagent l'Angola, la Namibie et le Botswana, un projet utilise efficacement les données pour identifier en temps voulu les zones dans lesquelles des conflits liés aux ressources risquent d'éclater, permettant ainsi aux parties concernées de s'attaquer aux problèmes potentiels avant qu'ils ne s'aggravent.

Pour terminer, je voudrais réitérer que nous sommes favorables à des solutions innovantes et avantageuses pour tous pour régler les problèmes transfrontaliers relatifs à l'eau. Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir appelé notre attention sur cette question de la plus haute importance.

M. Gaspar Martins (Angola) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, après avoir suivi, Monsieur le Président, votre déclaration dans laquelle vous avez fait part au Conseil de l'expérience du Sénégal et du rôle exemplaire que votre pays a joué dans la gestion des ressources en eau dans cette région, je tiens à dire que je comprends l'importance de cette question, non seulement pour le Sénégal, mais également pour le monde entier. Je voudrais donc vous remercier d'avoir convoqué cette séance et d'avoir choisi ce thème pour notre débat de ce matin. Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon; et souhaiter la bienvenue à M. Danilo Türk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix; à Mme Christine Beerli, Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge; et à M. Sundeep Waslekar, Président du Strategic Foresight Group, tout en les remerciant des réflexions très importantes et édifiantes qu'ils ont partagées avec nous ce matin.

Dans des régions du monde de plus en plus nombreuses, la rareté de l'eau potable, douce, salubre et sans risque sanitaire est une réalité de la vie contemporaine. Près de 1,7 milliard de personnes dans les pays en développement n'ont pas accès à l'eau, alors que dans certains pays et régions, les gens n'y attachent pas

beaucoup d'importance, la gaspillent ou la transforment en source importante de revenus. L'eau est désormais un élément essentiel des priorités politiques à l'échelle internationale, un problème mondial et un enjeu critique pour nos sociétés. L'eau et l'accès à l'eau constituent un enjeu fondamental des changements climatiques, des crises sanitaires et nutritionnelles et de la dégradation de l'environnement. Elles sont également à l'origine de graves conflits sociaux et politiques.

La reconnaissance par l'Assemblée générale du fait que l'eau et l'assainissement sont des droits fondamentaux a été un pas décisif pour changer la perception de la problématique de l'eau. La création du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix – chargé d'élaborer des propositions en vue de la mise en place d'une architecture mondiale permettant de faire de l'eau un instrument de coopération et de paix plutôt qu'une source potentielle de crises – reflète pleinement les préoccupations et la prise de conscience actuelles s'agissant de cette question. La gestion des cours d'eau et des bassins hydrographiques est devenue un élément central de la coopération internationale.

La gestion des fleuves Sénégal et Gambie est un exemple exceptionnel de coopération régionale en matière de gestion des ressources en eau par des pays voisins, qui transcende les intérêts nationaux. Cependant, ces bonnes pratiques ne sont pas toujours la règle. La concurrence pour l'eau pour l'irrigation et le pâturage et l'absence d'accès à l'eau potable constituent de plus en plus une source de conflits dans certains pays et régions.

Le bassin du lac Tchad est l'un des cas les plus tragiques où le lien entre l'eau, la paix et la sécurité est plus qu'évident. En raison d'une mauvaise coopération entre les pays qui le bordent, ce bassin fait face à d'énormes défis qui menacent son existence même et la survie de millions de personnes qui y habitent, car il ne leur fournit plus assez de ressources en eau pour assurer leur subsistance. Les ressources du lac Tchad bénéficient à environ 20 millions de personnes, dans quatre pays riverains. Le lac soutient l'économie locale, qui est essentiellement basée sur la pêche, l'agriculture et l'élevage. Cependant, les moyens de subsistance des populations locales sont aujourd'hui en péril alors que le lac est au bord d'une catastrophe écologique, sa taille n'étant plus qu'une infime fraction de ce qu'elle était. Cette situation a entraîné des menaces à la sécurité liées à une augmentation de la pauvreté et du chômage, à la radicalisation des jeunes et au terrorisme et une grave crise humanitaire sur fond de forte croissance démographique, de pauvreté extrême et de crise alimentaire et nutritionnelle.

La communauté internationale doit agir à titre préventif et prendre des mesures concrètes pour contribuer à remédier à la dégradation environnementale d'une région qui a de tout temps été un carrefour économique. culturel et civilisationnel en Afrique. Plusieurs initiatives ont été lancées aux niveaux national et régional pour remédier à la réduction des ressources en eau du lac et pour inverser la tendance actuelle, qui aboutirait à sa disparition. Ces initiatives attestent de la vive préoccupation des populations, des gouvernements et de la communauté internationale face à la situation actuelle.

La Commission du bassin du lac Tchad – une initiative régionale – a mis au point un projet de reconstitution du lac Tchad pour en enrayer l'assèchement. C'est un projet ambitieux susceptible de changer radicalement la situation actuelle dans le bassin ainsi que les vies des populations qui y habitent. Les pays de la région et la communauté internationale doivent assumer collectivement leur responsabilité en envisageant sérieusement d'accorder un appui tangible à ce projet. Cela ferait de ce projet une priorité absolue parmi les importants projets d'infrastructure exécutés par les principaux partenaires de développement de l'Afrique, car la situation actuelle pourrait créer un nouveau foyer de crise et de conflit et faire peser une menace réelle sur la paix et la sécurité régionales et internationales.

Je voudrais saisir cette occasion pour mettre en avant l'expérience de l'Angola en matière de gestion et d'utilisation des ressources en eau. Le Gouvernement angolais a créé un institut des ressources hydriques qui met en œuvre notre programme national pour la distribution d'eau et les services d'assainissement dans tout le pays, ainsi que pour la gestion des bassins versants transfrontières. Toutefois, malgré la richesse des ressources hydriques dont est doté l'Angola, fournir de l'eau à toutes les localités du pays sans exception demeure un défi gigantesque, qui nécessite un effort financier, technique et éducatif véritable et de tous les instants, dans lequel l'investissement international joue un rôle clef.

Au niveau régional, l'Angola, le Botswana et la Namibie ont mis en place la Commission permanente des eaux du bassin du fleuve Okavango afin de promouvoir et de renforcer la gestion, l'utilisation et le

développement durables et intégrés du bassin Cubango-Okavango. Le respect des meilleures pratiques, afin de protéger la biodiversité et d'améliorer les moyens de subsistance des communautés vivant autour du bassin, ainsi que de promouvoir le développement humain dans les États concernés, est un élément fondamental du programme que nous mettons en œuvre. Les pays de la Commission appliquent actuellement un plan d'action stratégique qui peut être considéré comme un modèle en matière de coopération régionale et dont plusieurs orateurs ont déjà parlé. L'eau est le facteur clef dans ce type de coopération.

En conclusion, il est évident que les pénuries en eau, les intérêts nationaux à court terme et la mauvaise gestion peuvent causer des tensions entre les populations et les pays dans de nombreuses régions du monde, ce qui peut devenir une source de conflit. Il faut donc impérativement promouvoir la coopération internationale sur cette question si critique, en sensibilisant l'opinion internationale, en encourageant les pays en développement à faire de l'eau et de l'assainissement une priorité, et en intégrant la gestion de l'eau dans les initiatives mondiales relatives à la sécurité alimentaire, à la santé et aux changements climatiques, de manière à préserver la paix et la sécurité dans le monde.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à saluer les analyses que nous ont présentées le Secrétaire général et tous les autres intervenants ce matin. Je me joins aussi aux autres orateurs pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de porter cette question vitale devant le Conseil. Une part importante de notre responsabilité, en tant que Conseil de sécurité, dans le cadre de la réalisation de l'objectif de développement durable 16 consiste à avoir une définition suffisamment large des menaces à la paix et à la sécurité internationales, non pas pour empiéter sur les responsabilités d'autres entités du système des Nations Unies mais, au contraire, pour se joindre à leur efforts. Sur ce point, le Sénégal fait preuve de leadership et le met en pratique à travers l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. Je salue la coopération que le Sénégal a mise en place avec le Mali, la Mauritanie et la Guinée en matière de protection contre les inondations et d'énergie hydraulique, qui est exemple bienvenu de gestion des défis transfrontières liés à l'eau par la coopération plutôt que par le conflit.

Mais malheureusement, des exemples de pratiques optimales, il nous en faudrait beaucoup plus. Les statistiques parlent d'elles-mêmes. Si nous ne faisons rien, dans moins de 10 ans, jusqu'à 2,5 milliards de personnes dans le monde, soit un tiers de la population mondiale actuelle, pourraient être en danger d'insécurité hydrique. Si nous n'agissons pas, d'ici à 2030 – c'est-à-dire l'année où nous sommes censés atteindre les objectifs mondiaux, y compris l'objectif de développement durable 6 relatif à l'eau et à l'assainissement –, la demande mondiale d'eau douce dépassera de 40 % l'offre disponible.

Ce n'est pas juste un problème pour demain, c'est un problème pour dès aujourd'hui. Chaque année, l'insécurité hydrique coûte 500 milliards de dollars à l'économie mondiale. Autrement dit, 500 milliards de dollars sont perdus en raison du manque d'approvisionnement en eau et d'assainissement, des dégâts causés par les inondations qui surviennent dans les centres urbains et des pertes agricoles dues aux sécheresses et aux inondations. Pour les personnes qui sont touchées par cette question aujourd'hui, il s'agit de bien plus que d'un problème d'argent. C'est une question de vie ou de mort. Citons par exemple le cas des villageois de Kiangwe, dans le comté de Lamu au Kenya. Là-bas, le manque d'eau signifie que les habitants passent des nuits blanches à marcher jusqu'à des puits asséchés dans l'espoir de pouvoir y remplir quelques bouteilles d'eau. Cela signifie qu'ils doivent risquer leur vie en parcourant à pied un territoire qui est infesté de combattants des Chabab. Cela signifie qu'ils doivent laisser leurs enfants à la maison, seuls, tiraillés par la faim et la soif. Et à partir de l'exemple de ce village kényan, on voit bien le risque que cette question fait peser sur la paix et la sécurité internationales. Le manque d'eau a des répercussions sur la production alimentaire et énergétique, et freine la croissance économique. Il accroît les tensions locales, provoquant des conflits autour de l'accès à l'eau à l'intérieur des États et des régions. Et plus la demande augmente, plus le risque est grand que ces conflits prennent de l'ampleur et touchent les États Membres, voir aboutissent à ce que les infrastructures d'adduction d'eau deviennent des cibles. C'est pourquoi je souscris pleinement à ce qu'ont dit les intervenants concernant le respect du droit international humanitaire et l'importance de protéger l'infrastructure hydrique. J'aime beaucoup aussi l'idée que nous avons entendue tout à l'heure d'instaurer des cessez-le-feu pour permettre l'approvisionnement en eau dans le contexte des conflits.

Donc, que pouvons-nous faire de plus? Le Royaume-Uni contribue déjà activement à s'attaquer à cet ensemble de problèmes. Au cours des quatre prochaines années, nous allons consacrer 43 millions de dollars à l'amélioration de la gestion des ressources hydriques communes en Afrique australe. Dans ce cadre, nous travaillerons en partenariat avec le Ministère allemand de la coopération économique et la Facilité pour le développement d'infrastructures adaptées aux changements climatiques, une organisation du secteur privé qui conçoit et finance des infrastructures d'adduction d'eau. Dans une région qui manque de plus en plus d'eau, ce programme aidera les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) a construire des infrastructures hydriques, notamment des réservoirs de stockage et des systèmes d'irrigation et d'adduction d'eau. Il leur permettra de partager avec leurs voisins les données relatives au niveau des eaux et de publier en temps opportun des alertes en cas d'inondation ou de sécheresse, et contribuera à renforcer les capacités d'institutions telles que les organisations chargées de la mise en valeur d'un bassin fluvial pour les aider à mieux gérer les ressources hydriques des bassins communs. Ce faisant, il aidera les pays de la région à utiliser ces ressources pour développer leur économie et réduire la pauvreté. Le plus important peut-être, c'est que nous prévoyons que le programme devrait aider jusqu'à 3 millions de personnes pauvres dans la région, et leur permettre de mieux faire face aux effets des variations et changements climatiques, en particulier les inondations et les sécheresses.

Nous n'allons pas agir seuls. Dans le cadre de ce projet, nous espérons recueillir près de 500 millions de dollars auprès du secteur privé, y compris de la part d'entreprises très dépendantes de l'eau, ainsi qu'auprès de gouvernements et de banques de développement, pour ensemble planifier et construire des infrastructures d'adduction d'eau à l'intention des communautés vivant dans les États membres de la SADC. En fin de compte, s'attaquer au problème de l'insécurité hydrique au niveau mondial va nécessiter des efforts et des investissements conjoints qui supposent une coopération régionale. La présente séance du Conseil de sécurité est un pas important vers la mise en place de cet effort collectif de coopération. Nous ne devons pas sous-estimer l'ampleur du défi qui nous attend. Le manque d'investissement mondial dans la gouvernance et l'infrastructure hydriques est estimé à lui seul à 198 milliards de dollars par an. Mais, ensemble, nous pouvons changer les choses si nous investissons dans l'information, les institutions et les infrastructures nécessaires pour garantir la sécurité hydrique. Et en y ajoutant les interventions politiques appropriées, y compris celles du Conseil de sécurité, nous pourrons tous ensemble réduire les effets du manque d'eau aux niveaux local, national et régional.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public, et je remercie les intervenants de leurs exposés très éclairants. Le sujet de la séance d'aujourd'hui revêt une grande importance pour le Japon, un pays où, tout au long de son histoire, l'eau a joué un rôle vital. Ainsi, pour donner un exemple positif, la gestion saine et pacifique des ressources en eau, y compris le développement entre le XXVIIe et le XIXe siècles de plusieurs réseaux de cours d'eau, a formé la base du développement pacifique de la société japonaise.

Le développement rationnel et l'utilisation saine des ressources hydriques sont fondamentaux pour parvenir à la paix et à la prospérité. Cependant, l'importance de l'eau a souvent provoqué des conflits entre États. Il existe 276 bassins hydrographiques internationaux dans le monde, et, historiquement, les différends liés à l'utilisation ou à la distribution des ressources communes en eau ont déstabilisé les relations entre États, au point parfois de donner lieu à des actes de violence. Un rapport publié en 2013 dans le journal trimestriel de l'UNESCO, Planète science, cite 44 exemples de différends violents portant sur des questions relatives à l'eau entre 1948 et 2008, qui concernaient notamment le Jourdain, l'Indus et le Nil. En outre, les cas plus récents montrent que les infrastructures d'approvisionnement en eau peuvent être prises pour cible par les parties à un conflit. Des exemples de telles pratiques sont notamment les attaques contre une station de traitement des eaux à Alep et les attaques contre une station de désalinisation et des stations de traitement des eaux usées à Gaza.

Par ailleurs, la protection de l'eau en période de conflit constitue un problème. Dans le cadre de conflits en cours, nous devons garantir l'accès des populations touchées à l'eau pour prévenir des crises humanitaires. Je rappelle qu'en vertu du droit international humanitaire, en particulier l'article 54 du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève de 1949 et l'article 14 du Protocole additionnel II à ces mêmes conventions, il est interdit d'attaquer, de détruire, d'enlever ou de mettre hors d'usage des biens indispensables à la survie de la population civile, tels

que les installations et réserves d'eau potable. Le Conseil de sécurité doit rester vigilant face aux problèmes humanitaires potentiels qui pourraient résulter du manque d'accès à l'eau en situation de conflit.

Dans le rapport de l'UNESCO de 2013, il est frappant de constater que sur le nombre total de manifestations consacrées à l'eau par les pays, 1 705 étaient basées sur la concertation, alors que 759 étaient liées à des conflits et 44 à des différends violents. Comme le Secrétaire général et le Président du Conseil l'ont souligné aujourd'hui, lorsqu'elles sont gérées efficacement, les ressources en eau peuvent être un facteur d'unification plutôt qu'une cause de conflit. Ainsi, il est tout à fait naturel que le Conseil de sécurité porte son attention sur cette question. Le Japon estime que l'amélioration de l'accès à l'eau, le renforcement des capacités de gestion de l'eau et d'administration des ressources en eau et la mise en place d'une réglementation internationale relative à la consommation d'eau contribueront à stabiliser les sociétés et à apaiser les tensions sous-jacentes entre États. Je souhaite partager certaines initiatives prises par le Japon dans ce domaine.

Un meilleur accès à l'eau peut contribuer à améliorer la sécurité des populations. En ce qui concerne l'exposé de M. Türk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, le Japon, qui fournit des contingents à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, construit des routes pour améliorer l'accès aux ressources en eau et approvisionne directement en eau la population de Djouba, au Soudan du Sud. En tant qu'un des principaux fournisseurs d'eau aux populations locales, la présence du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Soudan du Sud est incontestablement importante. À cet égard, le Japon souhaite collaborer étroitement avec le CICR pour améliorer l'accès à l'eau dans le pays.

Au Soudan, le Japon appuie la reconstruction postconflictuelle et les initiatives de relèvement sur la base d'une approche multisectorielle axée sur l'approvisionnement en eau et le renforcement des capacités dans les domaines de l'agriculture, de la santé et de la gouvernance rurale. Donner à la population les moyens de récolter les dividendes de la paix renforce sa confiance dans les efforts de reconstruction, et cela contribue à la stabilité sociale.

Du point de vue juridique, le Japon dirige les délibérations sur les projets d'article de la Commission du droit international (CDI) relatifs au droit des aquifères transfrontières, qui constitue une plateforme précieuse pour permettre aux pays de conclure des accords afin de garantir la bonne gestion de leurs systèmes aquifères. Cette année, le Japon a joué le rôle de coordonnateur du projet de résolution sur les projets d'article de la CDI, qui a été adopté par la Sixième Commission de l'Assemblée générale ce mois-ci.

L'eau est essentielle à tout aspect de la vie humaine. Ceci est tout à fait naturel, étant donné que le corps humain contient 70 % d'eau. L'humanité devrait avoir la sagesse d'utiliser l'eau comme une source de coopération, et non de conflit. Il me semble important que le Conseil de sécurité se penche sur cette question, qui autrement ne recevrait probablement pas l'attention nécessaire. Je tiens donc à féliciter le Sénégal d'avoir pris l'initiative de soulever cette question transversale complexe mais importante. Le Japon continuera d'appuyer les pays qui s'efforcent d'améliorer l'administration des ressources en eau et l'accès à l'eau en tant que fondement d'une paix et d'une sécurité durables.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous félicitons de vous voir, Monsieur le Ministre, présider une nouvelle séance du Conseil de sécurité. Nous sommes reconnaissants à toutes les personnes qui ont présenté des exposés de leurs déclarations.

L'eau est essentielle à la vie. Ce n'est que lorsque l'accès à cette ressource clef est stable que l'on peut parler de développement durable sous ses trois aspects. À cet égard, l'on insistera jamais sur la nature opportune des activités visant à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en accordant une attention particulière aux questions liées à l'eau.

Actuellement, les États Membres travaillent avec l'Assemblée générale à la rédaction d'un projet de résolution dont le Gouvernement de la République du Tadjikistan est à l'origine. Ce projet de résolution est actuellement à l'étude à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale. Il vise à catalyser la mise en œuvre de mesures pratiques dans le domaine de l'eau dans le cadre de la nouvelle Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau au service du développement durable ».

S'agissant du thème de la présente séance du Conseil de sécurité, qui relie les questions liées aux ressources en eau au maintien de la paix et de la sécurité, nous estimons que les ressources naturelles, en soi, sont neutres par nature. En conséquence, leur présence ou leur rareté ne peuvent, a priori, être considérées comme

un motif de conflit ou comme constituant une menace à la paix et à la sécurité. La détérioration de la situation en matière d'accès à l'eau, qui peut être liée à divers facteurs, peut exacerber des différends existants entre États, sans que ce soit nécessairement dans le secteur de l'eau, ou être utilisée pour exacerber les tensions entre États. Cependant, la cause profonde du conflit est autre, à savoir la mauvaise gestion des ressources en eau, et non les ressources elles-mêmes.

Nous sommes préoccupés par les tentatives constantes d'incorporer directement une composante sécurité à l'examen des questions relatives aux ressources en eau. L'ajout d'une dimension sécuritaire à la question de l'eau pourrait détourner les efforts internationaux vers la recherche subjective de coupables et l'imposition ultérieure probable d'interventions militaires dans les régions concernées, où ce qui est réellement nécessaire est de déployer des spécialistes pour élaborer des solutions aux problèmes émergents. De cette manière, le fait de mettre l'accent sur les aspects géopolitiques de la coopération dans le domaine de l'eau, notamment la sécurité internationale, ne peut que compliquer la recherche d'une solution à une situation socioéconomique difficile et, par conséquent, entraver le développement durable dans son ensemble.

Notre délégation a fait à maintes reprises part de ses doutes concernant la pertinence de solliciter le Conseil de sécurité sur plusieurs questions relatives au développement durable, ainsi que de faire participer d'autres institutions non principales des Nations Unies qui ne disposent ni des compétences spécialisées ni des outils nécessaires et ne peuvent donc pas apporter de contribution significative au débat sur la question. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ses travaux visent à régler des situations de conflit spécifiques, avant tout en promouvant la réconciliation entre les parties belligérantes. Il est difficile de savoir quelles mesures pratiques les organisateurs du présent débat, axé sur le thème des ressources en eau, attendent du Conseil de sécurité.

L'ajout de questions relatives au développement durable au programme de travail déjà chargé du Conseil de sécurité pourrait également créer un déséquilibre dans le cadre des activités d'autres organes principaux de l'ONU. Nous sommes convaincus que le respect de la répartition claire des tâches au sein du système des Nations Unies est indispensable à l'efficacité et au fonctionnement transparent de l'Organisation dans son ensemble. En outre, la prise en compte de la gestion des ressources en eau dans une perspective générale, notamment par le prisme de la sécurité internationale, rend plus difficile la prise en compte des particularités nationales et régionales de la coopération dans le domaine de l'eau, ce qui, en fin de compte, peut saper les accords existants à divers niveaux.

La solution pour résoudre les problèmes dans le domaine de l'eau est d'accroître le niveau général de développement socioéconomique, scientifique et technique des pays et d'utiliser leur propre potentiel. La communauté internationale doit concentrer ses efforts sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux de la question et, si possible, fournir aux pays qui en ont besoin la coopération financière et technique nécessaire et les aider à renforcer leurs capacités, notamment leurs propres spécialistes.

Bien entendu, une telle assistance doit tenir compte des besoins spécifiques et des stratégies de développement national ainsi que des particularités régionales. L'absence d'action concrète dans ce domaine ne doit pas donner lieu à des tentatives visant à identifier les causes douteuses des problèmes, étant donné qu'un règlement approprié de ces problèmes est vital pour réduire les tensions entre les pays qui connaissent une pénurie d'eau.

La mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement nous offre des possibilités supplémentaires de coopération entre les États sur la base d'un équilibre entre les trois dimensions du développement durable.

Nous pensons que, pour poursuivre un débat de fond sur les questions relatives à l'eau, il serait utile d'examiner les enseignements tirés par la communauté internationale de la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie » (2005-2015), dont la Fédération de Russie a été l'un des initiateurs. Nous estimons important d'utiliser cette expérience et cette pratique et de les améliorer, car elles peuvent renforcer nos efforts visant à promouvoir l'exploitation durable de l'eau. C'est pourquoi la Russie a appuyé l'initiative du Tadjikistan tendant à la proclamation d'une nouvelle décennie sur les questions relatives à l'eau.

À cet égard, le système des Nations Unies pour le développement peut jouer un rôle important en aidant les efforts internationaux à cet égard. Nous

sommes favorables au renforcement de la coopération interinstitutions dans le cadre d'ONU-Eau, qui regroupe toutes les entités structurelles au sein de l'Organisation des Nations Unies ayant trait à l'approvisionnement en eau. Nous estimons qu'il est important de développer et d'améliorer la base juridique régionale et internationale dans le domaine de la régulation des ressources en eau. Nous notons à cet égard les résultats positifs obtenus dans la région régie par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux. En ce qui concerne la question de la gestion des cours d'eau transfrontières, nous pensons en principeque nous devons adopter des solutions mutuellement bénéfiques, sur la base du partenariat et dans le respectde la souveraineté nationale.

Nous regrettons que la délégation ukrainienne ait une fois de plus tenté d'utiliser ce forum non pas pour contribuer de façon constructive à la question de la paix et de la sécurité internationales, mais plutôt à des fins de propagande pour couvrir politiquement les activités criminelles de Kiev. Les habitants de la Crimée russe n'oublierons assurément pas qu'en avril 2014, Kiev a ordonné le blocage des écluses du canal de Crimée du Nord, qui à l'époque fournissait 85 % des besoins en eau douce de quelque2 millions de personnes. Ces activités entreprises par les autorités ukrainiennes portent atteinte aux droits de l'homme et à toute une série de normes humanitaires internationales, en particulier le droit à l'eau potable et à l'assainissement et le droit à l'alimentation, ainsi qu'aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur les droits de l'homme, et plus encore à l'article 25 de la Déclaration universelles des droits de l'homme et à l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre Ndiaye, ainsi que votre délégation, d'avoir convoqué ce débat important et très intéressant. Je remercie également le Secrétaire général et les autres intervenants.

Le sujet du débat d'aujourd'hui est un peu difficile pour la Nouvelle-Zélande : d'une part, nous sommes entourés d'eau et cette eau – l'eau de mer – est fondamentale pour notre sécurité et notre bien-être économique; d'autre part, notre voisin le plus proche se trouvant à près de 2000 kilomètres, cette eau est incontestablement soumise à la juridiction néo-zélandaise, conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Nous sommes dans la situation heureuse de ne pas avoir à partager les ressources en eau douce avec une autre nation ou à gérer les problèmes liés à une frontière riveraine partagée.

Mais nous savons que d'autres membres de l'Organisation ont des situations beaucoup plus difficiles à gérer et que l'accès aux ressources naturelles essentielles peut avoir de profondes répercussions sur la survie et la prospérité des communautés, et la concurrence pour ces ressources a longtemps été une source potentielle de conflits. Par conséquent, même si je suis d'accord avec mon collègue russe pour dire qu'il n'y a rien d'inhérent à l'eau qui en fasse une question de sécurité, nous savons tous qu'aucune ressource n'est plus centrale pour la survie humaine que l'eau douce et que le potentiel de conflit est réel.

Comme l'a dit M. Danilo Türk, environ 145 États et 40 % de la population mondiale se trouvent à proximité de 263 bassins hydrographiques internationaux. Dans certaines régions, des centaines de millions de personnes dépendent du débit d'un petit nombre de sources à risque. Même dans un pays comme la Nouvelle-Zélande, où l'eau douce est en grande partie propre et relativement abondante, les activités économiques et la population croissante exercent une pression sur les ressources en eau douce pour ce qui est de la gestion de l'eau et du maintien de sa qualité.

Les régions du monde qui connaissent déjà des pénuries d'eau devraient voir ce phénomène s'exacerber en raison d'une démographie galopante, d'une augmentation de la production agricole et des changements climatiques. En outre, le potentiel de conflit sur les ressources en eau transfrontalières est bien documenté. Les crises de l'eau peuvent accroître la fragilité des États et devenir un multiplicateur de menace.

Je tiens à souligner trois domaines dans lesquels nous pensons que davantage pourrait être fait sur cette question en faveur de la paix et de la sécurité internationales.

Tout d'abord, nous devons reconnaître que la gestion efficace des ressources en eau est non seulement essentielle pour la résilience et le développement durable, mais constitue également un outil efficace de prévention des conflits. Dans de nombreuses régions du monde, des progrès considérables ont été accomplis dans la gestion concertée des ressources en eau, ce qui a

permis d'améliorer la sécurité et la prospérité. C'est très efficace au niveau régional.

Il existe de nombreux cadres de gestion multipartites qui s'étendent du fleuve Mékong en Asie du Sud-Est au fleuve Sénégal et au bassin du lac Tchad en Afrique de l'Ouest. Il faut saluer la mise en place d'une coopération régionale efficace visant à atténuer les risques de conflit. Nous devons soutenir ces initiatives et les encourager dans les domaines où les cadres sont absents.

Comme le Secrétaire général l'a noté ce matin, l'ONU peut jouer un rôle important. Nous nous félicitons, par exemple, des travaux menés par le Département des affaires politiques, par l'intermédiaire du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, pour favoriser le dialogue et la coopération en matière de gestion des ressources en eau transfrontières dans cette région. Des initiatives telles que le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix peuvent également nous aider à concentrer nos efforts.

Deuxièmement, nous devons reconnaître que, dans les situations de conflit, la concurrence pour les ressources en eau peut affecter la conduite et la poursuite des hostilités. Les différends relatifs à l'eau doivent être pleinement intégrés dans les analyses de conflits et les stratégies de prévention et de règlement des conflits.

Le refus de l'accès à l'eau peut être utilisé à des fins politiques ou comme une arme de guerre, comme nous l'avons entendu plusieurs fois ce matin. Nous avons vu l'utilisation choquante et délibérée de tactiques cyniques contre des civils en Syrie, au Yémen et ailleurs. Les systèmes d'eau douce font partie de l'infrastructure civile essentielle et, en tant que tels, sont protégés par le droit international humanitaire. Comme l'a clairement indiqué la représentante du Comité international de la Croix-Rouge ce matin, refuser délibérément l'accès des civils à l'eau douce constitue une violation du droit international des droits de l'homme et, dans les situations de conflit, peut même constituer un crime de guerre.

Troisièmement enfin, nous devons veiller à ce que la sécurité de l'eau ne soit pas considérée uniquement comme une question transfrontalière. Comme le Conseil l'a entendu lors du débat public sur les défis sécuritaires auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement, convoqué par la Nouvelle-Zélande l'année dernière (voir S/PV.7499), les menaces à la sécurité peuvent revêtir différentes formes pour ces États. Pour de nombreux petits États insulaires de ma propre région, un accès fiable à l'eau douce est une question existentielle.

Près de la moitié des petits États insulaires en développement du Pacifique n'ont pas de ressources importantes en eau de surface. Presque autant d'entre eux manquent de réserves d'eau souterraine. Cela laisse de nombreuses communautés dépendantes pour l'eau douce de précipitations imprévisibles, ce qui représente une menace pour le développement durable et la santé et, finalement, la viabilité de nombreuses populations du Pacifique.

Les effets des changements climatiques sur la région risquent de comprendre des sécheresses intenses et la possible contamination de la ressource disponible d'eau souterraine. Ces effets peuvent aggraver les risques qui pèsent sur la sécurité. La Nouvelle-Zélande travaille avec ses partenaires du Pacifique pour lutter contre un ensemble de points faibles liés à l'eau dans toute la région, y compris les systèmes de récupération de l'eau de pluie à Kiribati et au Vanuatu et par le renforcement des systèmes nationaux de gestion et de distribution de l'eau. Nous nous employons également à améliorer l'approvisionnement et la fiabilité de l'approvisionnement en eau dans les îles exposées à la sécheresse aux Tuvalu, aux Tokélaou, aux Îles Cook et aux Îles Marshall.

Enfin, garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau à la population mondiale représente un des défis les plus décisifs que doit relever la communauté internationale. En fin de compte, cela ne peut être fait que dans le cadre d'une coopération régionale et internationale efficace. Cela permettra d'accroître la prospérité et de renforcer la sécurité en favorisant la résilience et la confiance, et peut contribuer à prévenir des conflits et à sauver des vies.

Je remercie le Sénégal de son travail dans ce domaine et les orateurs qui ont présenté un exposé pour leurs contributions instructives. Nous devons continuer d'appuyer pleinement ces efforts.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens d'abord à remercier le Sénégal d'avoir pris l'initiative d'organiser le présent débat important sur l'eau et la paix et la sécurité. Je remercie également les orateurs qui ont présenté un exposé de leur contribution importante à cet égard.

Notre planète souffre d’une répartition inégale des ressources en eau douce. L’ensemble des études et rapports internationaux confirment que la pénurie d’eau sera la cause d’un grand nombre de défis pouvant entraîner des conflits interétatiques. On commence à en voir les signes dans de nombreux conflits dont le Conseil est saisi, la concurrence pour le contrôle des ressources en eau étant une cause principale du déclenchement de ces conflits.

L’Égypte souffre d’une pénurie d’eau. Elle n’a en effet qu’une seule ressource en eau douce, à savoir le Nil, sur lequel elle repose principalement. De plus, l’Égypte est située dans la bande aride de l’Afrique du Nord et les précipitations y sont donc rares. En Égypte, le problème du manque d’eau est aggravé par l’accroissement démographique. L’eau disponible représente 600 mètres cubes d’eau par personne et par an, ce qui est inférieur au seuil de pénurie. Alors que les besoins augmentent et que le problème de la pénurie d’eau s’aggrave, les ressources en eau de l’Égypte, provenant du Nil, restent les mêmes, à savoir 55 milliards de mètres cubes par an, ce qui ne lui permet pas de répondre à ses besoins essentiels, qui dépassent les 100 milliards de mètres cubes par an. Quant aux eaux souterraines, il est difficile de les utiliser car elles se trouvent à des profondeurs très importantes, et ces ressources ne sont de plus pas renouvelables. Tous ces facteurs sont accentués par le fait que l’Égypte est un pays d’aval, compte tenu en particulier des effets des changements climatiques qui se font ressentir dans le bassin du Nil.

L’Égypte est convaincue que l’eau doit être un instrument de coopération et de réalisation du développement et de la sécurité hydrique. C’est pourquoi elle a participé au lancement de l’Initiative pour le bassin du Nil en 1990. L’Égypte met également en œuvre des projets bilatéraux communs avec des États du bassin du Nil pour tirer davantage parti des ressources en eau dans le bassin sans porter préjudice aux intérêts de l’un quelconque de ces États. Dans le prolongement des efforts déployés par l’Égypte depuis les années 60, nous mettons en œuvre, depuis 2012, l’initiative égyptienne pour le développement des États du bassin du Nil, qui comprend des projets liés à l’eau et aux secteurs agricole, commercial, économique et médical menés avec des États du bassin du Nil.

Outre les efforts bilatéraux et régionaux visant à renforcer la sécurité et la coopération entre les États riverains des fleuves transfrontières, l’Égypte considère que l’ONU peut jouer un rôle central pour prévenir des conflits, causés par la concurrence visant le contrôle des ressources en eau ou par le fait que certaines parties prennent des mesures unilatérales contraires au principe de l’utilisation conjointe et menacent la sécurité de l’approvisionnement en eau de ceux qui partagent le même cours d’eau, et ce, selon les axes suivants.

Premièrement, les principes consistant à ne pas nuire et de notification préalable entre les États riverains d’un même fleuve, en particulier de la part des États d’amont à l’égard des États d’aval doivent être appliqués. À cet égard, la mise en œuvre par des États d’amont de projets le long de cours d’eau communs sans la réalisation d’études complètes démontrant que ces projets ne causeront pas un dommage appréciable aux États riverains, en particulier les pays d’aval, constitue une violation flagrante de ces deux principes.

Deuxièmement, les États sont tenus de respecter leurs obligations dans le cadre du droit international, y compris les accords bilatéraux et multilatéraux existants relatifs aux ressources en eau transfrontières et de respecter les devoirs et les droits des États dans le cadre du droit international humanitaire.

Troisièmement, les autres parties internationales non étatiques, en particulier les bailleurs de fonds institutionnels internationaux, les banques internationales et les sociétés de construction, doivent respecter les normes internationales pour mettre en place des installations de traitement et de distribution de l’eau le long des cours d’eau internationaux transfrontières, et cesser de les financer ou de les créer si l’approbation préalable de l’ensemble des États riverains, les États d’aval en particulier, n’a pas été obtenue, afin d’éviter que cela ne contribue à attiser à l’avenir un quelconque conflit entre les États riverains.

Quatrièmement, il faut échanger les expériences internationales et les essais concluants dans le domaine de la gestion des ressources en eau communes. Il est également important d’améliorer les mécanismes existants pour s’attaquer aux obstacles à une utilisation conjointe des ressources en eau et d’adopter une approche globale en vue d’une gestion des ressources en eau communes de manière à s’assurer que tous les États participent à la gestion et en profitent. À cet égard, nous rappelons le rôle important joué par le secrétariat de l’Accord européen sur les grandes voies navigables d’importance internationale s’agissant d’informer les pays du monde sur l’expérience européenne réussie dans ce domaine.

Cinquièmement, l'ONU doit jouer un rôle plus clair pour ce qui est de développer des mécanismes de coopération entre les États riverains de fleuves internationaux, de renforcer les capacités dans le but de tirer maximum parti des ressources en eau, et des efforts de prévention des conflits qui risquent d'apparaître entre les États à cause de l'eau.

Il faut prêter davantage attention à la question de l'eau comme facteur de paix et de sécurité internationales ou comme menace à la paix et à la sécurité internationales. Il est possible en effet de s'attaquer en temps voulu à l'évolution des situations qui risquent de renforcer la prédiction faite en 1991 par M. Boutros Boutros-Ghali, ancien Secrétaire général, à savoir que les guerres à venir seront axées sur les ressources en eau. Si le monde est davantage conscient de l'importance de la prévention des conflits, l'eau représente le premier élément le plus pressant pour activer les mécanismes de prévention.

M. Delattre (France) : Je voudrais tout d'abord remercier chaleureusement la présidence sénégalaise de son heureuse initiative d'avoir organisé ce débat essentiel sur les relations entre eau, paix et sécurité. Je souhaite également remercier M. Danilo Türk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, Mme Christine Beerli, Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, et M. Sundeep Waslekar, Président du Strategic Foresight Group, de leurs interventions très éclairantes.

Dans le cadre tracé par l'excellente note conceptuelle (S/2016/969, annexe) de la présidence sénégalaise, je voudrais articuler mon propos autour de trois principaux messages. Premier message : l'eau ne doit en aucun cas être une source de division, mais au contraire un facteur de coopération entre les États. C'est un enjeu essentiel. Il faut pour cela utiliser et promouvoir les grandes conventions sur l'utilisation de l'eau, à savoir la Convention de la Commission économique pour l'Europe sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, adoptée à Helsinki, et la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, adoptée à New York. II est vrai que les ressources naturelles sont en cause dans beaucoup de conflits : c'est le cas pour au moins 40 % d'entre eux, selon des estimations concordantes, au cours des 60 dernières années.

Et le changement climatique aggrave naturellement la situation, notamment par son impact sur la dégradation des sols et la désertification. Mais même en temps de guerre, le partage des ressources en eau peut faciliter le dialogue entre les belligérants. Je pense, par exemple, aux discussions entre la Jordanie et Israël ou aux accords sud-africains signés pendant la guerre dans les années 70 et 80.

Dans ce contexte, pour aider les États à faire du partage de la ressource en eau un outil de coopération, il faut un cadre multilatéral équitable doté d'une expertise de qualité. Et c'est pourquoi la France soutient si activement et promeut les deux outils de droit international essentiels qui sont à notre disposition. Le premier, c'est la Convention de la Commission économique pour l'Europe sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, ou Convention d'Helsinki, dont je rappelle qu'elle est ouverte à l'ensemble des États Membres de l'ONU depuis le 1er mars 2016. Le deuxième instrument dont nous disposons, c'est la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, dite Convention de New York.

La Convention d'Helsinki, il faut le souligner, prévoit un mécanisme de dialogue et d'arbitrage dans le cadre de tensions entre États riverains d'un même fleuve, lac, ou aquifère. Elle est dotée d'un secrétariat et d'un dispositif de soutien juridique et technique au bénéfice des États parties, mais également non parties. Ces deux conventions constituent les instruments privilégiés de mise en œuvre des objectifs 6 (eau et assainissement) et 16 (paix, justice, renforcement des institutions) du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je voudrais donc saluer l'implication du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix dans la promotion des deux conventions. Et je voudrais également souligner que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe a un rôle important à jouer afin d'inciter les États à devenir parties aux deux Conventions sur la gestion des eaux transfrontalières.

Mon deuxième message, c'est que le Conseil de sécurité a un rôle clef à jouer sur ce dossier crucial. D'une part, le Conseil doit veiller à la protection des infrastructures et autres services essentiels, notamment l'eau, mais aussi l'électricité durant les conflits et pendant la phase de sortie de crise. Les biens indispensables à la survie des populations civiles sont protégés par le droit international humanitaire. Les services en eau en font partie; ils conditionnent la qualité de bien d'autres services, ceux de santé par exemple, comme l'a très bien rappelé le Comité international de la Croix-Rouge.

Le Conseil de sécurité doit donc veiller au respect du droit humanitaire. Il doit aussi s'assurer que les opérations de maintien de la paix aient un impact environnemental minimal. D'autre part, le Conseil de sécurité devra étudier et tirer toutes les conséquences des recommandations opérationnelles que le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix formulera en 2017 sur ces enjeux. Ces recommandations sont très attendues, tant sur l'architecture mondiale pour la prévention et la résolution des conflits liés à l'eau que sur l'utilisation de l'eau comme instrument de coopération et de paix.

Cela me conduit à troisième et dernier message, qui est de nature plus générale. Il est grand temps de réfléchir à l'architecture mondiale de l'eau. La gouvernance mondiale de l'eau actuelle n'est plus à la hauteur des enjeux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : sa fragmentation l'affaiblit. C'est pourquoi la France estime qu'il est nécessaire de faciliter le dialogue sur la question de la gestion des ressources en eau entre les États Membres et les agences onusiennes. Plusieurs organismes des Nations Unies travaillent sur cet enjeu : l'UNESCO sur les ressources en eau de surface et souterraines, le Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les questions de qualité de la ressource, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé sur les liens entre ressources en eau et accès des populations à l'eau potable.

La France est favorable à la mise en place d'un espace de dialogue dédié à la problématique de l'eau dans sa globalité qui, à ce titre, doit couvrir l'accès à l'eau, mais aussi sa qualité, les pollutions, les usages, la gestion durable et intégrée des ressources, la protection et la restauration milieux aquatiques, les changements climatiques et la prévention comme la réponse aux catastrophes.

Voici, en quelques mots, les remarques que je voulais faire sur ce sujet essentiel des relations entre eau, paix et sécurité. Le fil d'Ariane de mon intervention et le message central de la France, c'est que la gestion concertée des ressources en eau et notamment l'accès à l'eau potable ne sont pas seulement un sujet technique, c'est un sujet vital en matière de développement, en matière de droits de l'homme et en matière de sécurité. C'est donc pour l'Organisation une priorité de tout premier plan. Le Conseil de sécurité, aux côtés naturellement de l'Assemblée générale, a ainsi toute légitimité pour s'en saisir, et je suis profondément convaincu que la discussion que nous avons aujourd'hui, grâce à vous, Monsieur le Président, grâce à la présidence sénégalaise, est à la fois très éclairante pour nous tous, mais aussi très prometteuse pour l'avenir.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous tenons à remercier S. E. M. Mankeur Ndiaye, Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur de la République du Sénégal, ainsi que la délégation sénégalaise d'avoir organisé le présent débat public sur une question qui est si importante pour l'avenir de l'humanité. Nous tenons également à remercier M. Danilo Türk, Mme Christine Beerli et M. Sundeep Waslekar de leurs exposés.

En analysant la question de l'eau, l'UNESCO a indiqué dans son rapport de 2015 que la croissance démographique, l'urbanisation, l'industrialisation, ainsi que l'augmentation de la production et de la consommation avaient entraîné une demande d'eau douce toujours plus grande. Le rapport ajoute qu'environ 1,2 milliard de personnes vivent dans des régions où l'eau est rare. Près de 748 millions de personnes n'ont pas accès à une source d'eau potable adéquate. Deux milliards et demi de personnes n'ont pas accès à des installations sanitaires de qualité, et un milliard de personnes font leurs besoins à l'air libre. Selon les estimations, 1,8 milliard de personnes utilisent une source d'eau potable qui est polluée par des bactéries fécales. Le secteur agricole représente environ 70 % de toute l'extraction d'eau douce dans le monde, et plus de 90 % dans la plupart des pays les moins avancés du monde. L'Organisation des Nations Unies a également indiqué que si le monde continuait sur sa trajectoire actuelle, le monde pourrait, d'après les projections, enregistrer une baisse de 40 % de l'eau disponible d'ici à 2030. Les conséquences de telles tensions dans un monde interconnecté seront locales, transfrontalières et planétaires. En outre, nous devons rappeler la question des changements climatiques, qui ont eu un impact mondial préjudiciable et, dans le cas des pays d'Afrique, leurs effets dévastateurs ont été considérables, touchant la santé, la subsistance, l'alimentation, l'approvisionnement en eau et la sécurité en général. Cette réalité complexe s'ajoute à la fragile situation politique et sécuritaire que connaissent certains États de la région, ce qui rend le règlement de tels conflits beaucoup plus difficile si on ne met pas en œuvre une approche globale.

Comme nous l'avions signalé pendant la réunion organisée selon la formule Arria consacrée à cette même question au mois d'avril dernier, tous ces éléments ont

des incidences importantes sur la paix, la sécurité et le développement, mais nous sommes convaincus que nous devons les aborder dans une perspective large et démocratique au sein de l'Assemblée générale, qui est l'organe chargé de traiter les questions relatives au développement durable en général et à l'eau en particulier.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 indique que le développement social et économique dépend de la gestion viable des ressources naturelles, y compris l'eau, et comprend l'engagement de lutter contre la pénurie et d'utiliser l'eau de manière plus efficace. À cette fin, l'objectif de développement durable 6 contient des éléments et stratégies importants pour atteindre ces buts. Les avancées et les réalisations dans l'accomplissement de ces objectifs seront examinées chaque année dans le Forum politique de haut niveau sous les auspices du Conseil économique et social, en prenant en compte la nature intégrée, indivisible et interdépendante des objectifs de développement durable.

Dans ce contexte, l'objectif 6 sera examiné de façon approfondie en 2018, et nous devons donc nous efforcer de faire en sorte que ce soit dans ce cadre-là que nous puissions apprécier les réalisations et les difficultés à surmonter pour parvenir à un développement durable juste et équitable, prenant en compte de manière équilibrée ses trois dimensions – sociale, économique et environnementale. En outre, nous ne devons pas oublier que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) travaille aussi en permanence, sur la base de son mandat, pour que les pays gèrent leurs ressources en eau de façon durable, par l'intermédiaire du Programme hydrologique international, de l'Institut pour l'éducation relative à l'eau, dont le siège est à Delft (Pays-Bas), de plus de 20 centres de recherche dans le monde entier, et des chaires de l'UNESCO consacrées à l'eau. En outre, l'UNESCO dirige l'élaboration du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau.

Pour terminer, nous tenons à dire que, en harmonie avec notre époque et avec les solutions dont a besoin notre planète, la recherche d'initiatives d'intégration contribue à préserver la vie et les droits des générations présentes et futures, en tant que valeur fondamentale des relations et de la coopération entre les États, pour garantir l'instauration d'un ordre mondial juste, équitable et, en conséquence, prospère, dans le contexte du développement durable.

M. González de Linares Palou (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, vous-même et le Sénégal, de nous donner l'occasion de discuter de nouveau des liens entre l'eau, la paix et la sécurité, à la suite du succès de la réunion du Conseil de sécurité organisée selon la formule Arria en avril dernier. Je remercie également le Secrétaire général et les experts de leurs exposés pénétrants.

La gestion de l'eau est devenue de nos jours la gestion du risque lié à l'insécurité de l'approvisionnement en eau, tel qu'exacerbé par les changements climatiques. Le rapport le plus récent sur les risques mondiaux, élaboré par le Forum économique mondial, place les crises associées à l'eau au premier rang des risques mondiaux, si on les mesure par leur impact sur les sociétés. Face à ces menaces, ce qu'on appelle la diplomatie de l'eau est de plus en plus importante, et elle est appelée à jouer un rôle fondamental car elle peut prévenir des conflits et régler des différends. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprend un objectif consacré exclusivement à l'eau et à l'assainissement, ce qui est un pas essentiel dans la bonne direction. De même, la reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies du droit à l'eau et à l'assainissement en tant que droit de l'homme est un sujet sur lequel insistent depuis des années l'Allemagne et l'Espagne.

Cependant, de nombreux pays n'ont toujours pas d'institutions appropriées pour gérer l'eau. C'est précisément l'incapacité des gouvernements à fournir l'eau en qualité et en quantité suffisantes à leur population qui se trouve souvent à l'origine de conflits. L'Espagne a une expérience millénaire de gestion et de bonne gouvernance de l'eau. Notre expérience découle de pénuries chroniques qui nous ont appris à équilibrer la demande d'eau pour tous les usages et la protection nécessaire de l'environnement, s'agissant de nos bassins fluviaux nationaux et de ceux que nous partageons avec le Portugal et la France, pays voisins.

En plus de l'eau, l'Espagne partage aussi son expérience avec tous ses partenaires, sur le plan bilatéral et au titre de la coopération régionale, telle que notre collaboration avec la Conférence des directeurs ibéro-américains de l'eau et la Stratégie conjointe Espagne-Algérie sur l'eau en Méditerranée occidentale. De même, par l'intermédiaire du Fonds de coopération pour l'eau et l'assainissement en Amérique latine, l'Espagne contribue aux efforts de la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme 2030.

Au Conseil de sécurité, nous avons souvent été les témoins de la façon dont les conflits armés peuvent causer des atteintes au droit international humanitaire et des violations des droits de l'homme, pour ce qui est de l'obligation de protéger les infrastructures civiles, et en particulier le droit d'accès à l'eau. Les attaques délibérées contre les installations fournissant l'eau potable, les obstructions imposées à l'accès pour les réparer et les pénuries de combustible et de matériel pour effectuer les réparations non seulement sont des crimes de guerre potentiels, mais elles menacent également la santé de la population civile, compte tenu du risque élevé de contracter des maladies lié à la pénurie d'eau, en particulier d'eau potable. N'oublions pas que la véritable victime de l'utilisation de l'eau en tant qu'arme de guerre ou dans les négociations politiques ou militaires entre les parties belligérantes, c'est la population civile elle-même.

Dans de telles situations, la communauté internationale doit faire des efforts particuliers, notamment pour veiller à la conduite d'enquêtes indépendantes relatives aux attaques contre des installations protégées; établir leur impact sur la population civile, les systèmes de santé et l'environnement; garantir l'accès sans restriction, continu et sûr du personnel humanitaire et de ses missions, s'agissant de ressources précieuses telles que l'eau; et promouvoir les échanges de bonnes pratiques au sein des comités de coordination, ainsi que de pratiques qui ont réussi à protéger pendant les conflits armés les systèmes et infrastructures liés à l'eau.

Ces deux dernières années, l'Espagne a défendu l'importance de promouvoir la fonction de prévention du Conseil de sécurité. À cet égard, en juin 2015, nous avons organisé selon la formule Arria avec la Malaisie une réunion sur les changements climatiques en tant que menace à la sécurité. Ensuite, en mars dernier, nous avons coprésidé avec l'Angola une réunion organisée selon la formule Arria sur la sécurité alimentaire, pendant laquelle nous avons entendu le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dire clairement « qu'il n'y aura pas de paix sans sécurité alimentaire ». Je me permettrai d'ajouter qu'il n'y aura pas de sécurité alimentaire sans une gouvernance appropriée de l'eau.

Plus récemment, en mai, nous avons organisé conjointement avec l'Égypte une réunion d'information au Conseil de sécurité pour procéder à une analyse globale des répercussions possibles, pour la sécurité du Sahel, de la désertification en tant qu'effet principal du changement climatique dans la région. Ces questions – changement climatique, sécurité alimentaire et désertification – ont un lien indissociable avec les défis que l'insécurité hydrique peut poser à la paix et à la sécurité.

C'est pourquoi je voudrais, pour finir, remercier la Mission permanente du Sénégal et le Ministre sénégalais des affaires étrangères d'avoir fait le choix judicieux de retenir ce thème, et réaffirmer notre espoir que le Conseil de sécurité continuera à l'avenir d'analyser ces questions qui relèvent de ses compétences.

Le Président : Le représentant de l'Ukraine a demandé à prendre la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de devoir encore une fois prendre la parole. Tout d'abord, je voudrais vivement recommander à mon collègue russe d'écouter mes déclarations dans la langue dans laquelle elles ont été faites. Je n'ai pas une seule fois nommé la Russie. De même que je n'ai jamais parlé de la Crimée dans ma déclaration, mais puisque le représentant russe a parlé de la Crimée, je voudrais faire consigner les points suivants.

Le territoire de la République autonome de Crimée reste à ce jour occupé par la Fédération de Russie. En vertu du droit international, c'est la puissance occupante qui doit pleinement assumer les conséquences de ses actions illégales. La déclaration faite par le représentant russe dans cette salle prouve que les autorités d'occupation russes sont incapables de répondre de façon satisfaisante aux besoins essentiels de la population locale. Au lieu de reconnaître ses actions illégales et de tenter de remédier aux torts qu'elle a causés, la partie russe a choisi d'utiliser la question de l'approvisionnement en eau en Crimée à des fins de propagande.

Si elle se préoccupe vraiment de la question qu'elle a soulevée, la Fédération de Russie peut commencer par mettre fin au détournement d'une eau déjà rare en Crimée pour répondre aux besoins croissants en eau du personnel et de l'infrastructure militaires dans la péninsule. L'autre mesure logique doit être de lancer le processus de désoccupation de la République autonome de Crimée et de la ville de Sébastopol, contribuant ainsi positivement au règlement du problème de la disponibilité de l'eau en Crimée.

Le Président : Le représentant de la Russie a demandé la parole pour faire une déclaration supplémentaire.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Concernant la situation en Crimée, je dois dire que ce n'est pas la population pacifique de la Crimée qui a renoncé à l'eau du Dniepr; il s'agissait d'un acte délibéré des autorités de Kiev, qui ont transformé une situation humanitaire en catastrophe. Le blocus de l'eau ne s'est pas arrêté là. Il a été suivi d'un blocus de l'énergie et d'un blocus des produits alimentaires.

Pour ce qui est de la situation dans le Donbass, dans son dernier rapport, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a indiqué très clairement que l'infrastructure a souffert du fait des activités militaires, notamment en raison de la limitation à l'accès à l'eau. Le rapport appelle toutes les parties, notamment les forces armées ukrainiennes, à garantir en toutes circonstances le respect des normes du droit international humanitaire et d'éviter de cibler et d'endommager des installations indispensables pour la survie de la population civile, notamment les stations d'épuration de l'eau.

Le Président : Je rappelle aux orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leurs interventions à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener à bien ses travaux dans les meilleurs délais. Il nous reste 50 orateurs inscrits. Les délégations qui ont de longues délégations à faire sont donc invitées à les distribuer sous forme imprimée et à en prononcer une version abrégée dans la salle du Conseil. Je demande aux orateurs de prononcer leurs déclarations à une vitesse raisonnable afin que l'interprétation puisse en être faite correctement.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Kamaldinov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous félicitons sincèrement la présidence sénégalaise d'avoir appelé l'attention sur la question de l'insécurité hydrique, qui pose de nouvelles menaces auxquelles le Conseil de sécurité doit commencer à prêter attention de toute urgence.

Les études scientifiques font état d'une multiplication par quatre du nombre de confrontations violentes liées à l'eau au cours de la dernière décennie. Le risque de guerres de l'eau s'accroît en raison d'une concurrence accrue, d'une gestion inadéquate ou médiocre et, au bout du compte, des effets du changement climatique. Les pénuries d'eau, la mauvaise qualité de l'eau ou des inondations menacent les États d'instabilité ou de faillite, accroissent les tensions régionales et détournent les pays de la coopération mondiale. Il est improbable que l'eau en elle-même puisse faire tomber des gouvernements. Ce qui est dangereux, ce sont les pénuries qui menacent la production alimentaire et l'approvisionnement en énergie et ajoutent à l'angoisse des gouvernements qui luttent déjà contre la pauvreté et qui font face à des tensions sociales.

Les pénuries d'eau vont devenir de plus en plus aiguës au-delà des dix prochaines années, et des tensions surviendront à propos du contrôle et de la distribution des ressources en eau. La fourniture de l'eau ou les ressources en eau sont utilisées à des fins politiques ou militaires par des acteurs étatiques et non étatiques. Nous voyons aussi des différends dans lesquels l'eau est source majeure de discorde et de conflit dans le contexte du développement économique et social. La gravité de cette situation exige un partage de l'information en temps opportun, l'alerte rapide et une utilisation rapide et appropriée des mécanismes et des entités disponibles existants, ainsi qu'une mobilisation des principales parties prenantes. Les pratiques optimales et les enseignements tirés aideraient à renforcer les approches élaborées.

Le Kazakhstan fait face à une très forte pollution, et certaines régions du pays pâtissent encore de pénuries d'eau. L'assèchement de la mer d'Aral – dont 70 % sont déjà perdus – et du lit du Syr-Daria a des retombées négatives sur l'Asie centrale. Ces deux situations appellent une coopération et une coordination étroites entre les différents pays de la région.

Nous saluons le travail qu'effectue le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale sur les questions liées à l'eau. Le Centre promeut efficacement le dialogue et instaure la confiance dans la région. La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, de la Commission économique pour l'Europe, s'emploie activement à créer un cadre mondial pour traiter de la question des cours d'eau transfrontières et renforcer la coopération dans le domaine de la gestion des eaux transfrontières et la gestion efficace de l'eau dans la région et au-delà.

Le Kazakhstan a lancé la création du Fonds d'investissement de l'Asie centrale afin d'exécuter des projets hydriques, dans le but de cofinancer la construction et la rénovation des installations et de l'infrastructure liées à l'eau. Nous avons aussi proposé la

création d'un centre régional pour la sécurité hydrique, ainsi que l'élaboration conjointe et la signature d'un pacte sur l'eau et la sécurité environnementale en Asie centrale.

La sécurité de l'approvisionnement en eau prend une place de plus en plus déterminante parmi les facteurs de progrès humain et de stabilité. En tant que membre du Groupe des Amis de l'eau, le Kazakhstan est résolu à promouvoir la sécurité de l'approvisionnement en eau dans l'intérêt de tous. Cet engagement sera maintenu pendant notre mandat au Conseil de sécurité en 2017 et2018, et même au-delà, et nous entendons jouer un rôle actif dans toutes les initiatives multilatérales en faveur de la sécurité de l'approvisionnement en eau, de la paix et du développement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que le Sénégal, d'avoir convoqué la présente séance. Je remercie également le Secrétaire général, M. Danilo Türk, Mme Chrstine Beerli et M. Sundeep Waslekar de leurs exposés.

Le lien entre eau et paix et sécurité doit être envisagé avec prudence et circonspection par le Conseil. Tout comme les changements climatiques, auxquels elle est intimement liée, la rareté de l'eau constitue en premier lieu un défi au développement durable. Elle est peut-être l'un des éléments qui contribuent au conflit et à l'instabilité dans certains contextes particuliers, mais elle ne fait pas nécessairement peser une menace sur la paix et la sécurité internationales.

La résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale déclare que le droit de souveraineté permanent des peuples et des nations sur leurs ressources naturelles doit s'exercer dans l'intérêt du développement national et du bien-être de la population de l'État intéressé. Faisant fond sur ce droit légal de chaque État Membre, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement a reconnu que, conformément à la Charte des Nations Unies et aux principes du droit international, les États ont le droit souverain d'exploiter leurs propres ressources selon leur politique d'environnement et de développement. Ces principes auront un rôle clef à jouer dans la mise en œuvre universelle des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 6, qui concerne l'eau et l'assainissement.

C'est donc une logique de coopération, et non de coercition, qui doit guider les efforts pour veiller à une utilisation équitable et efficiente des ressources limitées en eau. Les organismes et initiatives tels que ONU-Eau, la Division des terres et des eaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau et le Programme hydrologique international de l'UNESCO sont bien placés pour apporter leurs compétences techniques afin de prévenir et régler les problèmes relatifs à la gestion des ressources en eau. La Commission de consolidation de la paix, ainsi que son Bureau d'appui et le Fonds correspondant, peuvent eux aussi aider à concevoir et à appuyer des projets visant à promouvoir la paix et la réconciliation en veillant à ce que les ressources en eau au niveau national fassent l'objet d'une allocation, d'une appropriation et d'un accès équitables.

En dépit de certaines perceptions erronées qui veulent que les bassins hydrographiques transfrontaliers tendent à engendrer de l'hostilité plutôt que des solutions fondées sur la collaboration, l'eau est avant tout une source non exploitée de coopération fructueuse. Entretenir les perspectives de coopération dans la gestion de l'eau entre toutes les parties prenantes pourrait contribuer à renforcer le respect mutuel, la compréhension et la confiance entre les pays, et à préserver la santé publique, la sécurité alimentaire et la stabilité sociale, environnementale et économique. Cela pourrait également aboutir à une paix durable.

Comme l'a souligné ma délégation lors de la réunion sur cette question qui s'est tenue selon la formule Arria en avril, notre expérience régionale est la preuve que la coopération autour des ressources en eau recèle un vrai potentiel. En 1969, le Brésil a signé le Traité du bassin du Rio de la Plata avec quatre de ses voisins. Entre autres dispositions, ce Traité établissait un Comité intergouvernemental de coordination chargé de promouvoir les projets conjoints dans l'un des plus grands bassins fluviaux au monde. Parmi ces projets, citons l'Accord relatif à la gestion du système aquifère Guarani et le réseau de transports fluviaux du bassin du Rio de la Plata. Dix ans plus tard, en 1979, un accord tripartite historique entre le Brésil, l'Argentine et le Paraguay, portant sur les centrales hydroélectriques d'Itaipu et de Corpus Christi, a mis un terme à une controverse de longue date et ouvert la voie à une intégration et une coopération approfondies dans notre région.

De la même manière, le Brésil, de concert avec la Bolivie, la Colombie, l'Équateur, le Guyana, le Pérou, le Suriname et le Venezuela, a créé l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, qui a énormément contribué à la promotion de la coopération et du développement durable dans le bassin de l'Amazone. Ces expériences, associées à d'autres initiatives régionales, sont la preuve qu'une gestion concertée de l'eau peut se révéler un instrument de premier plan pour prévenir et régler les différends, ainsi qu'un puissant moteur de prospérité.

Plutôt que traiter l'accès aux ressources en eau comme une menace pour la paix et la sécurité internationales, nous devrions nous atteler en priorité à régler les graves violations du droit international humanitaire concernant l'eau, en particulier s'agissant des attaques contre les installations d'approvisionnement en eau en période de conflit armé. Il est de la plus grande importance que toutes les parties à un conflit respectent leurs obligations de ne pas attaquer, détruire, enlever ou mettre hors d'usage les réserves d'eau potable et les ouvrages d'irrigation, comme le prévoient expressément les Protocoles additionnels I et II aux Conventions de Genève d'août 1949.

La tendance à assimiler les questions relatives au développement durable à des problèmes de sécurité dessert le fonctionnement même du Conseil. Elle détourne l'attention des questions sur lesquelles le Conseil a la possibilité et la responsabilité de faire une différence, à savoir les conflits – de longue date ou plus récents – qui ont abouti à la situation humanitaire la plus grave depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir pris l'initiative de promouvoir les questions relatives à l'eau et à la paix et la sécurité, aussi bien au Conseil de sécurité que dans d'autres instances. La séance d'aujourd'hui, qui fait fond sur la réunion que vous aviez organisée en avril selon la formule Arria, nous donne une occasion très opportune d'examiner l'impact de l'eau sur la paix et la sécurité.

L'eau joue un rôle dans tous les principaux domaines de la vie, de l'agriculture à l'énergie en passant par les transports et la santé. Le monde connaît actuellement une flambée de crises liées à l'eau – celles-là même qui, pour le Forum économique mondial, sont le principal risque que court le monde dans les 10 prochaines années. La rapide croissance démographique mondiale et les changements climatiques menacent d'altérer la dynamique de l'offre et de la demande d'eau, ressource la plus importante dont nous disposons, et ce d'une manière totalement inédite. Les deux tiers de la population mondiale sont susceptibles de vivre dans des conditions de stress hydrique d'ici à 2025.

La rareté de l'eau compromet la sécurité et frappe de manière disproportionnée les plus vulnérables et les plus pauvres. Elle menace tout particulièrement la sécurité dans les milieux fragiles, où la gouvernance et les capacités institutionnelles sont parfois insuffisantes pour faire face aux crises. Nous le constatons dans des régions comme le Sahel ou autour du lac Tchad, où la sécheresse, la dégradation des terres et la désertification ont abouti à une pénurie de ressources et à l'insécurité alimentaire, créant ainsi des conditions de nature à engendrer la compétition, les tensions et le conflit.

Face à la menace croissante de voir le manque d'accès à l'eau attiser les conflits et menacer la paix, la Suède a fait des efforts pour étoffer son expérience dans ce que nous appelons la diplomatie de l'eau. L'Institut international de l'eau à Stockholm gère le Shared Waters Partnership, qui facilite la gestion transfrontière des ressources en eaux. Nous accueillons également le Centre international de l'UNESCO pour la coopération dans le domaine de l'eau, qui aide les décideurs et diverses catégories professionnelles à atténuer les conflits liés à l'eau.

Nos efforts dans le cadre de la diplomatie de l'eau ont montré que, si la menace de violence autour de l'eau est réelle, l'eau offre aussi des possibilités de coopération. Il y a des exemples où l'eau est même devenue un moteur du règlement des conflits. La plupart des ressources d'eau douce dans le monde viennent de rivières, de lacs et d'aquifères qui sont transfrontières par nature. Bien que cela représente une difficulté, des recherches sur la gestion des eaux transfrontières mettent au jour les nombreux cas où les États tendent à collaborer plutôt qu'à s'engager dans des litiges violents au sujet des eaux qu'ils ont en partage. Je pense que votre pays, Monsieur le Président, donne à voir un très bon exemple de la manière dont on peut tendre la main à ses voisins pour travailler de manière constructive, ainsi que le Secrétaire général l'a souligné plus tôt.

La coopération portant sur les eaux partagées peut avoir une incidence positive très étendue et renforcer la confiance bien au-delà de la question de la

gestion d'une ressource partagée. L'institutionnalisation des mécanismes de coopération concernant les eaux partagées est une stratégie à long terme de préservation de la paix et un investissement judicieux dans une période marquée par une hausse des pressions dues à la croissance démographique, à l'urbanisation et aux changements climatiques.

Toutefois, pour faire de l'eau une source de coopération, nous avons besoin d'un mécanisme transparent et efficace de partage d'informations, de participation et de règlement des différends. Nous avons besoin de méthodes de gestion de l'eau qui soient plus intelligentes et plus intégrées. Il nous faut cesser de cloisonner et mettre en place de nouvelles initiatives. Et nous avons besoin de partenariats plus solides.

Le débat d'aujourd'hui nous rappelle à nouveau les liens forts qui existent entre la sécurité et le développement. La mise en œuvre du Programme 2030 est également cruciale pour prévenir les conflits. L'importance que l'eau revêt pour le développement durable est soulignée dans plusieurs de nos objectifs communs – en particulier, dans les objectifs de développement durable, l'objectif 6, relatif à l'eau, et l'objectif 14, sur les océans et les mers. La Suède a vivement plaidé en faveur de la Conférence des Nations Unies pour appuyer la mise en oeuvre de l'objectif 14 des objectifs de développement durable, qui se tiendra ici à New York en juin 2017, sous l'organisation conjointe des Gouvernements fidjien et suédois.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous faire savoir, Monsieur le Président, combien ma délégation apprécie l'initiative que vous avez eue d'organiser, au cours de votre présidence, le présent débat sur eau et paix et sécurité. Nous remercions également votre délégation pour l'utile note conceptuelle (S/2016/969, annexe) qu'elle a élaborée. Je veux aussi saluer les observations éclairantes du Secrétaire général et des autres personnes qui ont fait des exposés.

L'eau est une ressources épuisable pour laquelle la demande ne cesse pourtant de croître. D'une part, le réchauffement planétaire menace de plus en plus les réserves d'eau douce, tandis que, d'autre part, l'augmentation constante de la population mondiale se traduit par une hausse continuelle de la demande d'eau. Il n'est donc pas difficile de voir d'où viendra notre prochain défi existentiel. Cela dit, relever ce défi ne consiste pas simplement à régler les questions de l'offre et de la demande; il s'agit, plus fondamentalement, de partager la ressource.

À mesure que la croissance démographique mondiale aggravera la pénurie d'eau, il sera plus nécessaire de partager les sources disponibles d'eau douce. Toutefois, la question de l'accès à l'eau n'est pas seulement liée à notre survie; elle est inextricablement liée à la sécurité alimentaire et au développement. Les États asiatiques et africains, en particulier les États d'Afrique subsaharienne, connaissent tous la même situation : croissance démographique, vulnérabilité extrême aux changements climatiques et soif toujours plus grande de développement. Par conséquent, les pays de ces régions risquent d'être les premiers à devoir relever de façon pressante le défi du partage des eaux transfrontières. Face à la raréfaction de l'eau, l'aptitude des pays à coopérer et partager pacifiquement les ressources hydriques disponibles sera cruciale pour la paix, la sécurité et le développement. Il est néanmoins alarmant que les régions les plus exposées à une grave pénurie d'eau soient ceux qui font les frais de troubles et de conflits politiques, dont certains restent sans solution depuis des décennies.

Tout au long de l'histoire, l'accès à l'eau a été source soit de conflit, soit de coopération entre les peuples. Aujourd'hui encore, la rareté de l'eau peut aboutir à l'un ou l'autre. Puisqu'il s'agit d'une ressource essentielle à la survie humaine – et au progrès –, les pays seront prêts à se battre pour avoir accès à une eau adéquate. Seules la volonté et la capacité des pays de mettre en place une compréhension mutuelle sur le partage des eaux transfrontières peuvent empêcher la violence et les conflits. Il s'ensuit que si nous, à l'ONU, voulons maintenir la paix et la sécurité, nous devons nous employer à trouver des moyens de garantir deux choses : premièrement, que les États Membres restent disposés à partager les ressources en eau de façon pacifique et dans une logique de coopération; et, deuxièmement, que leur volonté de régler ces questions ne soit pas entravée par un manque de moyens.

Le premier de ces aspects est souvent plus critique. La communauté internationale doit assumer la responsabilité d'élaborer, d'alimenter et de protéger des cadres, aux niveaux multilatéral et bilatéral, pour veiller à ce que les États demeurent disposés à régler par la coopération les questions relatives à l'eau. Elle doit promouvoir des accords bilatéraux et régionaux sur les voies navigables et, une fois ces accords mis au point,

s’assurer que leur application n’est pas compromise par des mesures unilatérales ou coercitives. Le Traité de 1960 sur les eaux de l’Indus – conclu entre le Pakistan et l’Inde, avec la Banque mondiale pour garante – est un exemple et un modèle de ce qui peut être accompli grâce à des accords bilatéraux. Le Secrétaire général l’a également cité plus tôt comme exemple de coopération positive. Cela dit, le Traité est également une bonne étude de cas sur ce qui peut aller mal si de tels accords ne sont pas honorés ou s’il l’un des États parties menace de les abroger purement et simplement. La communauté internationale doit rester aux aguets de tout signe de relâchement de la volonté de coopérer et doit être prête à agir pour éviter tout conflit.

Quant au deuxième aspect, l’aptitude des États Membres à coopérer dépend de différents facteurs, qui peuvent être techniques, financiers ou politiques. Il y a plusieurs institutions internationales qui sont à même de répondre aux besoins techniques ou financiers attachés à la mise en place et au maintien d’une coopération sur le partage de l’eau entre États. Néanmoins, le seul organe international capable de rehausser la capacité politique des États Membres à coopérer n’est autre que le Conseil de sécurité. Il incombe au Conseil de régler les conflits et litiges internationaux, en particulier les conflits prolongés de longue durée, notamment en Asie et en Afrique. Libérés des conflits du passé, les nouveaux défis peuvent presque toujours être surmontés par la voie de la coopération.

Avant de conclure, je tiens à mettre en garde contre tout usage de l’eau comme instrument de guerre. Le Pakistan dénonce toute pratique de ce genre, qu’elle soit réalisée ou consiste dans une menace, car nous estimons que cela va contre les préceptes du droit international humanitaire. L’accès à l’eau est un droit fondamental qui doit être protégé à tout moment.

Enfin, notre débat d’aujourd’hui doit envoyer au monde le message fort que nous sommes engagés à maintenir notre coopération face à la pénurie d’eau; que nous respecterons et protègerons nos ententes existantes et que nous en établirons là où il en faut; et que nous ne laisserons pas ce problème menacer la paix et la sécurité internationales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d’Iran.

M. Dehghani (République islamique d’Iran) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à remercier votre délégation ainsi que vous-mêmes, Monsieur le Président, d’avoir convoqué la présente séance et distribué la note conceptuelle (S/2016/969, annexe). Je tiens aussi à exprimer ma gratitude au Secrétaire général Ban Ki-moon, au Groupe mondial de haut niveau sur l’eau et la paix, au Comité international de la Croix-Rouge et au Président du Strategic Foresight Group. pour leurs contributions à ce débat.

L’eau est une ressource naturelle qui a non seulement une incidence déterminante sur la richesse et le bien-être de toutes les nations mais aussi une emprise majeure sur leur stabilité, au XXIe siècle. Environ 1,7 milliard de personnes manquent actuellement d’eau douce et se trouvent sous le niveau de vraie pénurie établi par les Nations Unies. On s’attend à ce que ce nombre augmente pour atteindre 2,4 milliards en 2025.

Plus de 260 rivières sont partagées d’une façon ou d’une autre par 148 pays, et par conséquent les problèmes liés à l’eau peuvent influer très sensiblement sur la paix régionale. Il est particulièrement perturbant que 158 des 263 cours d’eau du monde ne fassent l’objet d’aucun cadre de coopération. La concurrence incrémentielle entre États autour des ressources hydriques transfrontières entraîne de l’instabilité au niveau régional dans bien des endroits, et le phénomène continuera et s’aggravera dans le futur.

Avec une croissance démographique sans précédent, de nouvelles économies émergentes et les effets des changements climatiques, les pressions exercées sur nos ressources finies en eau douce vont s’accentuant. Parallèlement, l’aptitude de certaines nations à satisfaire leurs besoins en eau douce est gravement mise en péril, suscitant de vives et légitimes inquiétudes à l’idée que les tensions autour des principaux points d’eau s’intensifieront entre les usagers de l’eau. Pourtant, l’eau recèle un immense potentiel de coopération, qui devrait être exploré et mis à profit. La communauté internationale doit donc apporter une réponse plus forte et mieux coordonnée afin d’appeler davantage l’attention et de renforcer la coopération sur les défis croissants que l’eau pose aux États souverains.

L’eau et les ressources en eau sont de plus en plus une question de sécurité nationale et comme l’indique la note conceptuelle (S/2016/969, annexe), une cause potentielle de conflit. La concurrence acharnée pour l’eau potable pourrait bien devenir une source de conflit un jour, de même que des différends autour des terres et de l’énergie ont provoqué des conflits dans le passé – si la communauté internationale ne met pas en

place des structures de gestion de l'eau efficaces au niveau régional. Comme il est indiqué dans le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau 2015*, des conflits inter-États et régionaux risquent également d'éclater à cause de la rareté de l'eau et de structures de gestion déficientes.

La diplomatie de l'eau est nécessaire – une nouvelle stratégie de gestion des problèmes et des réseaux d'eau complexes, des démarches innovantes pour la gestion de l'eau en lieu et place des luttes obsolètes relatives à l'eau, qui ne sont rien d'autre que des jeux à somme nulle. Cette nouvelle approche permettrait de promouvoir la coopération à court et à long terme grâce à des avantages partagés, des accords multipartites inclusifs et un renforcement durable des institutions transfrontalières.

Pour relever ces défis, la communauté internationale doit renforcer sa volonté politique de promouvoir la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau en négociant, en formulant, en adoptant et en mettant en œuvre des plans de partage de l'eau et de gestion de l'accès à l'eau appropriés et spécialement adaptés. Nous devons encourager les pays qui ont des problèmes liés à l'eau à élaborer des cadres de coopération pour répondre à leurs besoins respectifs afin de prévenir des affrontements relatifs à l'eau à l'avenir. À la demande des États intéressés, les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et des organisations régionales et sous-régionales peuvent également jouer un rôle utile dans le cadre de ces efforts, notamment en matière de renforcement des capacités, de partage d'expériences et d'élaboration des modèles.

M. Morales López (Colombie) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à remercier le Sénégal d'avoir organisé ce débat public sur « Eau et paix et sécurité » et de nous avoir transmis la note conceptuelle y relative (S/2016/969, annexe). Je voudrais également remercier M. Danilo Türk, Mme Christine Beerli et M. Sundeep Waslekar de leurs exposés.

L'eau douce représente moins de 3 % des ressources en eau dans le monde. Sur ces 3 %, plus de 2,5 % sont constitués d'eau gelée qu'on retrouve dans l'Antarctique, l'Arctique et dans les glaciers, qui n'est donc pas réellement disponible. Autrement dit, l'humanité dépend de la portion restante d'eau douce – 0,5 % – pour satisfaire ses besoins et ceux de l'écosystème mondial.

Tel que mentionné dans la note conceptuelle, les ressources en eau ne sont pas répartis équitablement dans le monde. Même quand on examine de près la répartition naturelle de cette ressource dans les pays qui en sont dotés en abondance, il apparaît que sa répartition au niveau local n'est pas non plus équitable, car il y a des zones où cette ressource est très abondante et d'autres où elle est très rare.

Nous savons que la plus grande partie de ces 0,5 % d'eau douce est stockée dans les aquifères souterrains. Cependant, son exploitation croissante à des fins agricoles, industrielles et de consommation a une incidence négative sur les réserves disponibles dans le monde. On estime que l'agriculture, un secteur essentiel pour la sécurité alimentaire, et par conséquent le développement durable, consomme 75 % d'eau douce dans le monde; l'industrie consomme 20 %, et seulement 5 % est utilisé à des fins domestiques. Dans ce contexte, une coopération constructive est essentielle pour garantir une offre suffisante d'eau potable pour tous les secteurs en tant que catalyseur du développement durable.

La Colombie est dotée de ressources abondantes en eau en raison de sa situation géographique, de son relief et de la grande variété de son climat. Compte tenu de cette réalité, le pays est conscient de l'importance non seulement d'une gestion globale des ressources en eau, mais également de la prévention, de la reconnaissance et de la gestion des conflits liés à l'eau.

Les efforts de notre pays se reflètent dans la politique nationale de gestion intégrée des ressources hydriques (2010-2022) et dans le plan national de l'eau (2014- 2018), qui vise six objectifs : conserver les écosystèmes et les processus hydrologiques dont dépend l'offre de l'eau dans le pays; définir, quantifier et optimiser la demande en eau; améliorer la qualité et réduire la pollution des ressources en eau; assurer une gestion intégrée des risques liés à l'offre et à la disponibilité de l'eau; créer des conditions propices au renforcement des institutions chargées de la gestion intégrée des ressources en eau et, enfin; consolider et renforcer la gouvernance en vue d'une gestion intégrée de l'eau.

Parmi ces objectifs, il convient de mettre en exergue la stratégie de gestion des conflits liés à l'utilisation, l'accès et un coût abordable de cette ressource. Dans le même ordre d'idées, dans le cadre du plan national de l'eau, nous avons donné la priorité à un programme portant sur la gestion des conflits liés

aux ressources en eau en vue de la mise en œuvre d'une stratégie de gouvernance énoncée dans la politique nationale.

En outre, la Colombie tient à souligner que le Congrès de la République est saisi actuellement d'un acte législatif visant à faire de l'eau un droit de l'homme au titre de la Constitution. Jusqu'à présent, six des huit débats nécessaires à son adoption législative ont été conclus. Il est évident que ces travaux menés au niveau national sont en accord avec les objectifs de développement durable et reflètent l'engagement de la Colombie en faveur de leur réalisation, en particulier l'objectif 6.

Pour la Colombie, il est essentiel que la question de l'eau soit mise en relief et abordée au niveau international dans une perspective de coopération et de dialogue entre les pays, ce qui peut avoir une incidence positive sur les intérêts communs des pays, leurs populations et les écosystèmes. Cette perspective nous permet d'anticiper les conflits liés à l'offre, à la conservation, à l'utilisation ou à l'exploitation de cette ressource. Toutefois, étant donné la prolifération actuelle des initiatives internationales liées à l'eau, la Colombie souligne qu'il importe de tenir compte de la nécessité de formuler des approches globales et pragmatiques au sein du système des Nations Unies pour engager les débats sur cette question et éviter le gaspillage d'énergie.

Même si la question de l'eau ne relève pas de la compétence du Conseil de sécurité, l'ONU et les organisations régionales ont un rôle clef à jouer car elles peuvent participer à ces efforts en tant que catalyseurs de la coopération internationale au moyen d'échanges techniques et scientifiques qui favorisent l'utilisation durable de l'eau. De leur côté, les États doivent engager un dialogue de bonne foi et établir des mécanismes de coopération tels que ceux qui ont été proposés aujourd'hui pour préserver cette ressource dans l'intérêt des générations futures et veiller à ce qu'elle soit utilisée dans le cadre des modes de production et de consommation durables.

À cet égard, la Colombie voudrait réitérer l'importance qu'elle attache aux travaux du Conseil de sécurité. Toutefois, elle estime que c'est l'Assemblée générale qui est l'organe le plus indiqué pour mener des débats relatifs à l'eau. Compte tenu des fonctions et des objectifs de l'Assemblée générale et de la relation intrinsèque qui existe entre l'eau et le développement durable, la Colombie est d'avis que les débats autour des ressources en eau doivent se faire au sein de cet organe universel dans le cadre d'une approche sans exclusive et en garantissant la pleine participation de tous les États Membres. Il faut impérativement renforcer la coopération entre les États et aider les pays en développement qui en font la demande, afin de trouver des réponses et des solutions en vue du renforcement des capacités de prévention des conflits liés à l'eau.

M[me] Bogyay (Hongrie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter la présidence sénégalaise d'avoir inscrit cette question très importante à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

La Hongrie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Lorsqu'il s'agit de la sécurité et de la coopération dans le domaine de l'eau, je fais toujours référence à une conclusion édifiante de Dénes Gábor, un physicien hongrois lauréat du prix Nobel, qui a inventé l'hologramme : « Jusqu'à présent, l'homme a lutté contre la nature. Désormais, l'homme doit lutter contre sa propre nature. »

Cette déclaration est particulièrement pertinente dans le contexte de ce débat, car les défis liés à la gestion durable de nos ressources en eau douce, ainsi que la crise imminente de l'eau, sont, dans une large mesure, causés par l'homme. L'interdépendance dans ce domaine ne fera qu'augmenter au fil du temps, car les régions et les secteurs qui risquent d'être touchés par la pénurie d'eau dépendent de plus en plus des ressources en eau contrôlées par d'autres et font face à des changements climatiques radicaux et des problèmes qui exacerbent cette pénurie croissante d'eau.

Beaucoup considèrent l'eau comme un facteur de conflit, mais moi, je crois surtout qu'elle peut devenir une source de coopération. Alors que plus de 140 traités relatifs à l'eau ont été signés au cours du présent siècle, les données montrent que, durant la même période, il y a eu seulement sept accrochages liés à l'eau. Se faire la guerre pour l'eau n'est pas stratégiquement rationnel, hydrographiquement efficace ni économiquement viable. À ce jour, c'est la coopération dans le domaine de l'eau qui l'a emporté sur la guerre de l'eau.

La Hongrie a développé une longue tradition de gestion prudente de l'eau au fil des siècles. Nous fournissons également une assistance technique au pays en développement. Étant donné les conditions hydrographiques de notre pays, la coopération transfrontière pour gérer l'eau est une nécessité indiscutable pour la Hongrie.

Nous encourageons tous les États Membres à signer les différentes conventions des Nations Unies relatives à l'eau. La mise en place de mécanismes de coordination entre les pays pour ce qui concerne les bassins fluviaux et les réservoirs aquifères transfrontières est une nécessité absolue pour prévenir la mauvaise gestion, la méfiance et au final le conflit. La coopération transfrontière requiert de la volonté politique et une bonne compréhension des problèmes. Elle suppose de partager les données relatives aux bassins fluviaux et aux réservoirs aquifères.

Depuis 2003, le Forum mondial des sciences de Budapest, qui est organisé par l'académie hongroise des sciences et l'UNESCO, place la question de l'eau au centre des discussions. La diplomatie de l'eau est une question qui nous tient beaucoup à cœur. Dans quelques jours à peine, nous accueillerons le deuxième Sommet de l'eau de Budapest, sous le parrainage de S. E. le Président de la Hongrie, qui est membre du Groupe de haut niveau ONU-Banque mondiale sur l'eau. Nous pensons que le Sommet de Budapest de la semaine prochaine permettra d'encourager la mise en œuvre du programme relatif à l'eau découlant des objectifs de développement durable et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Le but du Sommet est de faire passer auprès de tous les pays le message selon lequel faciliter le développement de ressources hydriques durables doit être un facteur de paix et de coopération.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie.

M. Cardi (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie souscrit à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne. Par ailleurs, nous appuyons pleinement la déclaration du représentant du Royaume des Pays-Bas, au titre de notre coopération dans la perspective du partage de notre prochain mandat au Conseil de sécurité.

Je tiens à féliciter le Sénégal de l'ouverture d'esprit dont il a fait preuve en choisissant le thème du débat public d'aujourd'hui, l'accent étant mis sur les liens entre le climat et la sécurité.

Le manque d'eau peut représenter une menace, un facteur qui amplifie l'instabilité et provoque la migration et la confrontation. C'est pourquoi la coopération internationale est un outil essentiel pour consolider la paix, prévenir les conflits liés à l'appauvrissement des ressources et réduire au minimum les menaces grâce à la diplomatie préventive, à la médiation et au renforcement des capacités. La base de données sur les traités internationaux relatifs à l'eau recense plus de 400 accords portant sur l'eau, lesquels pour plus du quart ont été conclus au cours des 70 dernières années. Ces accords représentent une alternative à la confrontation.

L'Italie est partie à la Convention sur l'eau, c'est-à-dire la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, qui a joué un rôle clef dans la prévention de conflits potentiels dans la région paneuropéenne après la disparition de l'Union soviétique. Elle s'est avérée également un instrument déterminant dans de nombreuses situations d'après-conflit, par exemple au lendemain du conflit en ex-Yougoslavie.

Le cadre institutionnel de la Convention promeut la coopération fondée sur l'équité et la viabilité, et partant la paix et l'intégration économique. L'ouverture de la Convention à tous les États Membres de l'ONU depuis le 1er mars offre la possibilité de mettre en place un cadre multilatéral pour la promotion de la coopération dans le domaine de l'eau, le suivi des progrès, la détection des points de tension et le déclenchement de mesures préventives si besoin est. Cela pourra constituer un point d'ancrage au sein du système des Nations Unies pour la diplomatie multilatérale autour de l'eau et la paix et la sécurité.

L'Italie estime que l'éducation, la recherche et la coopération, accompagnée d'un transfert de savoir-faire, en ce qui concerne la gestion durable de l'eau sont des éléments clefs pour nos efforts de prévention des conflits. C'est pourquoi, l'Italie s'est investie dans la mise en place de cours spécialisés, à l'Institut agronomique de Florence, à l'intention des ingénieurs, des agronomes et des gestionnaires de l'eau, tout en promouvant une approche intégrée de la problématique eau-énergie-sécurité alimentaire, et a par ailleurs créé des programmes post-doctorat sur cette question à l'Institut agronomique méditerranéen de Bari. De concert avec un nombre croissant d'étudiants venus de l'Afrique sub-saharienne, de la Méditerranée et du Moyen-Orient, qui se penchent aujourd'hui sur les usages concurrents des maigres ressources en eau dans leurs pays respectifs, l'Italie poursuit ainsi sa longue tradition de coopération et de participation à des projets locaux de conservation et d'utilisation durable de l'eau, avec un accent tout particulier sur les zones rurales de la Méditerranée, du Proche-Orient, de l'Afrique et de l'Amérique latine.

L'histoire est là pour nous rappeler qu'une gestion réfléchie de l'eau peut contribuer au développement et à la résilience des sociétés, ainsi que l'Empire romain le prouva dans la région de la Méditerranée, zone de stress hydrique et de variabilité climatique. Deux millénaires plus tard, il est impératif que nous recensions et combattions les causes profondes des conflits ainsi que les menaces que les changements climatiques, l'urbanisation sans précédent, la croissance démographique et les migrations font peser sur la stabilité et la sécurité du monde. Cette situation, qui est particulièrement manifeste en Afrique, requiert une coopération internationale accrue. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fournit le cadre approprié où la croissance économique, la viabilité sociale, la préservation de l'environnement et la paix et la sécurité peuvent être reliées les unes aux autres et se renforcer mutuellement. Ne laissons pas passer notre chance d'adopter ce nouveau modèle conceptuel.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Skinner-Klée (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé cet important débat et préparé la note conceptuelle y afférente (S/2016/969, annexe). Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Danilo Türk, M[me] Christine Beerli et M. Sundeep Waslekar de leurs exposés.

Ma délégation estime qu'il est important de débattre de la question de l'eau, et plus précisément l'eau et la paix et la sécurité, parce que cette ressource naturelle est vitale pour la survie de l'humanité, bien sûr, mais aussi parce la pénurie en eau et la dépendance des populations envers l'eau pourraient faire de cette ressource une des grandes causes de déclenchement des conflits. Le Guatemala s'inquiète lui aussi de voir que l'eau pourrait devenir une source de conflit, ce qui est fort possible étant donné la distribution très inégale de cette ressource au niveau mondial et le manque constant d'eau du fait de l'urbanisation, du réchauffement planétaire, de la consommation excessive et disproportionnée qui en est faite. C'est pourquoi il est impératif que nous utilisions et conservions de manière prudente et rationnelle cette ressource, *a fortiori* compte tenu de la croissance de la population mondiale attendue dans un avenir proche. Nous souscrivons donc pleinement à ce qu'a déclaré un jour l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan :

> « la concurrence acharnée pour l'eau potable pourrait bien devenir un jour une source de conflit et de guerre mais pourrait aussi être un catalyseur de coopération. »

Notre solide attachement au multilatéralisme repose sur la conviction que les défis mondiaux, comme le maintien de la paix et de la sécurité internationales, la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement durable ainsi que de l'état de droit, ne peuvent être relevés de manière efficace que dans le cadre du multilatéralisme, c'est-à-dire sur la base de la concertation et de la coopération. Sans cela, l'usage arbitraire et irrationnel des ressources ne se traduira pas seulement par des pénuries mais aussi par des affrontements entre les populations et les pays pour accéder à ces ressources.

La protection de l'environnement et la gestion adéquate de nos ressources naturelles nous permettront de réaliser une coexistence humaine harmonieuse, fondée sur le développement durable, la conservation et la consommation rationnelle. Sur cette base, nous devons élaborer rapidement une démarche stratégique qui ciblera les causes profondes et structurelles de la problématique de l'eau, ce qui suppose non seulement de changer de discours, mais également de changer fondamentalement notre vision et notre compréhension de la réalité qui conditionne la conservation, l'accès à l'eau et la consommation.

Le Guatemala est particulièrement préoccupé par le fait que pour diverses raisons, et certainement du fait de l'activité humaine, la population mondiale est actuellement confrontée à une grave pénurie d'eau douce, et ce du fait de la consommation non viable, de la mauvaise gestion et de la contamination de l'eau, des changements climatiques, de l'industrialisation, de la croissance démographique rapide et de l'appropriation de cette ressource, tous ces facteurs faisant augmenter la demande et le risque d'affrontements au sein des communautés, des peuples et entre les nations.

Dans de telles circonstances, il est superflu et inutile de souligner que si nous ne changeons pas notre manière d'exploiter et d'utiliser cette ressource, la mauvaise utilisation ou le manque d'accès ne vont faire qu'accentuer la « violence structurelle » dans diverses régions, mettant en péril le développement et la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels des populations, ainsi que la paix et la sécurité internationales. Ainsi, nous condamnons les attaques contre les ressources en eau en tant que méthode

de guerre en période de conflit armé, qu'il s'agisse de conflits nationaux ou internationaux, car elles constituent des violations claires du droit international et du droit international humanitaire. En effet, l'utilisation de l'eau comme instrument de guerre est un crime contre l'humanité, et c'est pourquoi il importe d'analyser la relation entre l'eau et la paix sur la base des pratiques actuelles et afin d'élaborer des politiques concertées de conservation et de consommation raisonnable.

À cet égard, nous reconnaissons que le présent débat se déroule à point nommé en vue d'analyser la problématique de l'eau et de son assainissement, à laquelle la communauté internationale doit prêter attention. Nous accueillons avec satisfaction les efforts que déploie le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix pour élaborer des propositions en vue de renforcer l'architecture mondiale de prévention et de règlement des conflits liés à l'eau, ainsi que les efforts visant à améliorer la pertinence des questions relatives à l'eau dans les politiques locales, régionales et internationales afin de préserver cette ressource vitale pour les générations futures.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cette fin, il a été reconnu qu'il fallait mettre en place un ensemble de mécanismes et d'outils applicables en fonction de la situation locale des populations concernées. Dans la majorité des cas, ils sont utilisés pour intervenir en cas de conflit plutôt qu'à titre préventif. Néanmoins, il nous semble nécessaire de veiller à ce que tous les instruments dont dispose le Conseil de sécurité puissent s'adapter aux diverses conjonctures afin d'instaurer une paix durable, qui englobe la prévention.

Enfin, ma délégation estime qu'il importe que cette question reste inscrite au programme de travail du Conseil, en soulignant que c'est une ressource stratégique qui appartient à l'humanité toute entière et que son incidence sur la sécurité, le développement et les droits de l'homme est évidente. Nous sommes en possession de deux programmes importants, le Programme 2030 et le programme pour une paix durable. Utilisons-les et construisons ensemble un avenir durable et harmonieux.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovénie.

M. Logar (Slovénie) (*parle en anglais*) : La Slovénie se réjouit de l'organisation du présent débat et de la possibilité qui lui est donnée d'aborder la question complexe des liens entre l'eau, la paix et la sécurité au plus haut niveau. Je félicite le Sénégal d'avoir convoqué la présente séance et d'avoir préparé une note conceptuelle détaillée (S/2016/969, annexe). Je remercie le Secrétaire général et les trois personnes qui ont présenté des exposés de leurs contributions pertinentes et instructives.

L'eau est notre source de vie, et son incidence sur le développement humain est indéniable. Pourtant, l'importance et la position stratégique de l'eau dans le contexte politique international ont longtemps été sous-estimées, tout comme les dangers que fait peser la rareté de l'eau sur la paix et la sécurité. En particulier à la lumière des changements climatiques, qui ont des répercussions directes sur les cycles de l'eau, nous devons changer d'attitude et adopter une approche plus cohérente en matière de gestion de l'eau et de protection de cette ressource naturelle indispensable, qui est essentielle à la survie de notre civilisation et de notre planète. L'Accord de Paris sur les changements climatiques représente un jalon important dans ce processus, et j'ai le plaisir d'annoncer que la Slovénie a récemment ratifié l'Accord.

Il est crucial de mobiliser la volonté politique nécessaire pour protéger les ressources en eau, et nous devons agir rapidement. C'est pourquoi la Slovénie est l'un des pays organisateurs du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, qui est présidé par l'ancien Président de la Slovénie, M. Danilo Türk. La Slovénie a également eu le plaisir d'organiser une manifestation parallèle sur ce thème durant le récent débat général de l'Assemblée générale. D'autre part, nous participons aux activités du Groupe des amis de l'eau et de la paix à Genève, et nous sommes impatients d'accueillir de nouveaux membres au sein du Groupe à la suite des présentes délibérations. Nous encourageons également une coopération plus large entre les deux Groupes d'amis à Genève et New York, ainsi que la coopération avec les divers groupes de haut niveau qui se penchent sur les questions relatives à l'eau.

Le Conseil de sécurité a un rôle important à jouer dans la sensibilisation à l'importance de l'eau aux fins du maintien de la paix et de la sécurité, ainsi que dans la prévention de conflits liés à l'eau. Nous espérons donc que le présent débat contribuera à de nouvelles mesures concernant la gestion de l'eau, tout en renforçant les aspects structurels du lien entre l'eau et la sécurité.

Je tiens également à souligner le rôle important que jouent les organisations régionales s'agissant de

contribuer à la gestion pacifique et durable de l'eau au-delà des frontières nationales. En outre, nous devons créer des partenariats sans exclusive pour l'eau. Une large gamme d'acteurs doivent participer à ces partenariats, pas simplement les gouvernements, mais également la société civile et le secteur privé. Ces partenariats doivent être équitables et correctement financés, en vue de ne laisser personne de côté, et encourager tous les acteurs concernés à opter pour la coopération plutôt que le conflit.

Il ne fait aucun doute que la gestion durable des ressources en eau va devenir un défi mondial important. Je souhaite toutefois souligner que d'une source de conflit potentielle, l'eau pourrait se transformer en un instrument de coopération pacifique. La Slovénie a vécu une expérience très positive à cet égard avec la Commission internationale du bassin de la Save, créée par les quatre anciens États yougoslaves, suite à la conclusion d'un des premiers accords internationaux entre les anciens États yougoslaves après avoir mis fin aux guerres des Balkans et rétabli la paix. En conséquence, la Save est devenue un symbole de coopération régionale, et cet accord a eu un effet stabilisateur important dans la région. Je suis également fier d'informer le Conseil qu'il y a à peine une semaine, l'Assemblée nationale slovène a consacré le droit à l'eau potable dans sa Constitution. Par ailleurs, les domaines sectoriels prioritaires de coopération de la Slovénie en matière de développement englobent en particulier la gestion durable de l'eau et l'accès à l'eau potable.

Protéger l'eau signifie protéger notre planète pour nous-mêmes et pour les générations futures. Nous ne devons épargner aucun effort pour trouver des solutions globales aux problèmes liés à l'eau, tout en prenant en compte la relation étroite entre les changements climatiques, la sécurité alimentaire, l'énergie et d'autres questions. Plus nous serons conscients de l'importance de la coopération dans le domaine de l'eau, plus il sera facile d'atteindre l'objectif d'une utilisation durable de l'eau pour tous, ce qui contribuera au maintien de la paix et de la sécurité.

La Slovénie reste déterminée à promouvoir le lien entre l'eau, la paix et la sécurité. C'est pourquoi notre pays est impatient de prendre connaissance du rapport final du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix et de ses recommandations.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Sandoval Mendiolea (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique tient à remercier le Sénégal d'avoir convoqué le présent débat sur l'une des principales menaces émergentes au développement, à la stabilité mondiale et à la paix durable. Nous nous félicitons des interventions du Secrétaire général et des autres intervenants.

Je ferai d'abord quelques brèves observations au nom du Groupe de haut niveau sur l'eau, qui comprend 11 membres et un conseiller spécial sous la coprésidence de Maurice et du Mexique.

Le Groupe de haut niveau sur l'eau cherche à instaurer un changement fondamental dans la façon dont le monde traite de la question de l'eau afin de revaloriser cette ressource des plus importantes pour l'humanité et mobiliser des actions effectives visant à assurer sa disponibilité, ainsi que sa gestion durable au profit de nos peuples, conformément au Programme 2030 et, en particulier, à l'objectif de développement durable 6. C'est pourquoi nous considérons que l'eau doit être au cœur de nos débats, qu'ils portent sur le développement économique et social, la paix et la sécurité, la protection de l'environnement ou l'adaptation aux changements climatiques.

En septembre dernier, le Groupe a lancé un plan d'action avec le Secrétaire général et le Président de la Banque mondiale, qui reconnaît le droit humain à l'eau potable et à l'assainissement, et la nécessité d'assumer de plus grandes responsabilités face aux défis locaux, nationaux et internationaux, au travers d'une approche globale et coordonnée. Ainsi, nos dirigeants ont appelé à la consolidation des recommandations et des recherches en cours sur l'eau et la paix, afin de présenter une initiative en janvier 2017.

Si le monde continue au rythme actuel, d'ici 2030, les réserves d'eau actuelles auront diminué de 40 %. Dans la mesure où nous parvenons à atteindre les objectifs du Programme 2030 relatifs à l'eau, nous créerons les conditions nécessaires pour réduire et éliminer les conflits sur des ressources grâce à une approche préventive, laquelle devrait également inclure les bassins frontaliers, qui fournissent 40 % de la population mondiale, mais qui, dans 60 % des cas, ne font pas l'objet d'accords de gouvernance.

À titre national, le Mexique réaffirme la nécessité de protéger cette ressource vitale pour le développement des pays et de leurs habitants, afin de promouvoir une paix durable. Pour le Mexique, une paix durable est une

paix ancrée dans le développement, la lutte contre la pauvreté et les inégalités et l'accès à la justice et aux institutions, moyen le plus efficace de prévenir les conflits et d'améliorer ainsi la vie des populations.

La gestion et la protection des ressources en eau est particulièrement importante dans les zones où l'eau a été une source récurrente de conflits. Il importe de développer des capacités de coopération, de médiation et de règlement des différends liés à l'eau. Le travail sur le terrain des organismes et organes compétents des Nations Unies, y compris la Commission de consolidation de la paix devrait tenir compte de cette variable, de cette spécificité.

La gestion de l'eau, lorsque cette ressource doit être partagée entre deux ou plusieurs pays, ne doit pas nécessairement conduire à des conflits. Le Mexique et les États-Unis d'Amérique ont mis en place depuis de 120 ans un système exemplaire de coopération bilatérale par le biais d'un organisme binational, la Commission internationale des frontières et de l'eau, qui surveille la mise en œuvre des 13 traités sur la question.

La collaboration et la compréhension mutuelle ont permis de promouvoir des projets communs pour le bien-être de plus de 12 millions de personnes vivant à la frontière du Mexique avec les États-Unis. Cette volonté politique exprimée par la compréhension et la coopération est celle qui devrait exister entre les nations voisines qui partagent des cours d'eau, des frontières, la sécurité et un avenir commun.

La coopération fructueuse à notre frontière nord a été reproduite à la frontière sud, où il y a aussi deux commissions internationales indépendantes qui collaborent depuis plusieurs décennies avec notre voisin, le Guatemala, et avec le Belize dans la gestion des bassins fluviaux partagés, ce qui a également permis de renforcer les relations bilatérales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Zaayman (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à exprimer sa reconnaissance au Sénégal pour avoir convoqué ce débat important et opportun sur le rôle considérable de l'eau dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Les conflits ont des effets en cascade et des implications de grande envergure pour la sécurité de l'eau, ce qui a des effets négatifs sur les situations politiques et sur les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement durable. L'impact de l'eau sur les conflits peut être observé en Afrique, en particulier dans les pays riverains du Nil, ainsi que dans les régions du Proche-Orient où l'eau est rare. Nous pensons donc que la sécurité de l'eau doit être l'une des principales préoccupations à aborder au lendemain d'un conflit afin de restaurer les moyens d'existence et de relancer le développement économique et social.

En termes globaux, tout indique qu'au rythme actuel, la surexploitation de l'eau douce par rapport à son approvisionnement ralentira fortement le développement économique. Le manque d'eau potable sera la cause de pénuries alimentaires massives et compromettra la production d'énergie dans les 15 à 20 prochaines années.

Les conflits potentiels sur les ressources en eau peuvent poser une menace imminente pour la sécurité, tant sur le plan mondial que sur le continent africain, d'autant plus que les populations continuent à chercher un meilleur niveau de vie face à des ressources de plus en plus limitées. Cela aura des conséquences telles que des flux plus importants de migrants économiques chercheront à se nourrir ailleurs.

Ce scénario est confirmé dans le récent rapport de la Banque mondiale intitulé « *High and Dry : Climate Change, Water and the Economy* », qui conclut que « Au cours des 35 prochaines années, l'insécurité hydrique – aggravée par les changements climatiques – pourrait forcer la migration, déclencher des conflits et constituer un frein financier important pour les gouvernements régionaux ».

Venant d'un continent où la sécurité de l'eau est une priorité, je tiens à souligner l'importance de cette question pour l'Afrique. Il ne fait aucun doute que la communauté internationale doit se concentrer davantage sur la préservation de l'eau, notamment en luttant contre les changements climatiques. Le Président Jacob Zuma est membre du Groupe de haut niveau sur l'eau des Nations Unies et de la Banque mondiale qui appuie la mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation de l'objectif de développement durable 6, sur l'eau potable et l'assainissement.

Le Groupe d'experts, convoqué à l'initiative du Secrétaire général et du Président de la Banque mondiale, a récemment appelé à un changement fondamental dans la manière dont le monde traite de la question de l'eau et a publié un plan d'action pour une nouvelle approche en matière de gestion de l'eau qui aidera le monde à

atteindre les objectifs de développement durable. De plus, le Forum économique mondial, dans son rapport intitulé *Global Risks Report* de janvier, a identifié la pénurie d'eau comme étant le premier risque à long terme à l'échelle mondiale.

Nous devrions aussi œuvrer à faire d'une plus grande concurrence pour l'eau le catalyseur d'une coopération et d'une innovation plus intenses plutôt qu'une source de conflit. En effet, les défis relatifs à l'eau peuvent aussi être une voie vers le dialogue, la médiation et le renforcement de la confiance entre les États. Le travail du Département des affaires politiques à cet égard est louable.

L'Afrique du Sud partage des bassins hydrographiques transfrontières avec trois autres pays africains. À cet égard, l'instauration de la sécurité de l'eau transfrontière a aidé nos voisins et nous-mêmes à stimuler la coopération régionale. Les eaux partagées offrent des possibilités de coopération et favorisent le développement politique sur des questions plus larges telles que le développement durable et l'intégration économique.

La Communauté de développement de l'Afrique australe demeure un excellent exemple d'une telle approche, grâce à laquelle cette organisation coordonne la coopération transfrontalière dans 15 bassins de l'Afrique australe. Nous devons également mentionner notre ferme conviction que la sécurité de l'eau d'un pays est intrinsèquement liée à celle de ses pays voisins et constitue la pierre angulaire de l'intégration et du développement régionaux.

Pour l'Afrique du Sud, État constitutionnel et démocratique, l'inclusion et la sensibilité aux questions de genre ont toujours été des principes fondamentaux de notre politique nationale. Par conséquent, la nécessité d'accélérer l'autonomisation des femmes dans le cadre de la gestion régionale de l'eau devrait être considérée comme une priorité, étant donné qu'elles jouent un rôle important dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau. Le rôle essentiel qu'elles jouent en tant que fournisseurs et utilisatrices d'eau et gardiennes de l'environnement vital est rarement pris en compte dans les arrangements institutionnels pour la mise en valeur et la gestion des ressources en eau.

La pénurie d'eau constitue une menace majeure pour la croissance économique et la stabilité dans le monde. L'eau est et restera au cœur de la paix et de la sécurité internationales, de la défense des droits de l'homme et de l'impératif de choisir des voies de développement durable. Dans ses objectifs de développement, l'Agenda 2063 de l'Union africaine définit parfaitement les exigences de l'Afrique en matière d'eau, puisqu'il y est indiqué que

> « L'Afrique utilisera et gèrera de manière équitable et durable ses ressources en eau pour le développement socio-économique, la coopération régionale et la protection de l'environnement. »

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Allemagne.

M. Thoms (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je remercie la République du Sénégal de l'invitation à cet important débat sur les liens entre l'eau, la paix et la sécurité.

Ces dernières années, le *Global Risk Report* du Forum économique mondial a classé les crises de l'eau parmi les risques mondiaux dont les répercussions sont les plus importantes et qui ont la plus grande probabilité de se produire. La rareté de l'eau est une question transversale qui touche toutes les sphères de la vie humaine : l'eau potable et la nutrition, la paix et la sécurité, le développement durable et la croissance économique. L'Organisation internationale pour les migrations estime que d'ici à 2050, environ 200 millions de migrants environnementaux seront déplacés de force, à titre temporaire ou permanent, en raison des inondations, de la sécheresse, de la désertification et de l'élévation du niveau de la mer.

En dépit de ces sombres prévisions, les « guerres de l'eau » dont on parle si souvent ne sont pas une fatalité. Nous pensons que la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau constitue la réponse appropriée pour trouver de solutions régionales efficaces et durables aux différends concernant l'eau. Cette coopération doit tenir compte des intérêts de tous les pays riverains et être fondée sur l'utilisation efficace et durable de l'eau, comme le démontrent plusieurs exemples positifs. En Europe, il y a la coopération pour les bassins fluviaux du Danube et du Rhin. En Afrique, il y a celle pour le bassin du lac Victoria et le bassin du lac Tchad. Dans ce dernier exemple, les États riverains s'efforcent de protéger le lac Tchad, dont la superficie va diminuant, et d'assurer la sécurité hydrique de l'ensemble de la région, en dépit des activités terroristes de Boko Haram.

Nous sommes convaincus que la promotion de la coopération transfrontière dans le domaine de l'eau passe par des cadres juridiques stables. Au niveau

mondial, les Conventions des Nations Unies sur l'eau de 1992 et 1997 fournissent des outils précieux pour la coopération transfrontière, qui profite à tous les pays riverains d'un bassin. Nous encourageons donc tous les pays à adhérer à ces conventions et à tirer parti de leur expérience et leurs cadres. À l'échelon régional, les organisations de bassins fluviaux sont essentielles pour la mise en œuvre des principes énoncés dans ces deux instruments.

Enfin, si nous voulons éviter que l'eau ne soit utilisée comme méthode de guerre, il est essentiel de renforcer l'application du droit international humanitaire. Je voudrais mentionner en particulier les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949. L'exemple récent de Daech et du barrage de Mossoul a illustré de façon spectaculaire l'importance de ces menaces.

Dans le souci d'être prêts à atténuer les effets de la crise de l'eau qui s'annonce et à gérer ses implications potentielles pour la paix et la sécurité, et afin d'assurer le succès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, nous encourageons tous les États Membres de l'ONU à contribuer activement au renforcement de l'architecture de l'eau des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Grysa (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Le Saint-Siège se félicite de ce que la présidence sénégalaise ait choisi ce thème important pour un débat public du Conseil de sécurité, braquant ainsi les projecteurs de la communauté internationale sur ce sujet.

La rareté de l'eau illustre un paradoxe. Alors que l'eau recouvre les deux tiers de la surface de la terre et qu'elle n'est pas épuisée lorsqu'elle est consommée, il est clair que la disponibilité de l'eau douce diminue. Face à une désertification, une déforestation et une sécheresse croissantes, nous devrions tous être préoccupés par une catastrophe mondiale potentielle causée par une diminution des ressources en eau.

L'eau a toujours été rare dans certains endroits en raison de leur situation géographique, mais ailleurs, elle l'est à cause d'une mauvaise gestion et d'une mauvaise affectation des ressources, qui entraînent le gaspillage et une distribution inéquitable. La dégradation de l'environnement rend l'eau toxique et les changements climatiques modifient les cycles hydrologiques. Dans de nombreux endroits, les sources d'eau souterraines sont menacées par la pollution de certaines activités minières, agricoles et industrielles, en particulier dans les pays qui ne disposent pas d'une réglementation ou de contrôles adéquats. Les déchets industriels, les détergents et les produits chimiques continuent d'être déversés dans nos rivières, lacs et mers. La production agricole, le plus grand consommateur d'eau douce, et l'industrie, le deuxième plus grand consommateur, exigent plus d'eau que jamais, appauvrissant les aquifères beaucoup plus rapidement qu'ils ne peuvent être reconstitués.

Dans de nombreux endroits, la demande d'eau dépasse les réserves durables, ce qui a des conséquences dramatiques à court et à long terme, notamment pour la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales. Le manque d'eau touche particulièrement l'Afrique, où de vastes secteurs de la population n'ont pas accès à l'eau potable ou subissent des sécheresses qui entravent la production agricole et provoquent une concurrence féroce. La migration de populations entières depuis les régions frappées par une extrême pénurie d'eau est considérée comme une menace pour les populations vivant dans les zones riches en eau.

En bref, les incidences de l'eau sur la paix et la sécurité nationales, régionales et internationales ne sauraient être sous-estimées. En effet, les experts et les défenseurs de l'eau prédisent de façon inquiétante que la troisième guerre mondiale aura lieu à cause de l'eau. Lorsqu'il a rendu visite à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en 2014, le pape François a dit,

> « [l]'eau n'est pas gratuite, comme nous le pensons souvent. C'est un problème grave qui peut mener à la guerre. »

La rareté de l'eau a également des conséquences considérables pour la justice et l'équité. Comme le pape François l'a souligné dans son encyclique *Laudato si'*, l'eau potable est une question de première importance, parce qu'elle est indispensable pour la santé et le bien-être en général. À cet égard, un problème particulièrement grave est celui de la qualité de l'eau disponible pour les pauvres. De dangereuses maladies transmises par l'eau, comme la dysenterie et le choléra, demeurent, chaque jour, l'une des principales causes de mortalité, en particulier chez les nourrissons et les enfants.

Par ailleurs, une tendance croissante à la privatisation de l'eau et à sa transformation en marchandise soumise aux lois du marché pourrait

gravement compromettre l'accès des pauvres à l'eau potable. Il est donc prévisible, comme l'a dit le pape François,

> « que le contrôle de l'eau par de grandes entreprises mondiales deviendra l'une des principales sources de conflit de ce siècle ».

Si une gestion adéquate de l'eau suppose des dépenses, ainsi que des redevances pour l'utilisation de l'eau afin d'encourager une consommation avisée, il est encore plus important de garder à l'esprit que l'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental et universel, parce qu'il détermine la survie des personnes et, par conséquent, est une condition pour l'exercice des autres droits humains. Le pape François a affirmé que notre monde a une lourde dette sociale envers les pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable, parce que c'est leur nier le droit à la vie, enraciné dans leur dignité inaliénable.

Les défis liés à l'eau, à la paix et à la sécurité et, de fait, à la vie elle-même doivent être considérés non seulement comme des menaces, mais aussi comme des possibilités pour les pays de collaborer plus étroitement en vue de trouver des solutions, plutôt de se livrer une concurrence toujours plus féroce pour une ressource essentielle qui ne cesse de diminuer et pourrait conduire à des guerres et des conflits. Nous voyons continuellement apparaître de nouvelles technologies qui pourraient nous permettre d'éviter une crise de la durabilité grâce, notamment, à de meilleures méthodes de production alimentaire exigeant moins d'eau et de production industrielle réduisant la pollution de nos aquifères et systèmes d'eau.

Malgré les avancées technologiques, les solutions locales et traditionnelles aux problèmes liés à l'eau ne doivent pas être abandonnées. Ma délégation tient à encourager les secteurs public et privé à soutenir les initiatives communautaires pour la conservation de l'eau et la distribution de l'eau. Les communautés locales connaissent souvent mieux leurs propres systèmes d'eau et sont les plus à même de savoir comment les conserver et les exploiter.

Bien que les pénuries d'eau concernent de vastes zones, les solutions locales sont toujours des éléments clefs pour essayer de maîtriser le problème de l'eau.

Enfin, l'éducation sur l'importance fondamentale de l'eau est cruciale. L'eau continue d'être gaspillée et polluée, non seulement dans le monde développé, mais aussi dans les pays en développement qui en ont une abondance relative. Cela démontre qu'il y a beaucoup à faire pour éduquer les particuliers et les communautés sur des questions telles que la conservation de l'eau, la consommation avisée et l'utilisation équitable de ce bien commun universel par tous. Il est important de sensibiliser les populations et leurs dirigeants au fait que l'accès à l'eau est un droit universel de tous les êtres humains, sans distinction ni discrimination. Les difficultés relatives à l'eau qui provoquent des menaces à la paix et à la sécurité sont techniques, économiques, politiques et sociales, mais n'oublions pas qu'en fin de compte, ce sont également des questions éthiques et morales.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne.

M. Winid (Pologne) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe dévouée, de l'organisation du présent débat sur l'eau et la paix et la sécurité et de la remarquable note conceptuelle (S/2016/969, annexe) élaborée par le Sénégal pour guider notre débat. Nous sommes tout à fait d'accord avec votre évaluation, selon laquelle l'eau est un pilier fondamental du développement et de la politique de sécurité et est d'une grande pertinence pour l'élaboration des politiques nationales, régionales et mondiales. La Pologne est impressionnée par les immenses efforts du Gouvernement sénégalais pour faciliter l'accès de ses citoyens à l'eau.

Bien que la Pologne s'associe à la déclaration qui sera faite au nom de l'Union européenne, je voudrais faire quelques remarques supplémentaires à titre national.

Dans la note conceptuelle, le Président a mentionné un fait intéressant : 158 des 263 cours d'eau internationaux ne sont toujours pas couverts par un cadre de coopération. En tant que pays activement engagé dans différents mécanismes internationaux et régionaux consacrés à la coopération concernant l'eau et à la gestion des ressources en eau, la Pologne est prête à partager son expérience et ses meilleures pratiques dans ce domaine.

Nous sommes membre du Conseil des États de la mer Baltique – une instance politique globale pour la coopération intergouvernementale régionale, composée de 11 pays et de la Commission européenne. Le Conseil constitue une plateforme importante pour renforcer la confiance, la sûreté et la sécurité dans la région de la mer Baltique et sert d'instance de dialogue sur un

vaste éventail de domaines – l’efficacité énergétique, les migrations, le contrôle des frontières et la traite des êtres humains, pour n’en citer que quelques-uns. L’une des conclusions de la présidence polonaise de cette organisation, qui a pris fin cette année, c’est qu’une région de la mer Baltique prospère, stable et sûre représente un élément crucial du système européen de sécurité.

Nous partageons le point de vue exprimé par certains des orateurs précédents, à savoir qu’un règlement pacifique des conflits découlant de la concurrence entre les États pour les eaux transfrontières est de la plus grande importance. La Pologne est un État partie aux principaux traités internationaux sur les cours d’eau, y compris la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Depuis 2005, M. Stanislaw Pawlak, un juge polonais, est membre du Tribunal international du droit de la mer, qui joue un rôle important dans le dispositif mondial de prévention et de règlement des différends liés à l’eau.

Le présent débat nous donne une excellente occasion de souligner le lien fondamental existant entre la sécurité et le développement, qui est également reconnu dans diverses initiatives de l’Organisation des Nations Unies relatives à l’eau. En tant que membre du Groupe des Amis des océans et des mers à l’ONU, la Pologne a fermement appuyé l’élaboration de l’objectif de développement durable 14, consacré à la conservation, la protection et l’exploitation durables des océans, des mers et des ressources marines. Cet objectif est crucial pour les pays, y compris les petits États insulaires en développement, dont les économies sont fortement tributaires de l’exploitation des océans et des mers.

Je voudrais également appeler l’attention du Conseil de sécurité sur l’Initiative 10x20 relative aux zones marines protégées, lancée cette année, qui contribue concrètement à la réalisation de la cible 5 de l’objectif 14, visant à préserver d’ici à 2020 au moins 10 % des zones marines et côtières. La Pologne est l’un des vice-présidents du Comité directeur de l’Initiative 10x20, au côté de nos amis de l’Italie – le Président – et des Bahamas, du Kenya et des Palaos, les Vice-Présidents.

Pour terminer, nous attendons avec intérêt de poursuivre les discussions sur les questions liées à l’eau et les incidences éventuelles des changements climatiques sur la sécurité, dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. J’ai l’honneur d’informer le Conseil que, suite à la décision adoptée à Marrakech, la vingt-quatrième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aura lieu en Pologne en 2018. La communauté internationale a confié à la Pologne cette grande responsabilité pour la quatrième fois, et nous en sommes très fiers.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d’avoir convoqué le présent débat. Nous remercions votre délégation d’avoir élaboré la note conceptuelle (S/2016/969, annexe) très utile, et les intervenants de leurs vues très intéressantes sur ce sujet.

Bien que le thème du présent débat soit l’eau et la paix et la sécurité, l’importance de l’eau pour les êtres humains dépasse largement ce cadre. L’eau maintient la vie sur terre. La tradition philosophique de l’Inde, comme tant d’autres, est pleine de références au caractère central de l’eau pour l’existence humaine. Le *Rig-Véda*, un ancien texte sacré indien, contient cette invocation :

> « Eaux merveilleuses, vous augmentez notre vigueur. Faites-nous goûter à votre breuvage fortuné. Que ces Eaux divines viennent heureusement satisfaire à nos désirs et à notre soif. Qu’elles coulent pour notre félicité. Eaux, qui êtes reines des hommes et maîtresses de la richesse, je vous demande un remède à mes maux. »

Les sociétés ont réussi à exploiter les ressources en eau de multiples façons tout au long de l’histoire de l’humanité. Elles ont varié et évolué, et continuent de le faire. Actuellement, l’eau a de nombreux usages, qui vont de la boisson à l’assainissement, de la production alimentaire à des applications industrielles. Les fleuves et les océans sont également des voies de navigation et de commerce au sein des pays et entre les continents.

L’accès à l’eau potable et sa disponibilité à plus long terme ont acquis de l’importance, compte tenu de la croissance démographique rapide et des pratiques non durables d’utilisation de l’eau. Les changements climatiques et les tendances au réchauffement modifient la disponibilité de l’eau, d’où la nécessité de mieux gérer nos ressources hydriques. La prise de conscience croissante des liens étroits existant entre l’eau, les aliments et l’énergie axe aussi l’attention sur les conséquences de ces interdépendances pour le développement durable.

Sur terre, près d'un milliard de personnes n'ont pas accès à suffisamment d'eau potable. Près de 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à l'assainissement de base. Les maladies transmises par l'eau demeurent préoccupantes. Les objectifs du Millénaire pour le développement avaient essayé, et à présent les objectifs de développement durable essayent, d'établir des priorités relatives aux manières d'aborder ces préoccupations. On accorde de plus en plus d'attention à l'économie bleue et à ses utilisations durables.

Nous sommes aux prises avec plusieurs questions de politique générale en matière de gestion de l'eau en tant que ressource. Elles concernent les questions de propriété privée de l'eau par rapport à la propriété communautaire, le prix relatif de l'eau pour un usage personnel, l'utilisation agricole de l'eau par rapport à l'usage industriel, les affectations d'eau pour la survie par rapport à des utilisations de luxe, le traitement de l'eau en tant que produit de base par rapport au droit à l'eau, l'élaboration de normes obligatoires pour l'efficacité de l'usage de l'eau, et ainsi de suite.

Reconnaissant les multiples facettes que revêt l'eau dans nos vies et la nécessité d'une coopération plus large, plusieurs organismes des Nations Unies œuvrent activement concernant divers aspects des questions relatives à l'eau. Par exemple, l'UNESCO a lancé son Programme hydrologique international en 1995. Depuis 2003, ONU-Eau sert de mécanisme de coordination interinstitutions pour toutes les questions liées à l'eau potable et à l'assainissement. La décennie 2005-2015 a été déclarée Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie ». Les aspects transfrontières d'importantes masses d'eau et l'impératif de la coopération internationale à cet égard sont aussi reconnus depuis longtemps. De nombreux accords multilatéraux sur l'environnement, comme la Convention de Ramsar relative aux zones humides de 1971, la Convention sur la diversité biologique de 1992 et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification facilitent cette coopération internationale. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de 1982, est pertinente dans le contexte des nappes aquifères d'eau potable situées au large des côtes.

Si la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, adoptée à une large majorité, n'a fait jusqu'ici que des progrès limités, un large ensemble de traités et accords bilatéraux et régionaux ont été conclus pour promouvoir la coopération entre tous les États riverains d'amont et d'aval. La note conceptuelle signale que 200 traités concernant 60 cours d'eau internationaux ont été signés au cours des 70 dernières années. L'expérience montre donc que si la coopération internationale est essentielle s'agissant de cas liés à la nature transfrontières de masses d'eau, chaque cas spécifique à ses propres caractéristiques. Les pays concernés ont trouvé le moyen de coopérer dans des contextes spécifiques, dans leur intérêt collectif.

L'Inde est un État riverain tantôt d'amont, tantôt d'aval de nombre de fleuves différents, et nous sommes bien au fait des questions liées à la gestion concertée des fleuves transfrontiers. La partition de l'Inde en 1947 a aussi donné lieu à la partition des fleuves, vers l'ouest et l'est. Nous avons coopéré avec nos voisins dans la gestion de ces fleuves partagés. L'historique Traité de 1960 sur les eaux de l'Indus a été signé plusieurs années avant les Règles d'Helsinki sur les utilisations des eaux des fleuves internationaux, aux fins du partage des eaux transfrontières. Nous sommes aussi partie à une série d'autres initiatives concertées avec nos voisins concernant le partage des eaux.

L'eau touche à tous les aspects de la survie de l'homme, y compris sa sécurité. Si l'on ne peut exclure la possibilité de conflits liés à l'eau, il est encourageant de noter qu'en général l'expérience acquise par la communauté internationale s'agissant de mettre au point des approches spécifiques, innovantes et concertées des questions transfrontières a été positive. Dans le monde d'aujourd'hui, et avec la compréhension que nous avons actuellement de l'interconnexion de nos défis environnementaux, nous devrions viser à faire en sorte que le mot clef du discours international dans ce domaine soit « l'eau, moteur de la coopération », au lieu d'envisager des approches qui tendent à transformer les questions relatives à l'eau en problèmes de sécurité. La première voie donnera lieu à une véritable collaboration internationale; emprunter la seconde, s'agissant d'une question aussi complexe et capitale pour la vie que l'eau, ne sera qu'une injustice faite à l'ensemble de l'humanité.

Le Président : Je donne maintenant la parole à Mme Adamson .

Mme Adamson : J'ai le plaisir de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres.

L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation

et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie s'associent à la présente déclaration.

Je voudrais tout d'abord féliciter le Sénégal qui s'est engagé de longue date à faire avancer la réflexion sur l'eau et la paix, permettant ainsi de faire évoluer la manière dont l'eau est perçue à l'échelle mondiale. À la suite de la réunion tenue selon la formule Arria au mois d'avril dernier, le débat d'aujourd'hui constitue une nouvelle opportunité d'examiner de plus près la problématique de l'eau comme possible vecteur de conflits, en particulier lorsque la géographie des systèmes aquifères, lacs, rivières et bassins versants, ne suit pas les frontières des États. Mais ce débat est également l'occasion de réfléchir plus avant sur la manière de renforcer le dialogue et la coopération afin de résoudre et de prévenir les différends et les conflits liés à l'eau.

L'expérience a démontré qu'une gestion inadéquate de l'eau, une demande croissante, le stress hydrique, les conflits ou catastrophes naturelles et l'insécurité d'approvisionnement en eau, exacerbés par le changement climatique, sont sources de conflits inter- et intra-étatiques. Une bonne gestion de l'eau est essentielle pour le développement économique et social mais également dans une optique de prévention et de gestion des risques.

L'Union européenne considère que la prévention des tensions et des conflits liés à l'accès à l'eau doit passer par la gestion des effets du changement climatique, de la croissance démographique et du développement économique, des différents usages des ressources hydriques ainsi que des défis transfrontaliers liés à l'eau. La reconnaissance collective de l'eau comme enjeu prioritaire et d'un objectif dédié – l'objectif 6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 – marque une avancée décisive dans ce sens. Le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau a depuis été mis en place. Son Plan d'action propose de nouveaux investissements et initiatives qui peuvent contribuer à la réalisation de l'objectif 6 au niveau mondial. L'Accord de Paris sur les changements climatiques, entré en vigueur le 4 novembre dernier, a constitué une autre étape clef. Il marque le succès du multilatéralisme et de notre engagement collectif en faveur de la transition vers la neutralité climatique et l'adaptation aux changements climatiques. L'Accord de Paris peut également avoir un impact positif important sur la sécurité liée à l'approvisionnement et à l'usage de l'eau.

L'Union européenne et ses États membres se sont fortement engagés, et ce depuis longtemps, à répondre aux défis liés à l'eau à travers le monde, notamment par le biais de notre aide au développement. Depuis 2007, l'Union européenne a alloué, en plus de l'aide bilatérale de ses États membres, plus de 2,2 millions d'euros à des projets liés à l'eau et à l'assainissement dans plus de 62 pays à travers le monde.

L'Europe est une terre où les ressources en eau sont partagées. Soixante pour cent du territoire de l'Union est situé dans des bassins transfrontaliers, et c'est cette expérience à travers le continent qui nous guide en matière de collaboration et de coopération régionales.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Il s'agit par cet engagement d'appuyer des initiatives de dialogue et de coopération visant à parvenir à des accords qui permettent une gestion durable et concertée des ressources en eau partagées par différents acteurs. Il est légitime que les États d'amont utilisent ces cours d'eau pour produire de l'énergie, et il est légitime aussi que les pays d'aval exigent leur part d'eau potable pour l'assainissement et l'irrigation.

Les programmes de coopération pour le développement favorisent la gestion transfrontière des eaux dans différents bassins où le risque de conflit existe. Ils promeuvent aussi l'adoption d'une approche intégrée qui consolide les liens existant entre eau, énergie, alimentation et sécurité, et traite des utilisations concurrentes des maigres ressources en eau. Des dialogues régionaux sur ces liens seront appuyés en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le voisinage de l'Europe.

L'Union européenne est aussi pleinement favorable à la conclusion d'accords internationaux sur la coopération dans le domaine de l'eau en tant que base pour des solutions concertées, durables et fondées sur des règles. Nous saluons l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, et encourageons sa mise en œuvre. Nous saluons aussi les aspirations mondiales de la Convention de 1992 sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe, qui accepte, depuis le mois de mars, l'adhésion de tous les pays du monde. D'autres instruments pertinents et accords régionaux promouvant

la gestion durable des bassins fluviaux transfrontières sont aussi importants. L'Union européenne et ses États membres appuient aussi énergiquement les efforts visant à atteindre les objectifs de disponibilité et de gestion durable des ressources en eau pour tous et de gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, notamment dans le cadre de la coopération transfrontière, selon qu'il conviendra.

On sait depuis longtemps que prévenir les conflits est plus efficace et plus efficient que gérer des crises après leur éclatement. Avec la récente adoption de la Stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne, nous nous sommes engagés à redoubler d'efforts pour prévenir et suivre les causes des conflits, où la rareté des ressources – et le changement climatique en tant que risque multiplicateur d'insécurité hydrique et alimentaire – va de pair avec les violations des droits de l'homme et les inégalités. Un accès durable à l'eau et son utilisation tout aussi durable sont indispensables à la résilience sociétale et à la stabilité et la sécurité partout dans le monde.

Nous entendons également continuer à œuvrer pour traiter des répercussions directes et indirectes des changements climatiques sur la sécurité internationale, notamment en évaluant les risques liés à ces changements et en soutenant le renforcement des capacités. Dans ce contexte, l'Union européenne compte sur la poursuite par le Conseil de sécurité de ses travaux sur les changements climatiques.

La note conceptuelle (S/2016/969, annexe) préparée par le Sénégal souligne également qu'il importe de protéger les ressources en eau dans le contexte des conflits armés. En réaffirmant la nécessité de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme et les lois qui régissent les ressources hydriques transfrontières, nous pourrions garantir une meilleure protection de l'eau durant un conflit armé. Cela contribuerait à renforcer la protection de cette ressource naturelle dans les moments où elle court le plus grand risque.

Le présent débat met en lumière l'importance que revêt l'eau pour le développement durable et la préservation de la paix. L'Union européenne et ses États membres sont déterminés à maintenir et intensifier leur engagement à œuvrer avec leurs partenaires du monde entier dans le domaine de la diplomatie de l'eau, au service de ces objectifs.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Belgique.

M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique) : Je voudrais tout d'abord féliciter la présidence sénégalaise de son engagement en faveur de la mise en œuvre d'une diplomatie de l'eau comme instrument de collaboration entre États.

Ma déclaration complète celle faite à l'instant par l'Union européenne.

Avant toute chose, je voudrais signaler le bien-fondé d'un débat au Conseil de sécurité sur le thème « Eau et paix et sécurité ». Dès que l'on se penche sur cette question, on se rend compte que les liens sont effectivement multiples. Aussi est-il important de ne pas négliger le rôle potentiel que joue l'accès à l'eau, tant comme facteur de conflit que comme élément de coopération.

Je souhaiterais évoquer trois points : d'abord, les outils à disposition du Conseil de sécurité concernant ce thème; deuxièmement, le cas du Sahel; et, troisièmement, la situation des petits États insulaires en développement.

S'agissant d'abord des outils à disposition du Conseil, je voudrais attirer l'attention sur la Commission de consolidation de la paix, dont la fonction d'avis devrait être mieux valorisée. Le lien entre sécurité et développement, qui se trouve au cœur du mandat de la Commission, en fait un partenaire central pour veiller à ce que, dans les situations d'après-conflit, les ressources naturelles, dont l'eau, soient mises au service d'un développement durable. La Belgique plaide donc pour que la fonction consultative de la Commission de consolidation de la paix soit pleinement utilisée par le Conseil pour les problématiques liées à l'objet de notre débat d'aujourd'hui. Parallèlement, le Fonds de consolidation de la paix offre aussi des opportunités. La Belgique, qui participe à ce Fonds, accueille favorablement tout projet par celui-ci qui serait consacré à la prévention ou à la résolution de problèmes de partage ou d'accès à l'eau.

Deuxièmement, les missions de maintien de la paix ont, elles aussi, un rôle à jouer. Le mandat de certaines missions, comme par exemple la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, contient des éléments appelant à veiller à l'impact environnemental de leurs activités, qui se traduisent par des directives concernant la gestion de l'eau. On ne peut que saluer ces développements car l'expérience démontre que la manière dont l'eau

est gérée par les grandes bases de Casques bleus peut avoir un impact sur les ressources en eau potable et la situation sanitaire des villes et des villages avoisinants.

Enfin, l'expérience du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, qui fait régulièrement rapport de ses activités au Conseil, mérite d'être mentionnée. Son action de facilitation en vue d'aider les États d'Asie centrale à moderniser le cadre juridique existant en matière de gestion régionale des cours d'eau transfrontaliers est certainement porteuse d'enseignements à partager avec d'autres bureaux des Nations Unies, comme par exemple celui pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel.

Concernant le Sahel, précisément, le débat du 26 mai dernier (voir S/PV.7699), ici même, a mis en lumière l'impact direct du changement climatique et de la croissance démographique sur la désertification et le niveau d'eau disponible dans la région. L'utilisation intensive des ressources hydriques contribue à générer des tensions sécuritaires, des flux migratoires, des problèmes sanitaires et une dégradation des rendements agricoles. Néanmoins, comme l'a bien indiqué la présidence sénégalaise dans sa note conceptuelle (S/2016/969, annexe) en préparation à ce débat, ainsi que lors de la réunion organisée selon la formule Arria le 22 avril dernier, il existe entre États de la région des exemples encourageants de coopération visant à relever le défi de l'accès aux ressources en eau. Ces initiatives, notamment dans les bassins des fleuves Gambie et Sénégal, doivent être saluées et soutenues.

Pour sa part, la Belgique – s'inscrivant dans la ligne de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui vise à promouvoir des mécanismes nationaux et régionaux de gestion des ressources naturelles, notamment en eau – développe des projets de gestion de l'eau et d'agriculture durable contre la désertification dans plusieurs pays de la région.

Ma troisième observation concerne les petits États insulaires en développement. Ces derniers, en raison de caractéristiques physiques, démographiques et économiques particulières, font face à une gestion compliquée de leur approvisionnement en eau douce. Le réchauffement climatique aggrave davantage encore cette situation, dans la mesure où la montée des océans provoque des intrusions salines qui contaminent les nappes phréatiques. Le danger qui menace la survie même de ces États doit être reconnu par la communauté internationale. Le réchauffement climatique doit être combattu de manière effective. L'inaction serait désastreuse pour notre planète.

En conclusion, l'eau, au même titre que d'autres ressources naturelles, constitue un élément crucial pour le développement humain mais aussi, par voie de corollaire, pour la paix et la sécurité internationales. En raison du lien croissant entre la gestion des ressources en eau et les questions de paix et de sécurité, le Conseil de sécurité sera amené plus souvent, à l'avenir, à se saisir des questions relatives à ce thème. En tout état de cause, la Belgique plaide pour que le Conseil, s'inscrivant dans l'esprit des efforts de « pérennisation de la paix », se montre actif en cette matière.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Bosah (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria se réjouit de pouvoir prendre part au présent débat sur l'eau et la paix et la sécurité. Nous félicitons la délégation sénégalaise d'avoir eu l'initiative de convoquer ce présent, et la remercions de la note conceptuelle très bien structurée (S/2016/969, annexe) qu'elle a élaborée pour orienter notre discussion. Nous remercions également le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs exposés instructifs et utiles.

À l'heure où nous nous réunissons aujourd'hui, la possibilité d'une crise mondiale de l'eau fait naître une crainte palpable. Or il ne s'agit pas d'une possibilité fantaisiste. À mesure que les populations croissent et que les pays et les sociétés se modernisent, la demande et les besoins en eau pour produire nourriture, énergie et marchandises augmentent eux aussi. Selon les estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques, d'ici à 2050, la demande d'eau mondiale aura augmenté de 55 %. La concurrence entre les usagers de l'eau et les nations qui ont besoin de ressources en eau devrait elle aussi s'intensifier considérablement.

Des études ont montré que neuf pays recèlent 60 % des réserves d'eau dans le monde. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a indiqué que 33 États du monde dépendent d'autres pays pour plus de 50 % de leurs ressources renouvelables en eau. À la rareté de cette ressource vitale s'ajoutent les défis de l'explosion démographique, de l'urbanisation et des changements climatiques.

La raréfaction de l'eau est une source potentielle de conflit non seulement au sein des pays mais aussi par-delà les frontières internationales. Cela impose d'étudier

la meilleure manière de partager cette précieuse ressource, entreprise qui devrait constituer un élément essentiel du programme politique mondial. Il convient que notre action collective à cet égard vise à empêcher les conflits pouvant découler de l'insécurité hydrique.

Nous devons reconnaître l'impératif de maintenir la coopération entre les nations en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau, même dans les situations où il existe des tensions sur le plan politique. Le Nigéria saisit l'occasion du présent débat pour louer les efforts déployés au fil des ans pour promouvoir le règlement pacifique des crises liées à l'eau, y compris les plus de 200 traités bilatéraux conclus dans ce domaine. Nous soulignons la nécessité de s'employer davantage à la création de cadres de coopération pour la gestion des eaux partagées et de l'accès à l'eau.

Dans cet esprit, le Nigéria s'est associé à d'autres nations de l'Afrique de l'Ouest pour établir l'Autorité du bassin du Niger. Celle-ci est l'une des plus anciennes organisations intergouvernementales africaines, créée pour encourager la coopération entre les pays membres et en particulier favoriser le développement intégré des ressources dans le bassin du Niger.

L'Autorité travaille à l'élaboration d'un plan de développement intégré pour le bassin, en se concentrant spécialement sur les projets transfrontières. En puisant dans les ressources hydriques et hydroélectriques, elle harmonise le développement des ressources des nations membres en matière d'énergie, d'agriculture, de foresterie, de transports, de communications et d'industries.

Le Nigéria a également établi la Commission du bassin du lac Tchad, en collaboration avec le Cameroun, le Tchad et le Niger. Celle-ci a pour mandat de gérer durablement et équitablement le lac Tchad et d'autres eaux partagées qui relèvent de sa compétence afin de préserver les écosystèmes du bassin, et de promouvoir l'intégration régionale et la paix et la sécurité dans tout le bassin. Des efforts sont en cours pour régénérer le lac dans le but d'assurer la subsistance des habitants du bassin et de consolider la paix et la sécurité.

Tout en encourageant les États à conclure des accords de coopération en vue de partager les ressources hydriques comme il convient, je tiens à souligner que, en vertu du droit des droits de l'homme applicable, l'eau fait partie intégrante du droit à un niveau de vie décent. Les États doivent donc garantir que cette ressource soit accessible en toute circonstance.

Dans le droit fil de ce qui précède, et conformément aux Conventions de Genève de 1949, tous les biens indispensables à la survie de la population civile, y compris les installations hydriques, doivent faire l'objet d'une protection spéciale. Nous appelons par conséquent toutes les parties concernées à respecter ces principes à tout moment et en toute circonstance.

Enfin, nous sommes convaincus que, pour éviter les conflits liés à l'eau, il est essentiel d'accentuer la coopération entre l'ONU et les États Membres ainsi que les organisations régionales compétentes, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités. Il faut aussi que les États Membres engagent une réflexion approfondie sur la meilleure façon de protéger les ressources en eau durant les conflits armés en réaffirmant la nécessité de respecter le droit international humanitaire.

Le Président : Je donne à présent la parole au représentant du Maroc.

M. Laassel (Maroc) : Je voudrais, de prime abord, vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'excellent timing du choix du thème de ce débat, qui intervient quelques jours seulement après la clôture de la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 22) et l'adoption de la Proclamation de Marrakech pour l'action.

En effet, durant deux semaines, les États membres de l'Organisation des Nations Unies ont eu l'occasion de discuter, entre autres, de la problématique de l'eau, l'une des ressources naturelles les plus affectées par le changement climatique, et dont les répercussions vont au-delà de la perturbation des écosystèmes, pour devenir source de conflit dans les sociétés.

Un consensus international s'y est établi, soulignant, entre autres, que l'eau et son assainissement sont essentiels à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable. Ils sont inextricablement liés au changement climatique, à l'agriculture, à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'énergie, à l'éducation, et surtout à la paix et à la sécurité internationales.

Pour la première fois dans l'histoire des sessions de la Conférence des Parties, une Journée d'action pour l'eau a été organisée au cours de la COP 22, à Marrakech, une journée entièrement consacrée à attirer l'attention sur le secteur de l'eau, qui se veut pourvoyeur de solutions pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris, le but étant d'ancrer fermement la question de l'eau non

seulement dans les négociations climatiques mais aussi à travers les actions de la société civile et du secteur privé.

La Journée d'action pour l'eau a permis de lancer une initiative en faveur de l'eau pour l'Afrique, mise en place par le Maroc avec le soutien de la Banque africaine de développement, avec pour objectif de résoudre le problème de la justice climatique à travers le continent, en mobilisant des partenaires politiques, financiers et institutionnels internationaux pour améliorer les services hydriques en Afrique. La rareté de l'eau et le stress hydrique dû au changement climatique sont la cause de conflits et de souffrances, en particulier en Afrique. Selon l'ONU, en 2025, 25 pays africains devraient souffrir de pénurie ou de stress hydrique. En Méditerranée, 20 millions de personnes n'ont pas accès actuellement à l'eau potable, notamment dans les pays du Sud et de l'est, et 80 millions de Méditerranéens seront en situation de pénurie à l'horizon 2025.

Sur l'échelle planétaire, l'on s'attend à un déficit de 40 % de l'approvisionnement en eau d'ici à 2030, et, d'ici à 2050, la demande en eau devrait augmenter de 55 %. Cette diminution de la ressource disponible se conjugue avec de très fortes inégalités spatiales à toutes les échelles : des régions entières du globe sont déjà en état de stress hydrique et, à l'opposé, une poignée de 10 États se partage 60 % de la ressource disponible.

Les tensions peuvent s'exacerber quand des fleuves et des rivières constituent des frontières étatiques où deux États doivent nécessairement partager la même ressource, ou du fait de la multiplication des usages de l'eau autour d'une même source d'approvisionnement ou de ressources disponibles dans une région donnée.

En outre, l'exploitation des ressources souterraines pourrait faire émerger d'autres situations hydro-conflictuelles dans un avenir proche. Il s'agit là de constats apparemment inquiétants qui rendent commun de parler de l'accroissement des tensions autour de l'eau en ce début du troisième millénaire.

Le spectre de futures guerres de l'eau est régulièrement agité par les médias et certains politiciens, pour de bonnes ou de mauvaises raisons. Mais, en réalité, les historiens s'accordent à dire qu'il y a très peu de guerres ayant pour cause directe l'eau. Au lieu d'être une source de conflit, dans la majorité des cas, l'on se retrouve dans des situations potentiellement hydro-conflictuelles, où l'eau ne semble être qu'un vecteur, voire un prétexte à des conflits qui sont davantage le fruit de la cristallisation d'un ressentiment historique ou de facteurs géographiques.

Néanmoins, force est de reconnaître que l'eau pourrait être utilisée comme une méthode de pression et un outil de confrontation pendant les guerres, et l'histoire de l'humanité est émaillée d'exemples de toutes les régions du monde, illustrant l'utilisation de l'eau comme instrument ou cible lors de conflits. Cela est d'autant plus vrai lorsque les systèmes d'approvisionnement sont modernes et connectés aux réseaux électriques, rendant leur vulnérabilité plus grande en période de conflit, où ils constituent les principales cibles. L'eau, que l'on considère à l'origine de bien des conflits dans les zones hydro-conflictuelles, peut devenir aussi un facteur de paix grâce à l'évolution des techniques, à la volonté de préserver la ressource et à l'institution de juridictions internationales.

Gérer et concilier les différentes utilisations de l'eau de manière équitable et soutenable et travailler à transformer les interdépendances en coopération et en avantages mutuels est intrinsèquement lié à la gouvernance de l'eau aussi bien à l'intérieur de chaque pays qu'au niveau international. Il convient ici de signaler que les deux Protocoles additionnels aux Conventions de Genève adoptés en 1977, qui interdisent d'attaquer, de détruire ou d'enlever des biens indispensables à la survie de la population civile, tels que les installations et réserves d'eau potables et les ouvrages d'irrigation, témoignent d'une avancée significative. Seulement, ces deux Protocoles n'ont pas été ratifiés par tous les États, et les nouvelles formes de conflits ne relèvent pas encore du droit international humanitaire. Aussi, hormis le rôle plutôt timide de la Cour pénale internationale, il n'existe pas d'institution internationale effectivement en mesure d'appliquer les dispositions de ces Protocoles.

Un autre défi consiste à s'appuyer sur des actions sur le terrain, en innovant dans la recherche de solutions techniques. L'augmentation de l'offre quand la ressource est insuffisante peut notamment se traduire par des transferts d'eau sur les grandes distances, même à des coûts extrêmement élevés. Des techniques alternatives peuvent être explorées comme celles qui visent à préserver cette ressource et comprennent l'amélioration de sa gestion afin d'augmenter l'efficacité des usages de l'eau.

D'autre part, il faudrait agir sur la demande en eau, et non uniquement sur l'offre. Cela consiste à réduire les pertes et les mauvaises utilisations et à améliorer l'efficience de l'utilisation de cette ressource.

L'amélioration d'une coopération internationale dans le règlement des tensions et des conflits concernant le partage de l'eau passera nécessairement par le renforcement des capacités de dialogues régionaux. Les coopérations interétatiques sur l'eau peuvent permettre d'établir un climat de confiance et jeter les bases d'une coopération dans d'autres domaines. L'eau deviendrait ainsi un facteur d'indépendance et donc de coopération, comme le montrent de nombreux exemples.

Organisée par le Maroc et le Sénégal, lors de la COP 22, une réunion rassemblant une cinquantaine de ministres africains a eu pour objectif de parvenir à un accord entre pays africains concernant des mesures concrètes pour faire face aux principales menaces de sécurité posées par les changements climatiques, dont notamment la disponibilité réduite de l'eau.

À cet effet, la Proclamation de Marrakech a visé à « instaurer la soutenabilité, la stabilité et la sécurité en Afrique » et stipule qu'une « Task-Force pour les 3S » veillera à demander aux États Membres d'œuvrer pour prévenir les effets dangereux des changements climatiques sur les zones instables et fragiles. Elle stipule également de demander à l'Union africaine, à ses communautés économiques régionales et à toutes les institutions supranationales pertinentes de sécuriser les ressources naturelles et d'assurer des moyens de subsistance durables et sûrs.

C'est ce genre d'initiative de coopération interrégionale qu'il faudrait encourager et dupliquer pour le bien être de l'Afrique et de l'humanité tout entière.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh.

Mme Khaled (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence sénégalaise d'avoir convoqué ce débat public. Nous remercions également les intervenants d'avoir partagé leurs perspectives et fait des recommandations.

Ressource limitée du patrimoine commun de l'humanité, l'eau est un élément fondamental des trois piliers des activités de l'ONU : le développement, les droits de l'homme, et la paix et la sécurité. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a mis au jour les liens entre l'eau et le développement durable. Les ressources en eau et les services essentiels qu'elles fournissent sont des éléments clés de la réduction de la pauvreté, de la croissance inclusive et de la sécurité alimentaire, sanitaire et énergétique.

Près de 750 millions de personnes dans le monde continuent de ne pas avoir accès à une source d'eau potable améliorée. L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est donc dûment reconnu comme un droit fondamental. L'utilisation et la gestion durables de l'eau sont vitales pour promouvoir la dignité et le bien-être de toute l'humanité. L'interface entre l'eau et la paix et la sécurité internationales devient de plus en plus évidente. Un certain nombre de situations de conflit dans le monde peuvent être directement ou indirectement liées à une certaine forme de pénurie d'eau ou de catastrophes naturelles liées à l'eau, en conjonction avec d'autres facteurs.

Comme indiqué dans la note conceptuelle (S/2016/969, annexe) pour ce débat, les problèmes d'eau entre pays peuvent souvent aggraver le sentiment d'insécurité et agir comme un déclencheur potentiel de conflits interétatiques ou régionaux. Le Quotient de coopération en matière d'eau, développé par le Strategic Foresight Group, impute au manque de coopération institutionnelle dans les bassins fluviaux partagés la cause sous-jacente de conflits dans différentes parties du monde. Il existe un certain nombre de cas où un dialogue et une coopération efficaces entre les États concernés dans les bassins partagés ont contribué à prévenir, à éviter ou à diminuer les risques de conflits. Dans d'autres cas, les investissements dans les technologies et les innovations à forte intensité d'utilisation d'eau, notamment par le biais de partenariats internationaux, ont efficacement atténué les facteurs potentiels de conflits.

En termes de règlement des conflits, il faudra peut-être considérer l'eau comme un élément essentiel du maintien et de la consolidation de la paix dans certains contextes. Il pourrait être utile pour la Commission de consolidation de la paix d'examiner, dans le cadre de ses discussions thématiques, le rôle de l'eau dans la promotion d'une approche globale pour le maintien de la paix.

Les besoins particuliers des plus vulnérables, y compris les femmes et les enfants, doivent être intégrés dans nos différentes approches et analyses. Dans de nombreuses régions du monde, les femmes et les enfants doivent être libérés du fardeau que constitue la collecte quotidienne de l'eau afin qu'ils aient des perspectives accrues d'autonomisation et d'éducation.

À cet égard, l'eau doit être considérée comme faisant partie intégrante de l'architecture internationale du développement, et à cette fin, il faut veiller à forger

un véritable partenariat mondial axé sur la réalisation de l'objectif de développement durable 6. La nécessité de mobiliser des ressources et une expertise accrues pour les infrastructures et les services liés à l'eau doit continuer de figurer en bonne place dans les discours sur le développement des Nations Unies. Nous réitérons l'appel lancé par notre Première Ministre à la COP 22 à Marrakech au début du mois en faveur de la création d'un fonds mondial sur l'objectif de développement durable 6 en appui, entre autres choses, à la recherche, à l'innovation et au transfert de technologie liés à l'eau.

La protection des infrastructures critiques et des services essentiels liés à l'eau pendant les conflits armés mérite aussi l'attention prioritaire de la communauté internationale. L'impact sévère des ruptures dans les services liés à l'eau et des restrictions à l'accès à l'eau dans certaines situations de conflit continue d'accroître la vulnérabilité des populations civiles. Les dispositions pertinentes du droit international humanitaire stipulées dans les Protocoles additionnels de 1977 aux Conventions de Genève de 1949 devraient fournir des garanties contre les attaques aveugles ou les restrictions imposées aux ressources en eau et aux installations par diverses parties aux conflits armés. Il faut tenir de nouveaux débats sur les responsabilités à assigner pour ces infractions, conformément au Statut de Rome et au droit international applicable. Nous prions instamment le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, entre autres, d'examiner plus avant ces questions.

Au Bangladesh, nous considérons l'eau comme la force vitale et durable de notre économie, de notre environnement, de notre écologie et de notre culture. État situé dans un delta de faible altitude et en aval d'un fleuve, le Bangladesh est vulnérable aux changements climatiques, et nous nous heurtons constamment aux défis liés à la disponibilité d'eau douce, en particulier pendant la période de soudure. L'intrusion saline croissante dans nos zones côtières, l'épuisement des réserves d'eaux souterraines dans les grandes zones urbaines et le défi persistant de la contamination des eaux souterraines par l'arsenic dans certaines régions du pays compliquent les contraintes systémiques de notre utilisation et de notre gestion globales de l'eau.

Face à ces défis, aujourd'hui, plus de 98 % de notre population a accès à de l'eau potable et plus de 65 % a accès à un assainissement sûr. La défécation à ciel ouvert, qui concernait jusqu'à 42 % de la population en 2003, a été ramenée à moins de 1 %.

En tant que membre du Groupe de haut niveau sur l'eau des Nations Unies et de la Banque mondiale, notre Première Ministre, Sheikh Hasina, devrait participer au Sommet de l'eau de Budapest 2016 la semaine prochaine. Entre autres choses, le Bangladesh continuera de plaider en faveur d'une gouvernance et d'une gestion efficaces des ressources en eau, d'une gestion intégrée des bassins fluviaux partagés et de l'accès à des technologies et des variétés de cultures à forte intensité d'utilisation d'eau.

Nous nous engageons à rester au premier rang des efforts de la communauté internationale pour construire un monde sécurisé pour tous.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Géorgie.

M. Imnadze (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je voudrais également m'associer aux orateurs précédents pour féliciter et remercier la présidence sénégalaise d'avoir organisé cet important débat sur l'eau, la paix et la sécurité, première fois que cette question est officiellement examinée au Conseil de sécurité. Nous apprécions les exposés que nous avons entendus. Les conclusions présentées lors de la deuxième réunion du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, qui s'est tenue au Sénégal cette année, et les propositions formulées dans le cadre de l'avancement de l'hydro-diplomatie, nous ont particulièrement intéressés.

La Géorgie se rallie à la déclaration faite précédemment par la délégation de l'Union européenne. Je voudrais faire les remarques suivantes à titre national

L'eau est en effet une ressource vitale et un pilier fondamental de la politique de développement et de sécurité. La pénurie de ressources en eau et les questions d'accès, de gestion et d'exploitation ont le potentiel d'être utilisées comme déclencheurs et méthodes de guerre. Nous devons aborder ces questions dans les contextes de la sécurité et du développement. Les liens entre les objectifs de développement durable 6 et 16 sont particulièrement pertinents.

Nous reconnaissons l'importance de la coopération transfrontalière pour restaurer les écosystèmes aquatiques endommagés et prévenir leur dégradation. Au cours des dernières décennies, la Géorgie a conclu avec les États voisins un certain nombre d'accords visant à réglementer la gestion des ressources en eau et participé à de nombreux projets régionaux ayant pour objectif de mettre en place une gestion de l'eau rationnelle et respectueuse de l'environnement. À cette fin, l'utilisation durable des ressources en eau a

été érigée en priorité, et la législation nationale sur la gestion de l'eau a été mise en pleine conformité avec les principes internationalement reconnus de la gestion intégrée des ressources en eau.

De nombreux villages de part et d'autre de la ligne d'occupation en Géorgie ont souffert de pénuries d'eau à la suite de l'intervention militaire étrangère de 2008. Les forces d'occupation ont coupé l'approvisionnement en eau potable et bloqué les canaux d'irrigation provenant de la région occupée de Tskhinvali. Les villageois n'ont pas pu travailler leurs champs, alors que l'agriculture représente la principale source de revenus de ces zones. Nous avons pu régler le problème en construisant d'autres canaux d'irrigation et en mettant en place l'infrastructure nécessaire.

Je voudrais également mentionner quelques projets hydriques qui ont servi à rétablir la confiance entre les communautés déchirées par la guerre. Un exemple frappant de cette approche fructueuse est le projet d'amélioration de la sécurité du réservoir de Zonkari, qui a permis aux autorités géorgiennes de garantir un approvisionnement en eau sûr et adéquat pour les villages se trouvant dans la région occupée. Grâce à la médiation et à l'appui financier de partenaires internationaux, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Géorgie a réalisé des projets de remise en état visant à assurer l'approvisionnement en eau potable et le fonctionnement des systèmes d'irrigation dans les villages touchés par le conflit de part et d'autre de la ligne d'occupation. Ces efforts montrent que l'eau peut sensiblement favoriser le rétablissement de la confiance. Ils démontrent également l'importance de la coopération avec les organisations régionales sur ce sujet, comme l'a souligné à juste titre la note conceptuelle (S/2016/969, annexe), présentée par la présidence sénégalaise.

Compte tenu des changements climatiques, nous devons mettre au point une approche globale de la problématique du climat, du développement économique et de la sécurité de l'eau. La Géorgie a subi en 2015 les effets dévastateurs des inondations meurtrières à Tbilissi, qui ont tué 19 personnes et causé des destructions massives. Depuis lors, le Gouvernement a intensifié ses efforts pour lutter contre les menaces environnementales. Nous sommes déterminés à accroître la résilience locale, à améliorer les capacités des services de secours et à faciliter la réinstallation des populations vivant dans les zones les plus vulnérables. Avec l'appui de partenaires internationaux, nous avons réalisé plusieurs projets visant à améliorer la résilience des régions fortement exposées aux menaces hydrométéorologiques. Parallèlement à ces activités, nous avons commencé à mettre en place un vaste système d'alerte précoce dans le pays.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que nous sommes prêts à continuer de coopérer sur les questions liées à la sécurité de l'eau.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de Chypre.

M. Emiliou (Chypre) (*parle en anglais*) : La République de Chypre s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne et souhaite faire quelques observations supplémentaires à titre national.

Je voudrais tout d'abord remercier le Sénégal de l'organisation du débat public d'aujourd'hui et de toutes les initiatives qu'il a prises pour promouvoir le dialogue au sein de l'ONU sur la problématique de l'eau, la paix et la sécurité.

Les changements climatiques, la croissance de la population mondiale et l'urbanisation ont conduit à une augmentation des pénuries d'eau et à des problèmes d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, qui ont des répercussions importantes sur la vie quotidienne des populations partout dans le monde. Les conflits ont également une incidence sur l'accès à l'eau et sa gestion en raison des perturbations qu'ils provoquent, et il n'est pas rare que les questions relatives à l'eau soient exploitées à des fins politiques. Les efforts qui sont déployés pour s'assurer le contrôle de ressources en eau peuvent eux aussi devenir une source de conflit, comme indiqué dans le *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau* 2015.

Chypre, qui est entourée d'eau et a connu de nombreuses sécheresses et pénuries d'eau tout au long de son histoire, a une longue expérience de l'importance que revêt une bonne gestion de l'eau pour le développement durable et la paix. Nous avons utilisé avec succès l'innovation et la technologie pour remédier à la pénurie d'eau, notamment par le biais d'un système de dessalement de pointe. Nous sommes prêts à partager nos expériences et les enseignements que nous avons tirés et à contribuer à la coopération entre pays et à la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte tenu de l'interdépendance des objectifs et des cibles qui y sont définis.

Nous nous félicitons que l'ONU prête de plus en plus attention aux questions d'eau et d'assainissement. L'objectif 6 de développement durable sur la disponibilité et la gestion durable de l'eau et l'assainissement pour tous constitue une étape significative pour la communauté internationale, qui a ainsi donné la priorité à la problématique de l'eau et de l'assainissement. La pleine mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques aura une incidence majeure sur la résolution des problèmes actuels liés à la pénurie d'eau et à sa gestion. Nous saluons également la contribution positive du plan d'action du Groupe de haut niveau sur l'eau. Par ailleurs, nous appuyons les activités et les discussions en cours au sein de l'ONU qui visent à améliorer la coordination et le travail au sein du système des Nations Unies afin de mieux relever les défis liés à l'eau dans le monde.

Si nous voulons appréhender les questions relatives à l'eau et leurs liens avec les conflits, nous devons mieux les comprendre. À cet égard, nous pensons que la problématique de l'eau devrait être intégrée dans la prévention des conflits, le cas échéant. Nous nous félicitons également de la contribution du Groupe de haut niveau sur l'eau et la paix.

On ne saurait trop insister sur la protection du droit international humanitaire en période de conflit armé. À cet égard, nous pensons qu'il est important d'étudier plus en détail les liens entre les conflits, l'accès à l'eau et l'assainissement, et les violations du droit international humanitaire, afin de permettre une meilleure application du droit humanitaire dans ces cas.

Par ailleurs, nous sommes fermement convaincus que l'eau peut devenir une source de stabilité et de paix. De ce fait, nous estimons qu'il est indispensable de promouvoir les accords transfrontières sur la gestion de l'eau et d'encourager les mesures de confiance liées à l'eau. De tels accords et mesures doivent être soigneusement élaborés sur la base de dispositions qui profiteront à tous les pays concernés, sans gagnants ni perdants. Ces accords et mesures doivent également être promus en insistant fortement sur l'appropriation par les États ou les parties concernées.

Pour terminer, qu'il me soit permis de réaffirmer notre appui au débat d'aujourd'hui et d'exprimer la conviction qu'il fournira des indications utiles quant à la promotion de cette problématique importante au sein du système des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Palaos.

M. Otto (Palaos) (*parle en anglais*) : Nous félicitons et remercions le Sénégal, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, d'avoir convoqué la présente séance sur une question qui revêt une grande importance pour nous tous. Je remercie également la délégation sénégalaise de sa très utile note conceptuelle (S/2016/969, annexe). Nous sommes reconnaissants des exposés présentés par le Secrétaire général et les autres intervenants. Les informations qu'ils nous ont communiquées sont à la fois très importantes et très utiles pour comprendre la question de l'eau et les solutions aux problèmes hydriques, en particulier en ce qui concerne la sécurité et de la paix.

En mars de cette année, le Président de mon pays a déclaré l'état d'urgence dans les Palaos en raison de la sécheresse causée par El Niño, qui a touché l'ensemble de la population. Les conséquences néfastes que peut avoir la pénurie d'eau et dont beaucoup ont été mentionnées ce matin, font de l'eau une question très importante pour nous tous. C'est vrai pour la quasi-totalité des petits États insulaires en développement, comme cela a été dit. Je voudrais présenter cinq idées au Conseil pour examen.

Premièrement, il nous faut davantage d'informations sur les conséquences de la pénurie d'eau pour notre sécurité et la paix. Nous sommes fermement convaincus que si nous voulons une paix durable, il nous faut d'abord sécurité. Ce point est lié à l'article 3 de la Déclaration universelle des droits de l'homme où il est déclaré que tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. Les Palaos se sont battus pour ce principe fondamental au sein du Conseil des droits de l'homme et continueront de le faire. En ce qui concerne ces informations si importantes, il faudrait que les États Membres se mettent d'accord pour demander des mises à jour des rapports pertinents du Secrétaire général, parce qu'il est essentiel de disposer des dernières informations en date au moment de prendre des décisions.

Deuxièmement, l'accès à l'eau est un droit de l'homme. Notre corps est composé d'eau à environ 80 %, et notre santé et notre bien-être dépendent dans une très grande mesure de la disponibilité de ce nutriment le plus élémentaire. En conséquence, l'eau ne peut pas et ne doit jamais devenir l'objet d'une activité lucrative. Nous savons que les innovations et le dynamisme du secteur privé, d'une part, et les investissements publics

dans des partenariats véritables et durables, d'autre part, tels qu'exprimés dans les Orientations de Samoa, sont nécessaires, y compris l'Initiative 10x20 mentionnée plus tôt. Mais le rôle de l'Organisation des Nations Unies, c'est d'assurer, avec les gouvernements nationaux et la société civile, que l'accès à l'eau potable et sans risque sanitaire soit garanti pour tous, en particulier pour les plus vulnérables. Les Palaos remercient les organisations non gouvernementales de leur action à ce sujet.

Troisièmement, l'eau est liée aux conséquences des changements climatiques. Les changements climatiques multiplient les menaces et ont des incidences sur la sécurité et sur la paix. Nous pensons donc que les contributions du Département des affaires politiques et des représentants spéciaux du Secrétaire général pour relever les défis liés à l'eau seront renforcées en ayant du personnel et des experts bien coordonnés qui travaillent sur le terrain. C'est pourquoi nous avons également demandé la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général sur les changements climatiques et la sécurité.

Les missions politiques spéciales, actuelles et futures, ont un rôle très important à jouer en réduisant leur empreinte climatique et en améliorant leur gestion de l'environnement, ainsi qu'en agissant en tant que catalyseurs pour amener les partenaires à travailler ensemble, afin de relever le défi des changements climatiques et de l'eau. Les populations locales ne devraient jamais avoir à entrer en compétition avec le personnel de l'Organisation des Nations Unies pour obtenir des ressources locales, ni à souffrir des conséquences négatives causées par sa présence. Avec leurs partenaires, les Palaos ont insisté aux Quatrième et Cinquième Commissions de l'Assemblée générale pour que les missions politiques spéciales soient plus écologiques.

Quatrièmement, les mesures prises au sujet de l'eau au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale doivent être harmonisées. Nous pensons que les résultats qu'obtient le Conseil sur les questions relatives à l'eau et aux changements climatiques doivent être sensiblement améliorés, non seulement comme élément de la prévention des conflits, mais également comme ingrédient de la recette pour le succès du règlement des conflits. Pendant le débat du Conseil sur le Sahel et le terrorisme tenu cette année (voir S/PV.7699), des questions pertinentes ont été soulevées : comment les femmes peuvent-elles empêcher leurs hommes de rejoindre des terroristes armés en échange d'argent si elles ont quitté le foyer pour rechercher de l'eau, et comment les filles peuvent-elles être autonomisées au moyen de l'éducation si elles ne peuvent pas étudier, soit parce que leurs besoins élémentaires – y compris l'eau – ne sont pas satisfaits, soit parce qu'elles sont allées chercher de l'eau?

Enfin, il est urgent de prendre des mesures décisives. Le délai dont nous disposons pour transformer le monde comme prévu dans le Programme 2030 est très court. Nous n'obtiendrons pas grand chose sans la sécurité et la paix. Nous pensons donc que nous devons travailler ensemble pendant la soixante et onzième session de l'Assemblée générale sur deux projets de résolution parallèles, à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, relatifs à l'impact de l'eau et des changements climatiques sur la sécurité et la paix, en suivant l'exemple réussi de l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Nous espérons que le Conseil de sécurité et tous les États Membres, œuvrant avec les bons offices du nouveau Secrétaire général, réussiront à prendre des mesures dans le domaine du climat et de l'eau, afin que tous ceux qui font partie de « nous, peuples » et que nous servons puissent jouir de leurs droits fondamentaux, tels que les droits à l'eau, à la vie, à la liberté et à la sécurité.

Nous remercions encore une fois le Ministre sénégalais des affaires étrangères d'avoir mis cette question très importante au premier plan en convoquant la présente séance.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Portugal.

Mme Pucarinho (Portugal) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de prendre la parole au Conseil de sécurité au nom du Portugal. Nous nous félicitons vivement du présent débat public, promu par la présidence sénégalaise, sur un sujet très important et toujours d'actualité.

Ma brève déclaration s'aligne pleinement sur celle prononcée plus tôt par l'observatrice de l'Union européenne. Je tiens à formuler quelques remarques supplémentaires à titre national.

Tout au long de l'histoire de l'humanité, l'accès à l'eau salubre a toujours été une source potentielle de conflit. Bien que l'eau soit la ressource la plus abondante de la planète, le fait que l'eau douce représente moins de 3 % des ressources hydriques disponibles pour la

consommation humaine sur la terre la transforme en ressource limitée et précieuse. En outre, elle est très inégalement disponible, l'eau étant une ressource relativement abondante dans certaines régions, mais presque inexistante dans d'autres régions peuplées.

La répartition inégale de ce produit de base des plus vitaux, associée à d'autres facteurs tels que la croissance de la population, suscite des tensions, aussi bien à l'intérieur des pays qu'entre pays voisins, qui peuvent facilement se transformer en différends et conflits majeurs, comme cela a souvent été le cas. La diminution progressive des ressources en eau de qualité peut également être imputée aux effets pernicieux des changements climatiques, comme cela est bien établi.

Nous connaissons les faits. Des enseignements doivent être tirés et des mesures doivent être prises pour prévenir les conflits éventuels à l'avenir. Cela signifie que nous devons nous écarter définitivement du modèle de la pénurie d'eau en tant que facteur de conflit potentiel, pour lui substituer un modèle de coopération fondée, faut-il l'espérer, sur la solidarité entre les communautés et les nations.

Les institutions de l'Organisation des Nations Unies, en particulier le Conseil de sécurité, ont reconnu depuis longtemps et ont souvent intégré l'importance de la gestion rationnelle et sans exclusive des ressources naturelles en tant que mesure préventive pour éviter les conflits, ce qui doit être – et c'est de plus en plus souvent le cas – au cœur même des préoccupations et des efforts de l'ONU. Cependant, cela n'a pas empêché de nouvelles tensions et de nouveaux conflits liés à l'accès aux ressources en eau d'apparaître dans différentes parties du monde.

Le lien entre les ressources naturelles, le développement social et la paix a été énoncé pour la première fois dans la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, adoptée à Stockholm en 1972, où l'impact de l'empreinte humaine sur l'environnement a été reconnu et où une structure normative pour lutter contre ses effets négatifs a été élaborée. Cela a préparé la voie aux compromis de plus vaste portée réalisés à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, et, 20 ans plus tard, à la Conférence Rio+20, en 2012, où les questions relatives à la durabilité des ressources en eau étaient au cœur même des discussions.

L'objectif 6 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 traduit la pleine prise de conscience de l'importance de préserver les ressources en eau de notre planète et le droit d'accès à des sources d'eau salubre. Il demande explicitement aux pays de mettre en œuvre le droit à l'eau et à l'assainissement en tant que droit de l'homme, ce que le Portugal a constamment appuyé, en le promouvant comme étant en fin de compte le droit à la vie. Antoine de Saint-Exupéry, souvent cité, avait dit que « l'eau n'est pas nécessaire à la vie, elle est la vie ». Cela a de multiples incidences de grande ampleur, notamment – et cela est certain – dans la perspective de la paix et de la sécurité.

À cet égard, établir des terrains d'entente, élaborer des partenariats globaux et renforcer la coopération internationale sont des objectifs qui valent la peine d'être poursuivis. Dans ce contexte, et bien que le processus soit long et difficile, le plan d'action du Groupe de haut niveau sur l'eau, adopté en septembre dernier, donne un ton optimiste et comprend des considérations importantes et des exigences et principes cruciaux, notamment le besoin d'une direction politique pour une approche globale, un attachement au droit fondamental à l'eau potable et à l'assainissement, la transparence et l'inclusion, l'autonomie de tous les acteurs intéressés, la collaboration entre les pays et les organisations, et un engagement constant.

Le plan d'action énonce toute une série d'activités prioritaires liées pour la plupart les unes aux autres et qui, à notre avis, méritent d'être appuyées, étant donné qu'elles peuvent réellement avoir un effet positif sur l'amélioration de la sécurité hydrique, notamment grâce à une analyse approfondie des risques de crises d'approvisionnement en eau et à l'identification des pratiques optimales aux fins de la gestion des catastrophes naturelles liées à l'eau. À ce propos, nous sommes convaincus que tout comme il existe de nombreux conflits regrettables autour de l'accès à l'eau, il existe aussi de nombreux exemples de coopération fondée sur des négociations et des accords, qu'on pourrait utiliser au cas par cas comme références excellentes pour établir des mécanismes conjoints de gestion de l'eau et garantir un partage ordonné de l'eau.

Dans le cas d'autres actions prioritaires, il faut encourager l'ONU à mettre en place une plateforme commune où les États peuvent partager les vues et les pratiques optimales, s'informer des avantages d'une utilisation efficace de l'eau, promouvoir des études universitaires sur les conséquences des catastrophes

liées à l'eau et sur les moyens de les prévenir, et lancer des projets qui renforcent la sécurité hydrique et la résilience économique des communautés marginalisées. À notre avis, le message adressé dans le plan d'action est le bon et doit être diffusé à travers les médias traditionnels et les réseaux sociaux. Nous devons veiller à ce qu'il atteigne une large audience, en particulier les communautés locales et les jeunes.

Le Portugal est également d'avis que seul un processus transversal et interdépendant axé sur une approche transnationale peut fournir le cadre juridique et politique nécessaire pour gérer la disponibilité et l'utilisation de l'eau potable ainsi que l'accès à l'eau des pays et des populations confrontés à sa rareté ou dont l'accès à l'eau implique des risques. Le Portugal est pleinement engagé dans cet effort commun et soumettra son examen national volontaire l'année prochaine durant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, consacré à la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 6 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Jordanie.

Mme Bahous (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement la République du Sénégal d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance importante. Je voudrais aussi remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon, ainsi que tous les intervenants de leurs très précieux exposés aujourd'hui.

La rareté de l'eau représente une menace pour la santé et la survie de l'humanité. Elle est aussi un facteur de risque pour le développement socioéconomique, une cause d'instabilité politique, et une source de conflit et de confrontation à l'avenir si nous échouons à relever ensemble les défis qui se font jour du fait des crises dues à la non-disponibilité de l'eau potable et à un accès inégal à cette ressource. Nous avons tous la responsabilité humanitaire partagée de faire en sorte que l'eau soit un facteur de coopération régionale et internationale et une source de prospérité économique, contribuant de la sorte efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

La rareté de l'eau en Jordanie est une question touchant à la sécurité et à la souveraineté nationales, non seulement parce qu'elle est l'une des entraves à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 6, mais aussi parce que la Jordanie pâtit d'une grave pénurie d'eau et enregistre un taux de consommation par habitant faible par rapport aux normes internationales. En effet, la Jordanie est considérée comme l'un des trois pays les plus pauvres au monde en ressources en eau, et la part par habitant de ressources hydriques renouvelable est inférieure à l'indice de la pauvreté en eau.

La présence prolongée des réfugiés est un défi exerçant une forte pression sur l'infrastructure des pays hôtes, où les dénominateurs communs sont l'eau, l'énergie et l'environnement humain. Les crises humanitaires, la dernière étant celle des réfugiés syriens, ont contribué à l'épuisement des réserves de la Jordanie en eaux souterraines, que nous devons protéger et préserver pour les générations futures. Outre ce défi, il y a aussi le risque de voir les ressources en eaux souterraines contaminées et épuisées du fait de l'accroissement de la population – la demande en eau potable s'est en effet accrue de plus de 25 % après la dernière crise des réfugiés syriens.

La Jordanie est le pays qui, en chiffres absolus, accueille le plus grand nombre de réfugiés au monde. Le fait d'assumer cette responsabilité humanitaire au nom de la communauté internationale a contribué à créer des réalités nouvelles encore plus complexes et a réduit de la sorte considérablement la capacité de notre pays d'atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, je voudrais remercier le Comité international de la Croix-Rouge qui de nous avoir aidé à relever ces défis par le biais de projets d'investissement commun de développement et de réhabilitation des réseaux hydriques du pays afin de fournir des services à plus 150 000 personnes vivant auprès des communautés qui accueillent des réfugiés syriens.

La gestion de ressources d'eaux rares et la lutte contre le changement climatique, la pollution, la croissance démographique et les mouvements massifs de réfugiés, de déplacés et de migrants représentent des défis qui nécessitent une gouvernance internationale prudente des ressources qui permet que cette question soit placée à la tête des priorités de la communauté internationale. C'est parce que cette question se trouve au cœur de ses priorités politiques et techniques que la Jordanie tient à contribuer et à participer activement à tous les forums internationaux appuyant les cadres de coopération internationale visant à trouver des solutions réelles au problème de l'eau, notamment le Conseil consultatif du Secrétaire général sur l'eau et

l'assainissement et le Groupe de haut niveau sur l'eau, mis sur pied par l'ONU et la Banque mondiale pour trouver des mesures efficaces qui contribuent à accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 6 : Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement

Il convient d'affirmer ici qu'il est inadmissible, moralement et juridiquement, que l'eau soit utilisée comme outil de guerre et de conflit, en ce que cela affecte le droit des civils d'exploiter les ressources en eau situées sur leur territoire, aggrave la situation humanitaire et pousse les civils à abandonner leurs régions pour devenir des déplacés et des réfugiés. La menace liée à l'eau n'est pas due seulement à sa rareté ou à l'inégalité en matière d'accès à l'eau, mais aussi à l'élargissement des activités des groupes terroristes qui visent à semer la peur par le meurtre et la violence, ainsi qu'en menaçant de contaminer à dessein les sources d'eau. En effet, les actes horribles commis par ces groupes montrent clairement que ces derniers ne respectent aucune règle morale dans leurs actions désespérées, en ciblant les sources et les installations d'eau et en visant à utiliser l'eau comme menace ou moyen d'intimidation.

Enfin, nous appelons la communauté internationale à œuvrer sérieusement pour renforcer la coopération internationale et régionale autour de l'eau de façon à protéger et à améliorer l'environnement humain. Garantir l'accès à l'eau contribue en effet à instaurer la paix entre les pays en conflit et à créer un environnement économique et social propice au bien-être des peuples.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de Djibouti.

M. Doualeh : Qu'il me soit permis de prime abord, Monsieur le Président, de remercier la présidence sénégalaise de nous avoir convié à ce débat public du Conseil de sécurité sur la question inscrite sous le thème du « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : eau et paix et sécurité ». Ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, S. E. M. Ban Ki Moon, le Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, M. Danilo Türk, la Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Mme Beerli, et le Président du Strategic Foresight Group, M. Waslekar, pour leurs contributions à ce débat public important. Nous souhaitons en outre vous remercier pour la note conceptuelle (S/2016/969, annexe) rédigée en prévision de cette réunion, en ce qu'elle permet de faire ressortir les points saillants autours desquels nos débats seront articulés.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Djibouti tient à féliciter le Sénégal d'avoir pris l'initiative d'organiser en avril dernier une réunion selon la formule Arria sur le même sujet, réunion que S. E. le Président Macky Sall avait dirigée. Elle faisait fond sur les précédents efforts du Conseil de sécurité pour examiner les liens entre eau et paix et sécurité, tout en envisageant la protection des ressources naturelles comme un outil de prévention des conflits et d'édification de la paix dans les pays sortant de conflit.

Depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 47/193, du 22 décembre 1992, laquelle proclame le 22 mars de chaque année Journée mondiale de l'eau, l'eau subit une pression croissante et il est urgent de prendre des mesures. Du fait de la conjugaison, en de nombreuses régions, de la croissance démographique, de modes de croissance à forte consommation d'eau, d'une variabilité de plus en plus marquée des précipitations et de la pollution, l'eau est désormais l'un des principaux obstacles à l'élimination de la pauvreté et à l'instauration du développement durable. Inondations et sécheresses se sont d'ores et déjà traduites par des coûts sociaux et économiques considérables, et les changements climatiques aggravent encore les extrêmes dans le domaine de l'eau. Comme l'affirme le plan d'action du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix :

> « si le monde continue sur cette lancée, les projections suggèrent qu'il risque de faire face à une chute de 40 % des ressources disponibles en eau d'ici à 2030. Dans un monde de plus en plus interdépendant, un tel stress aura des conséquences locales, transfrontières et mondiales. »

Il est important de discuter de la question de l'eau, car elle est susceptible d'être un vecteur de conflits et une source de catastrophes, et constitue un préalable essentiel au développement. Il est grand temps de mobiliser la détermination politique à régler d'urgence ce problème. Le continent africain compte 64 bassins versants transfrontières, qui couvrent 90 % du territoire. Certains de ces bassins fluviaux ne font toujours l'objet d'aucun accord. Il est également de plus en plus admis que les eaux souterraines transfrontières doivent être mieux prises en compte dans les accords de coopération transfrontière consacrés à l'eau. En outre, une coopération transfrontière en matière de gestion de l'eau est nécessaire pour mettre en œuvre comme il convient

les objectifs de développement durable, en particulier l'indicateur 6.5.2, qui porte sur la proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel.

(*l'orateur reprend en français*)

Notre organisation régionale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), a consacré beaucoup de temps et d'attention à l'élaboration d'une politique régionale et d'un cadre juridique en matière de gestion des ressources en eau. En 2015, les ministres chargés de l'eau des pays membres de l'IGAD ont manifesté une volonté politique forte de relever de manière coordonnée et concertée les multiples défis liés à la gestion commune des ressources naturelles, et en particulier la gouvernance de l'eau, et ont convenu premièrement, de promouvoir une coopération plus étroite pour un usage, une protection, une conservation et une gestion équitables, durables et coordonnées des ressources en eau transfrontalières au sein de la région de l'IGAD; deuxièmement, de promouvoir et faciliter la mise en place d'accords et d'arrangements institutionnels pour la gestion des ressources en eau transfrontalières au sein de la région de l'IGAD; troisièmement, de promouvoir l'harmonisation des politiques et des législations relatives à l'utilisation, au développement, à la protection, à la conservation et à la gestion des ressources en eau transfrontalières; et quatrièmement, d'encourager la recherche, le développement technologique, la sensibilisation et le renforcement des capacités dans le développement et la gestion des ressources en eau transfrontalières.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Il convient également de souligner que l'IGAD et l'ONU ont convenu d'élaborer une initiative collaborative visant à mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques et, surtout, à promouvoir une gestion des ressources naturelles – notamment de l'eau douce et des cours d'eau – qui prenne en considération les situations de conflit.

Nous profitons de cette occasion pour féliciter le Comité international de la Croix-Rouge du rôle qu'il joue en matière de sensibilisation aux normes du droit international humanitaire et de garantie de la protection de l'eau en période de conflit armé, et rendons hommage à l'action humanitaire vitale qu'il mène, lui qui est l'un des principaux fournisseurs d'eau aux populations touchées par un conflit armé.

Pour terminer, Djibouti tient une nouvelle fois à remercier chaleureusement le Sénégal et les membres du Conseil de sécurité d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour. Nous sommes convaincus que le Conseil, auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait investir à titre prioritaire dans la prévention, afin d'éviter l'escalade des tensions dans les conflits liés à l'eau. Les bénéfices qui en découleraient sont très largement supérieurs aux coûts qui seraient engagés.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Australie.

Mme Wilson (Australie) (*parle en anglais*) : L'eau donne la vie, contribue au développement humain et permet une croissance économique durable. Pourtant, le Forum économique mondial classe les crises de l'eau parmi les 10 risques les plus importants au niveau mondial. Les changements climatiques sont susceptibles d'exacerber ces crises de l'eau, ce qui pourrait en définitive déclencher ou intensifier des conflits et alimenter les migrations forcées. L'Australie se préoccupe des risques croissants que font peser sur la paix et la sécurité les événements météorologiques extrêmes, dont fait partie la rareté de l'eau. Pour les petites et grandes villes et les zones péri-urbaines, il est nécessaire que les systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau soient en état de fonctionner. Ne pas assurer la fourniture de ces services entraîne fréquemment une instabilité et des tensions au sein des communautés et peut aisément aboutir à un conflit. Nous considérons qu'améliorer la gouvernance de l'eau est une composante clef de l'adaptation aux changements climatiques, d'autant que cela permettrait de tenir compte de la croissance démographique dans la planification et de veiller au développement économique.

Une bonne gouvernance de l'eau est également indispensable pour réaliser nombre des objectifs de développement durable – en tout premier lieu, l'objectif 6, « Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ». La déclaration conjointe du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, publiée le 21 septembre, appelle à repenser radicalement la manière dont le monde envisage l'eau. Elle énonce un programme porteur de transformation pour modifier la gestion de l'eau et augmenter les investissements à l'échelle mondiale, afin de mettre en place des économies et des sociétés plus résilientes. Une gestion efficace de l'eau est indispensable à l'économie de l'Australie – continent

sec sujet à des précipitations extrêmement variables. Elle nous a permis d'exploiter de la manière la plus efficiente possible nos rares ressources en eau et de procéder aux investissements nécessaires pour répondre aux besoins croissants de l'agriculture, de l'industrie et des communautés urbaines, tout en garantissant que l'environnement dispose de l'eau dont il a besoin.

Par le biais du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, l'Australie s'est engagée à un certain nombre d'initiatives concrètes visant à renforcer les capacités des pays confrontés à une crise de l'eau. Nous sommes en train d'élaborer un guide pour améliorer la gestion de l'eau, en tirant parti des expériences de l'Australie et de notre région, afin d'aider d'autres pays à définir une répartition efficace de l'eau entre les différents utilisateurs concurrents. Cela aura des répercussions positives sur la production alimentaire, la santé et le développement économique. Nous avons également mis en place l'Australian Water Partnership (partenariat australien pour l'eau) dans le but d'aider les pays à améliorer leur gouvernance de l'eau. Il s'agit d'un moyen pratique d'améliorer la gestion des ressources en eau, en partenariat avec les pays intéressés et le système des Nations Unies.

L'Australie est également convaincue que, pour réaliser effectivement l'objectif 6, il faut accorder une attention expresse à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale. Les femmes et les populations vulnérables sont confrontées à un risque accru de violence lorsque l'eau et les services d'assainissement ne sont disponibles qu'à l'extérieur des habitations, et souvent dans des emplacements dangereux. Par ailleurs, il nous faut engager un dialogue déterminé et proactif avec les femmes et les populations marginalisées, et les encourager à contribuer au renforcement de la gouvernance de l'eau.

Pour terminer, l'Australie est résolue à promouvoir et à appuyer une gouvernance de l'eau robuste aux plus hauts niveaux. C'est pourquoi le Premier Ministre Malcolm Turnbull prend une part active au Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, et c'est aussi pourquoi l'Australie continuera de travailler aux côtés des pays de notre région, et au-delà, pour protéger nos précieuses ressources en eau – en temps de paix comme en temps de conflit.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande.

M. Sauer (Finlande) (*parle en anglais*) : La Finlande souscrit à la déclaration faite au nom de l'Union européenne.

La Finlande salue l'initiative du débat important de ce jour pour discuter des liens qui unissent l'eau et la paix et la sécurité.

Si leur nombre dans le monde a diminué, les conflits ont toutefois gagné en complexité. Les causes profondes des différents conflits varient mais la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles est susceptible de monter en puissance à l'avenir. La demande d'eau douce devrait augmenter de plus de 50 % d'ici à 2050. Dans le même temps, les changements climatiques, alliés à la dégradation environnementale, exercent une pression de plus en plus forte sur la disponibilité des ressources naturelles – en particulier l'eau. L'intérêt croissant pour les ressources naturelles étant un facteur potentiel de conflit, le Conseil de sécurité, tout comme le Secrétaire général, devrait assumer sa responsabilité en matière d'interventions préventives.

L'un des principaux outils de prévention est la médiation et, en sa qualité de coprésident du Groupe des amis de la médiation à l'ONU et du fait de son appartenance à des groupes analogues au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et de l'Union européenne, la Finlande s'emploie avec force à consolider le fondement normatif et institutionnel de la médiation. Nous avons pour but d'améliorer les compétences, outils et partenariats des médiateurs. Au titre de ces efforts, nous avons souscrit à la note d'orientation conjointe intitulée Natural Resources and Conflict : À Guide For Mediation Practitioners (« Ressources naturelles et conflits : guide à l'intention des acteurs de la médiation »), publiée par le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement en février 2015. Le guide traduit en conseils concis et pratiques des décennies d'expérience dans le domaine du règlement des différends liés aux ressources naturelles, et comporte des chapitres consacrés à l'eau. Il crée un cadre pour le règlement des différends qui portent directement sur les ressources naturelles.

Comme l'expérience nous l'a enseigné, l'eau peut également servir de base et de point de départ à la collaboration en lieu et place du conflit. Pour y parvenir, il est vital de prouver l'hypothèse selon laquelle le partage des ressources et la recherche de solutions négociées sont dans l'intérêt de tous. Environ 40 % des habitants de la planète vivent dans des zones où les ressources en

eau sont partagées entre deux pays ou plus, mais seul un tiers des bassins hydrographiques transfrontières est couvert par des mécanismes de coopération adaptés. Il est donc de la plus haute importance que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 comprenne un objectif tendant à promouvoir la coopération concernant les eaux transfrontières à tous les niveaux, selon qu'il convient. Nous avons besoin d'engagements forts en faveur de la réalisation de cet objectif.

Le comité directeur du Groupe des amis de l'eau à New York, dont la Finlande est membre, plaide vigoureusement pour un programme complet sur la question de l'eau afin d'assurer la mise en œuvre de l'objectif 6 des objectifs de développement durable et tous les objectifs du Programme 2030 qui ont trait à l'eau. Notre propre expérience montre que des arrangements institutionnels tels que les commissions fluviales et les conventions internationales sur l'eau, associés à des mesures très concrètes comme la régulation des débits d'eau et des stocks halieutiques, les initiatives de réduction de la pollution et le contrôle de la qualité des eaux, peuvent être conclus d'une manière qui profite à toutes les parties à ces accords et arrangements. En 1966, l'Association de droit international a adopté les règles d'Helsinki sur les utilisations des eaux des fleuves internationaux. Deux conventions-cadres internationales – à savoir, la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, dite Convention d'Helsinki, et la Convention sur le droit de l'utilisation des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, adoptée par l'Assemblée générale en 1997 – sont aujourd'hui en vigueur. La coopération dans le domaine des eaux transfrontières et les conventions connexes servent à renforcer la confiance pour éviter les conflits sur le long terme.

Pour terminer, je tiens à remercier la délégation sénégalaise d'avoir mis l'accent sur cet aspect important de la prévention des conflits et à assurer le Conseil de l'engagement de la Finlande à faire sa part pour promouvoir l'examen essentiel des liens entre eau et paix et sécurité.

Le Président : À présent, je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : Israël n'a pas la chance de disposer d'abondantes ressources en eau douce. Depuis le tout début, nous avons dû trouver des moyens innovants de garantir à notre peuple un accès à cette ressource vitale. Comme feu le Président d'Israël Shimon Peres l'a dit un jour, dans un pays sans ressources naturelles, les Israéliens ont appris à apprécier la valeur de leur atout national le plus important : leur cerveau. Face à l'adversité, Israël a mis au point des technologies hydriques sans précédent, y compris des systèmes d'irrigation au goutte à goutte. En Israël, nous faisons en sorte que chaque goutte compte.

Tandis qu'il doit encore composer à des difficultés sur le plan de la paix et de la sécurité, Israël a surmonté avec succès sa crise de l'eau. Après des années de pénurie d'eau, il connaît aujourd'hui le premier excédent d'eau de son histoire. En moins de sept décennies, l'esprit pionnier des Israéliens a fait fleurir le désert et transformé une terre de marécages et d'étendues sablées en nation de pointe. Par nécessité, les Israéliens ont appris à tirer le meilleur de chaque goutte, tout en trouvant des solutions pour créer autant que possible à partir de presque rien.

Aujourd'hui, Israël entend partager ces solutions avec des pays dans le besoin. Ce sens aigu des responsabilités à l'égard d'autrui est ancré dans notre propre histoire et dans le principe juif du tikkun olam – le devoir de réparer le monde. C'est dans cette logique que nos pères fondateurs et mères fondatrices ont créé Mashav, l'agence israélienne de coopération internationale au service du développement. Mashav utilise des technologies d'avant-garde telles que l'irrigation au goutte à goutte dans des opérations humanitaires dans le monde entier. Goutte par goutte, les experts de Mashav introduisent cette technologie partout sur la planète, des serres de l'Afrique du Sud aux champs de canne à sucre du Pérou.

Israël continue de rechercher de nouveaux partenariats et de bâtir des ponts entre nations. En 2012, les Gouvernements israélien, italien et sénégalais ont noué un partenariat trilatéral pour aborder les questions critiques de la sécurité alimentaire et de la croissance des revenus pour la population du Sénégal. Aujourd'hui, Israël aide cette population en partageant des pratiques agricoles modernes, ainsi que des compétences techniques et commerciales, avec des petits exploitants, en particulier des femmes. En réduisant les besoins en main-d'œuvre pour l'irrigation et le désherbage, les experts de Mashav autonomisent les femmes en les aidant à améliorer leurs cultures, à s'assurer une sécurité financière et à rehausser la qualité de vie de leur famille et de leur collectivité.

La coopération d'Israël dans le domaine de l'eau s'exprime aussi près de chez nous. Depuis le traité de

paix historique signé avec la Jordanie en 1994, nos deux pays collaborent étroitement dans de nombreux domaines, y compris les technologies hydriques. Israël a récemment signé un nouvel accord pour fournir de l'eau douce supplémentaire en provenance de la mer de Galilée, ce qui bénéficie aux deux États et consolide notre partenariat pour la paix.

Comme nous l'avons fait avec nos amis africains et nos voisins jordaniens, Israël est prêt à aider l'Autorité palestinienne à remédier à des difficultés critiques en ce qui concerne l'eau. Nous avons pris des mesures importantes pour améliorer les conditions sur le terrain. Israël a récemment autorisé des approvisionnements additionnels en eau au profit des Palestiniens en Cisjordanie et à Gaza dans le cadre du mémorandum d'accord connu sous le nom de Mémorandum Rouge-Morte. L'eau supplémentaire fournie à Gaza couvre la totalité de la demande faite à Israël par les Palestiniens pour obtenir davantage de cette ressource. Les Palestiniens ont indiqué clairement qu'ils n'étaient pas intéressés par un approvisionnement complémentaire qui dépasserait cette quantité.

Israël élabore actuellement un plan-cadre pluriannuel détaillé pour améliorer l'infrastructure hydrique en Cisjordanie. Par ailleurs, il a réaffirmé qu'il approuvait les projets liés au dessalement , à l'infrastructure hydrique et au traitement des eaux usées à Gaza, y compris une grande usine de dessalement , qui est à l'étude.

Malheureusement, la direction palestinienne refuse de coopérer avec le Gouvernement israélien sur les questions relatives à l'eau. Malgré notre dévouement, nous rencontrons plusieurs obstacles dans les efforts que nous déployons pour améliorer la situation qui prévaut aujourd'hui. L'Autorité palestinienne n'a pas encore signé les protocoles attachés à la mise en œuvre du Mémorandum Rouge-Morte, bloquant par conséquent la concrétisation de la fourniture autorisée d'eau supplémentaire à la Cisjordanie et à Gaza. De plus, en raison de l'opposition de l'Autorité palestinienne, le comité conjoint de l'eau reste à reconstituer, ce qui entrave les progrès de dizaines de projets concernant l'infrastructure hydrique en Cisjordanie.

Ces agissements de l'Autorité palestinienne approfondissent clairement la crise et empêchent d'avancer vers une solution. Nous continuons d'espérer que l'Autorité palestinienne commencera à se comporter de manière responsable dans l'intérêt de son propre peuple. Toutefois, la communauté internationale doit savoir que, si les Palestiniens ne reviennent pas immédiatement sur leur refus de coopérer avec Israël sur la question critique de l'eau, il faudra s'attendre à une grave crise hydrique l'été prochain.

L'eau ne connaît pas de frontière et la technologie parle toutes les langues. Le Président des États-Unis John F. Kennedy a dit un jour que quiconque règlerait les problèmes liés à l'eau mériterait deux prix Nobel, un pour la paix, l'autre pour la science. Israël est déterminé à promouvoir des solutions innovantes aux problèmes hydriques pour rapprocher les nations les unes des autres et faire bénéficier tout un chacun du pouvoir de l'eau, qui est source de vie.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Roumanie.

M. Jinga (Roumanie) : Je remercie la présidence sénégalaise du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat extrêmement utile.

La Roumanie s'associe à la déclaration présentée au nom de l'Union européenne. Je voudrais maintenant faire quelques remarques en capacité nationale.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Un ancien proverbe chinois dit que l'eau peut tout aussi bien couler un bateau que le maintenir à flot, et l'eau peut en effet être à la fois productive et destructrice. Nous vivons dans un monde divisé où moins de la moitié de la population mondiale jouit d'une sécurité en matière d'approvisionnement en eau. Il a été souligné lors du Forum économique mondial de Davos l'année dernière que les problèmes liés à l'eau tels que la sécheresse et la pollution constitueraient les plus grandes menaces pour la planète au cours de la prochaine décennie. L'eau est une question très politique. Le Plan d'action publié en septembre par le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix souligne clairement le fait que des solutions techniques à de nombreux problèmes de l'eau existent déjà dans le monde, mais que nous avons besoin d'un leadership politique fort et coordonné pour progresser. L'eau est également une ressource finie et irremplaçable, renouvelable seulement si elle est bien gérée. Aujourd'hui, plus de 1,7 milliard de personnes vivent dans des bassins fluviaux dont l'épuisement par l'utilisation dépasse leur recharge naturelle. Si cette tendance se poursuit, d'ici 2025, les deux tiers de la population mondiale vivront dans des pays qui connaîtront des pénuries d'eau.

Pour de nombreux petits États insulaires en développement, confronter les menaces posées à l'eau est une question de survie, en raison de l'élévation du niveau de la mer. Nombre de pays les moins avancés sont touchés par l'augmentation des sécheresses et des phénomènes météorologiques extrêmes. Ils ont besoin d'un meilleur accès au financement de projets d'adaptation, mais il faut aussi que nous réexaminions le paradigme de la gouvernance de l'eau, car les questions liées à l'eau sont également liées aux changements climatiques, à la pauvreté, à l'alimentation, à la santé et à l'énergie et doivent être considérées comme intersectorielles et pluridisciplinaires.

La Roumanie soutient pleinement le travail visant à garantir des ressources en eau durables dans le monde entier. À cet égard, nous avons parrainé le projet de résolution présenté à la Deuxième Commission par le Tadjikistan sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable » (2018-2028) (A/C.2/71/L.12) et nous nous félicitons de la tenue à New York en juin prochain de la conférence de haut niveau à l'appui de la mise en œuvre de l'objectif 14 du développement durable que la Suède et les Fidji organiseront.

Le manque de capacité institutionnelle pour gérer les ressources en eau partagées pourrait conduire à des perceptions erronées et à des craintes. Dans certaines parties du monde, il existe une méfiance de longue date vis-à-vis de l'accès commun aux ressources en eau. Certains des exemples les plus connus concernent le Nil et le Jourdain, alors que la question du partage de l'eau est l'un des problèmes relatifs au statut final dans les négociations de paix entre Israël et la Palestine, tel que définie par les Accords d'Oslo. Nous encourageons donc la promotion d'accords internationaux sur la coopération dans le domaine de l'eau.

Alors que les Conventions de Genève considèrent les ressources en eau et les installations y relatives comme des secteurs clés de l'infrastructure civile et donc censées être protégées contre les attaques, la réalité a malheureusement prouvé le contraire. Peut-être aucun conflit n'a-t-il autant reflété les effets des horreurs de la guerre sur les civils que la situation en Syrie, où l'eau est devenue une arme. Limiter l'accès des populations civiles à l'approvisionnement en eau constitue une grave violation du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

L'insécurité de l'approvisionnement en eau dans certaines parties du monde représente une menace pour le monde entier parce que, comme d'autres orateurs l'ont souligné, l'eau ignore les frontières. Une bonne communication, des relations renforcées entre les États en amont et en aval et des institutions solides sont donc essentielles à la réussite des négociations sur l'eau. Les négociations sur l'énergie, l'agriculture et les infrastructures peuvent également ouvrir de nombreuses perspectives. L'éducation est importante, elle aussi, car elle formera la prochaine génération de dirigeants sur la question de l'eau. La coopération bilatérale et la médiation internationale, la facilitation, les bons offices et le dialogue sont des méthodes efficaces de prévention, de gestion et de règlement des différends relatifs à l'eau. Les Nations Unies doivent donc continuer à déployer des efforts diplomatiques soutenus pour assurer la coopération régionale dans le domaine de l'eau.

En ce qui concerne l'expérience de ma propre région, la stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube, initiée par la Roumanie et l'Autriche, a contribué à promouvoir la coopération entre les pays riverains du Danube dans des domaines tels que les transports, la sécurité énergétique, la protection de l'environnement et le développement rural. Enfin, depuis 2010, des experts roumains, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques, dispensent une formation professionnelle aux spécialistes de l'approvisionnement en eau de l'Europe de l'Est, de la mer Noire et de l'Asie centrale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. García Moritán (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Gouvernement sénégalais d'avoir organisé aujourd'hui ce débat public sur l'eau, la paix et la sécurité, ainsi que pour la note conceptuelle y relative (S/2016/969, annexe). Aux Nations Unies et dans les principaux forums internationaux où sont discutés les problèmes de l'eau, ainsi que dans les conventions multilatérales et bilatérales, l'eau est considérée comme un élément fondamental du développement et de notre existence. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par certaines des déclarations contenues dans la note conceptuelle, telles que l'eau a toujours été considérée comme un facteur de conflit. Il n'y a aucune preuve de cette notion. De l'avis de l'Argentine, l'eau est un catalyseur de la paix et les efforts de coopération, de dialogue et d'intégration des pays doivent être fondés sur ce concept.

Rappelons que la résolution 1803 (XVII) de l'Assemblée générale et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe) reconnaissent le droit des peuples et des nations à une souveraineté permanente sur leurs richesses et ressources naturelles. L'Argentine soutient le développement du concept de droit à l'eau et à l'assainissement en tant que droit de l'homme que tout État doit assurer aux personnes relevant de sa juridiction, sans égard aux autres États. De même, et plus récemment, avec l'adoption du Programme de développement durable a l'horizon 2030, la communauté internationale a établi que l'un de ses objectifs est de « Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Considérée de cette façon, la question de l'eau doit être abordée du point de vue de l'éradication de la pauvreté et du développement durable. Je tiens à souligner que l'Argentine parraine le projet de résolution qui est en cours de négociation à la Deuxième Commission sur la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau pour le développement durable » (2018-2028) (A/C.2/71/L.12), Et nous appuyons également le travail du Groupe de haut niveau mondial sur l'eau et la paix lancé par le Secrétaire général.

Je souhaite rappeler la définition que donne le Programme hydrologique international de l'UNESCO de la sécurité de l'approvisionnement en eau pour le plan stratégique de sa huitième phase, à savoir que

> « la capacité d'une population de préserver l'accès à des quantités suffisantes d'eau de qualité acceptable pour maintenir durablement la santé des êtres humains et des écosystèmes à l'échelle d'un bassin hydrologique, et d'assurer une protection efficace de la vie et des biens contre les risques liés à l'eau ». *(IHP/201*2/IHP-VIII/1Rev, p.5*)*

Dans ce contexte, l'Argentine appuie les concepts de gestion intégrée des ressources en eau, des bassins hydrographiques et de la nécessité d'une coopération et d'une utilisation rationnelle des ressources, aux niveaux tant régional qu'international, pour parvenir à une gestion durable de l'eau. Il faut aussi rappeler que le droit international humanitaire interdit les attaques pendant les conflits armés visant à empêcher l'accès des populations à l'eau, utilisée comme arme de guerre.

Conformément à la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité a la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. L'Argentine continue de maintenir une position constructive, mais nous pensons que le Conseil ne doit pas fausser ses fonctions en se prononçant sur des questions qui ne relèvent pas de ses attributions ou en liant les problèmes environnementaux aux questions de sécurité, puisque dans le cas dont nous parlons, l'eau elle-même n'est pas cause de conflit. Sur la base des points susmentionnés, il appartient à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social, au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, à ONU-Eau, à la Commission du développement durable, aux commissions économiques régionales, à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à d'autres institutions spécialisées de traiter des questions relatives à l'eau et à l'environnement.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Botswana.

M. Sisa (Botswana) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord m'associer aux autres délégations pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Ma délégation voudrait également vous remercier d'avoir convoqué aujourd'hui ce débat public sur l'eau, la paix et la sécurité au titre du point de l'ordre du jour sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier de leurs exposés détaillés et instructifs M. Danilo Türk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, Mme Christine Beerli, Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, et M. Sundeep Waslekar, Président du Strategic Foresight Group.

Le Botswana se félicite du présent débat public, étant donné que l'eau est une ressource de plus en plus rare dans notre pays. À cet égard, nous considérons que l'utilisation durable des ressources naturelles, notamment l'eau qui est une ressource rare et partagée, est essentielle au développement national et au maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est la raison pour laquelle le Botswana appuie les initiatives régionales et mondiales qui favorisent une voie de développement durable et résiliente. Le principe de durabilité souligne combien il importe de répondre aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à faire de même.

La rareté de l'eau et sa répartition géographique inéquitable en fait une source potentielle de conflits. À cet égard, il est important que les pays voisins signent

des accords bilatéraux et multilatéraux sur les cours d’eau partagés afin de promouvoir la coopération dans la gestion et le partage des ressources en eau. Dans cette perspective, les États membres de la Communauté de développement de l’Afrique australe (SADC), dont le Botswana est membre, ont signé le Protocole (révisé) sur les réseaux hydrographiques partagés, le 7 août 2000. Le Protocole révisé repose sur les concepts de gestion respectueuse de l’environnement, de développement durable et d’utilisation équitable et raisonnable des cours d’eau partagés dans la région de la SADC. Il encourage, en outre, l’échange d’informations et de données disponibles sur l’hydrologie, l’hydrogéologie, la qualité de l’eau et les conditions météorologiques et environnementales des cours d’eau partagés.

Il est important d’insister sur la nécessité de promouvoir la conservation, la protection, la mise en valeur et l’utilisation économique des ressources en eau afin de faire face à la diminution des réserves d’eau et à la demande croissante d’eau pour les ménages, l’agriculture, l’industrie, la navigation et l’environnement, dans l’intérêt des générations actuelles et futures.

Je tiens à souligner ici que des accords sur les cours d’eau partagés sont nécessaires pour résoudre tout conflit potentiel. À cet égard, nous félicitons les États Membres qui ont signé des accords internationaux sur les cours d’eau ainsi que la Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations des cours d’eau internationaux à des fins autres que la navigation. Les ressources en eau transfrontières jouent un rôle déterminant dans la sécurité hydrique du Botswana, étant donné que le pays dépend des eaux internationales. À cet égard, le Botswana a signé et ratifié des accords portant sur quatre commissions de bassins hydrographiques établies avec les États riverains afin de promouvoir une coopération plus étroite dans la gestion des cours d’eau partagés.

Nous estimons qu’il est important de poursuivre les débats sur cette question. En effet, les études laissent entendre que la pénurie d’eau, exacerbée par les changements climatiques, pourrait à l’avenir menacer la paix et la sécurité internationales. Les études prévoient que le nombre de régions qui connaîtront des problèmes d’approvisionnement en eau continuera d’augmenter, d’où un risque élevé de conflits liés à l’eau.

Pour terminer, nous saluons les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour convoquer régulièrement des débats publics sur l’eau, la paix et la sécurité et le félicitons de son approche tournée vers l’avenir.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Castro Cordoba (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la Mission permanente du Sénégal, d’avoir convoqué le présent débat public au cours de votre présidence du Conseil de sécurité. Nous pensons que le fait d’avoir l’occasion de débattre de cette ressource vitale pour la survie des générations présentes et futures, notamment au sein du Conseil, confère à l’eau la priorité politique adéquate et nécessaire au sein de l’ONU.

Beaucoup sont ceux qui ont pronostiqué que les guerres de l’avenir porteraient sur l’eau, et quelques pays ont déclaré que l’eau était une question de sécurité nationale. Cependant, nous pensons que l’eau peut aussi être une source de possibilités à exploiter pour la paix et la prévention des conflits grâce à la coopération et aux synergies stratégiques qui peuvent être mises en place aux échelons local, national, régional et mondial.

Il est vrai que l’eau sur notre planète manque et que sa répartition géographique est inéquitable. Mais cette ressource fait également face à de graves menaces en raison de sa mauvaise gestion, du gaspillage, de la pollution et, pour couronner le tout, des changements climatiques, dont les effets sur l’eau se manifestent sous la forme de sécheresses, d’inondations et d’ouragans, comme nous en a avertis le Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat.

Toutes ces menaces peuvent accroître les conflits liés à l’eau, tant à l’intérieur des pays qu’à l’échelon international. C’est pourquoi nous sommes convaincus de la nécessité de faire de la protection de l’eau une priorité politique internationale. Bien que nous ayons une convention internationale relative aux eaux transfrontières, un autre sur les zones humides et de nombreux accords binationaux sur les cours d’eau, nous devons réfléchir à un instrument international contraignant et dédié qui permettrait de protéger cette ressource comme un bien stratégique pour la survie de l’humanité, mais aussi pour la survie des écosystèmes. Nous devons également mettre en place une architecture institutionnelle qui permettrait de protéger ce précieux liquide, afin que les générations futures puissent y voir des possibilités de maintenir la paix et d’assurer

le développement durable, et non pas des sources de conflits et de guerres, comme il est prévu.

Nous espérons que les progrès que nous accomplirons dans le cadre de nos efforts ainsi que dans les discussions que nous menons sur l'importance des ressources en eau au sein des instances et dans les documents pertinents, tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et le nouveau Nouveau Programme pour les villes (Habitat III), entre autres, nous permettront de recenser et de concrétiser les possibilités pouvant être exploitées pour le bien commun et de contribuer à la création de véritables options pour réaliser une paix et un développement durables dans le monde. À cet égard, la réalisation de l'objectif 6 de développement durable – garantir la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous – et de tous les buts et objectifs connexes, doit être un élément central de notre mission en tant qu'organe multilatéral. Ces progrès seront essentiels pour protéger le droit humain d'accès à l'eau et à l'assainissement. L'ONU elle-même a reconnu qu'il s'agit d'un droit fondamental, qui est nécessaire à la réalisation de tous les autres droits de l'homme.

Le Costa Rica a une expérience précieuse de la coopération transfrontière, puisqu'à nos deux frontières, nous avons des fleuves que nous partageons avec nos voisins. Nous sommes fermement convaincus qu'il faut renforcer la coopération transfrontière en matière de gestion hydrique de manière permanente, et pas seulement dans le cadre de projets au profit de populations qui vivent dans ces zones et qui sont parmi les plus vulnérables de notre région.

Notre expérience de la gestion intégrée des ressources hydriques et de leur incidence sur le bien-être de la population atteste de la contribution de l'eau à la consolidation de la paix et au maintien de la paix, une paix véritable et durable. D'où notre intérêt à promouvoir des mécanismes de coopération régionale qui regrouperaient les expériences nationales et pourraient être partagés avec d'autres pays en développement.

Nous devons mettre au point des mécanismes de gestion, financiers et de planification pour protéger les sources d'eau nécessaires afin de garantir l'accès futur des populations à l'eau, en particulier les populations rurales et les communautés autochtones. Nous devons, notamment, associer activement ces communautés locales à la protection des ressources, ce qui permettrait d'éviter des conflits liés à l'accès à l'eau. Au nombre de ces mécanismes, citons, par exemple, le paiement de services environnementaux hydriques et la mesure de l'empreinte hydrique de toutes nos activités.

Le fait que le Conseil de sécurité consacre un débat public à la question de l'eau, la paix et la sécurité est d'une importance primordiale pour cette ressource naturelle limitée et vulnérable. Cela montre que nous avons commencé à prendre conscience du fait que si nous ne la protégeons pas adéquatement, si nous ne mesurons pas sa véritable valeur en tant qu'outil de développement, si nous ne créons pas la structure institutionnelle et juridique qui s'impose, l'eau sera une menace à la sécurité internationale, et non pas une source inépuisable de développement durable et de paix, comme elle devrait l'être.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas.

M. van Oosterom (Pays-Bas) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre vision qui vous a fait mettre cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Mon pays vous soutient de tout cœur en la matière, en particulier vu la coopération bilatérale étroite qui existe entre le Sénégal et le Royaume des Pays-Bas dans le domaine de l'eau et de la protection de l'eau.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration faite par l'observatrice de l'Union européenne.

Compte tenu des contraintes de temps, je lirai une version écourtée de ma déclaration. Le texte intégral sera disponible sur Twitter.

Nous appuyons pleinement la déclaration faite par le représentant de l'Italie, notamment à la lumière de notre coopération liée à notre futur mandat commun avec l'Italie au Conseil de sécurité. Pendant leur mandat commun, en 2017 et 2018, le Royaume des Pays-Bas et l'Italie, comme l'a annoncé notre collègue aujourd'hui, poursuivront vos efforts soutenus, Monsieur le Président, pour aborder les questions du climat et de l'eau dans le contexte du programme sur la paix et la sécurité.

Notre planète a assez de ressources en eau pour assurer la sécurité de l'approvisionnement en eau pour tous, mais en même temps on est dans le monde entier confronté à des situations où il y a trop d'eau ou trop peu d'eau, ou encore de l'eau trop sale.

Permettez-moi de souligner trois questions dans ce contexte : premièrement, l’eau et la nécessité de la coopération internationale; deuxièmement, l’eau, les changements climatiques et les migrations; et, troisièmement, la nécessité d’une diplomatie de l’eau.

Premièrement, s’agissant de l’eau et de la coopération, le Premier Ministre des Pays-Bas a l’honneur d’être membre du Groupe mondial de haut niveau sur l’eau et la paix, aux côtés notamment du Président du Sénégal, M. Macky Sall. Ce groupe, soutenu par l’Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale, va défendre une approche globale pour mettre en valeur et gérer les ressources en eau. Il va également se concentrer sur l’amélioration des services liés à l’eau et à l’assainissement. Nous félicitons Singapour de son leadership sur cette question. L’initiative de la Suisse et du Sénégal concernant un groupe sur l’eau, la paix et la sécurité est tout aussi opportune, et nous attendons avec intérêt de travailler ensemble pour assurer les connexions appropriées entre les deux groupes, ou pourrais-je dire les ponts, dans le contexte du présent débat. En outre, la capacité de prévenir les conflits liés à l’eau grâce à la médiation ou d’autres moyens politiques doit être renforcée. Un excellent exemple a été donné plus tôt aujourd’hui : l’Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal.

Cela m’amène à mon deuxième sujet : l’eau et la question des migrations.

Personne ne veut quitter son foyer, à moins d’y être obligé. Comme notre collègue des Palaos vient de le dire, les changements climatiques menacent l’existence des habitants des petits États insulaires en développement. Au cours de l’année écoulée, nous avons été témoins de l’intensification de la crise des migrations, ce qui indique clairement que nous devons nous attaquer aux causes profondes des migrations. La pénurie d’eau, les changements climatiques et l’insécurité alimentaire figurent parmi ces causes profondes. Elles peuvent être liées à l’instabilité sociale et à des conflits potentiellement violents. Nous nous félicitons de ce que les facteurs liés au climat aient été reconnus au sommet de l’Organisation des Nations Unies sur les migrations, en septembre dernier. Tandis que nous allons de l’avant, nos politiques et nos ressources financières devront suivre le mouvement. À cet égard, le Gouvernement néerlandais recense des options pour intensifier notre coopération sur les questions liées à l’eau avec les pays de la région du Sahel.

La troisième question, c’est la nécessité d’une diplomatie de l’eau.

Nous devons veiller à ce que l’eau nous unisse au lieu de nous diviser. Nous devons donc intensifier une diplomatie de l’eau efficace. À titre d’exemple, en mars dernier nous avons organisé un séminaire à Khartoum pour des diplomates des États du bassin du Nil, afin de prévenir les futurs conflits relatifs à l’eau. En outre, l’année dernière, les Pays-Bas ont lancé une initiative pour la sécurité planétaire, qui est une plateforme mondiale pour aborder les questions relatives à la sécurité dans la perspective des changements climatiques. La prochaine conférence doit avoir lieu les 5 et 6 décembre, encore une fois, comme l’an dernier, au Palais de la Paix de La Haye, capitale juridique du monde.

Pour terminer, je vous remercie une fois encore, Monsieur le Président, d’avoir inscrit cette question à notre ordre du jour. Travaillons tous ensemble pour aborder les questions de l’eau de façon globale, en reliant tous les volets de l’action de l’ONU. Travaillons ensemble pour nous assurer que l’eau soit une cause de coopération et non de conflit, et que l’eau contribue à la paix, à la justice et au développement. Le Royaume des Pays-Bas continuera d’être un partenaire pour atteindre cet important objectif.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Falouh (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L’une des priorités du plan d’action national sur l’eau du Gouvernement syrien, c’est de garantir l’approvisionnement en eau, actuellement et à l’avenir. Avant la crise en Syrie, nous avions enregistré des réalisations notables, en satisfaisant 99 % des besoins en eau des citoyens vivant dans les villes, et 90 % en milieu rural. Malheureusement, ces pourcentages ont diminué pendant la crise, du fait que la plupart des stations de pompage et des puits ont été détruits ou pillés par des groupes armés terroristes, en particulier dans les régions instables.

Il est important de souligner que l’utilisation des ressources en eau en tant qu’arme est une violation flagrante de toutes les dispositions pertinentes du droit international humanitaire. Cela nous amène à examiner de plus près ce que les groupes armés terroristes font dans mon pays, la Syrie. D’aucuns préfèrent les appeler l’opposition armée, ou des groupes armés non étatiques. Ces groupes utilisent les ressources en eau comme arme

pour exercer des pressions sur le Gouvernement syrien et les civils.

Ce dont nous avons été témoins à Alep et à Damas en est un exemple clair. Les civils dans ces deux villes ont souffert de longues périodes de coupures d'eau après que des groupes armés terroristes eurent bombardé des puits et des canalisations, empoisonné l'eau et pillé ou détruit à l'explosif des stations de pompage. Cela s'ajoute au bombardement d'installations d'eau et d'électricité par ce que l'on nomme la coalition internationale, ce qui a causé de graves pénuries d'eau et eu des répercussions négatives sur la vie des civils.

En plus des immenses préjudices infligés à nos ressources en eau par ces attaques terroristes, les mesures économiques coercitives imposées unilatéralement à mon pays par l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique, entre autres pays, ont augmenté les pressions pesant sur les efforts de la Syrie pour approvisionner ses citoyens en eau. Ces mesures illégitimes ont rendu impossible la fourniture du combustible et des pièces détachées nécessaires aux stations de pompage en Syrie. Ces mesures ont entravé l'exécution de projets entrepris par le Gouvernement syrien en coopération avec des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales. Je mentionnerai à titre d'exemple l'incapacité où s'est trouvé Oxfam International de fournir récemment le combustible nécessaire au fonctionnement de la station de pompage d'Alep, à cause des mesures européennes imposées à la Syrie.

Le Gouvernement de la République arabe syrienne s'efforce de travailler en fonction d'une vision stratégique qui ne se limite pas à l'aide humanitaire d'urgence, mais qui comprend l'adoption d'une stratégie pour reconstruire l'infrastructure de toutes les installations et aussi remettre en état les réseaux d'irrigation touchés. Cela nécessite la levée des mesures économiques coercitives imposées unilatéralement, qui ont eu des répercussions négatives sur tous les domaines du développement durable en Syrie, y compris la durabilité des ressources en eau et la capacité de satisfaire aux besoins des citoyens.

En abordant la question de la protection des ressources en eau, nous devons tous veiller à éviter de politiser ce secteur vital de l'eau, en particulier parmi les pays qui partagent des cours d'eau internationaux. Ces pays doivent respecter le droit international et les résolutions internationales pertinentes, ainsi que les accords signés, lorsqu'il s'agit de tels partages, et aussi éviter de compromettre les intérêts d'autres pays ou de diminuer leur part pour des raisons politiques.

Nous soulignons également qu'il est important de déployer des efforts internationaux concertés pour appuyer les droits légitimes des peuples pliant sous le poids de l'occupation, y compris leur droit à l'accès à l'eau, d'autant que ces ressources appartiennent au départ à ces peuples.

À cet égard, nous appelons l'attention sur le fait que, dans le Golan syrien occupé, notre peuple doit faire face à la détermination des forces d'occupation israéliennes à tirer parti des ressources naturelles, l'eau en particulier, au profit des colons israéliens, alors que les Syriens en sont privés à cause de l'application d'une politique discriminatoire concernant les prix et les taxes et de restrictions à leur accès à l'eau potable et à l'eau nécessaire à l'agriculture, en violation du droit international humanitaire, du droit des droits de l'homme et des résolutions pertinentes de l'ONU.

Enfin, le Gouvernement syrien veille à mettre tout en œuvre pour satisfaire les besoins de tous les citoyens syriens et les protéger contre le terrorisme, qui cible différents aspects de leur vie, y compris leur accès aux ressources en eau, et pour éviter que ce secteur vital ne soit utilisé comme moyen de faire pression sur le Gouvernement et les civils dans le cadre de la crise que connaît actuellement mon pays.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Slovaquie.

M. Ružička (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Si ce verre contenait toute l'eau qui se trouve sur terre et que je la buvais en une gorgée, elle disparaîtrait. Je tiens à remercier la présidence sénégalaise de prêter une si grande attention à la question de l'eau et au lien étroit entre eau et sécurité. Nous remercions le Secrétaire général ainsi que le Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, M. Danilo Türk, et les autres orateurs qui ont présenté un exposé de leur éclairage précieux.

Mon collègue arménien a cité un exemple de la sagesse de la philosophie chinoise, et ma déclaration contient également une citation de Lao Tseu :

« Il n'est rien de plus inconsistant et de plus faible que l'eau. Pourtant, rien ne peut lui résister. »

Nous nous félicitons que, depuis les années 90, le Conseil de sécurité ait pris de plus en plus conscience de l'importance de la gestion des ressources naturelles

pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix. Par exemple, dans la déclaration présidentielle S/PRST/2011/15, même s'il n'y mentionne pas tout particulièrement l'eau, le Conseil exprime sa crainte que les effets préjudiciables éventuels des changements

climatiques puissent, à long terme, aggraver les menaces existantes à la paix et la sécurité internationales.

Garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau de la population mondiale d'ici à 2030 est un des objectifs de développement durable. Plus de 2 milliards de personnes ont chaque jour du mal à trouver de l'eau potable. Ce chiffre devrait augmenter dans les décennies à venir en raison de la demande croissante d'alimentation en eau et des effets des changements climatiques qui se font de plus en plus ressentir. Il y a de véritables liens entre l'eau et toutes les phases des conflits. Même si les ressources en eau sont rarement la seule cause de conflit armé ou de guerre, il existe depuis longtemps des tensions liées à l'eau et des violences au sujet de l'accès à l'eau et dans le cadre du développement économique et social. Les ressources en eau ont été utilisées comme instrument politique, économique ou militaire, notamment par des acteurs non étatiques. D'autre part, les conflits ont souvent des effets désastreux sur la gestion de l'eau, les infrastructures d'adduction d'eau, la qualité de l'eau et l'accès à l'eau. Les risques de ne pas avoir accès à l'eau salubre sont deux fois plus élevés parmi les populations des pays touchés par un conflit que celles d'autres pays en développement.

Dans ces conditions, nous nous félicitons que le Secrétaire général élu accorde la priorité à la prévention et à la médiation. Dans la déclaration de projet qu'il a adressée au Président de l'Assemblée générale, il a écrit :

> « Le monde consacre bien plus d'énergie et de ressources à la gestion des crises qu'à leur prévention. L'ONU doit donc défendre un engagement stratégique en faveur d'une culture de la prévention ».

À ce sujet, le rapport intitulé *Natural Resources and Conflict : À Guide for Mediation Practitioners,* établi par le Département des affaires politiques et le Programme des Nations Unies pour l'environnement, est un excellent outil que nous devons utiliser de manière exhaustive dans le cadre de nos travaux. L'ONU doit poursuivre et améliorer la pratique consistant à régler les différends relatifs aux ressources naturelles, y compris les conflits liés à l'eau, par la médiation, comme cela a été souligné à la réunion consacrée à l'eau et la paix et la sécurité organisée le 22 avril selon la formule Arria à l'initiative du Sénégal.

Nous sommes convaincus que le travail du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, lancé le 16 novembre 2015 à Genève dans le but d'élaborer, d'ici à l'automne 2017, un ensemble de propositions visant à prévenir et régler les conflits liés à l'eau, sera une contribution déterminante à cet égard. Les activités des centres régionaux des Nations Unies pourraient également être renforcées comme il se doit dans ce domaine. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale est un exemple encourageant. Ce Centre joue un rôle de médiation important dans la promotion d'un partage et d'une gestion responsables de l'approvisionnement en eau entre les cinq États d'Asie central.

Un tiers de la population mondiale dépend entièrement de l'eau souterraine. Il est largement admis que les aquifères transfrontières sont une composante essentielle et indissociable du système mondial de ressources en eau. Ils sont essentiels à la production alimentaire et représentent 43 % de la quantité totale d'eau utilisée pour l'irrigation. La liste établit en 2015 par l'UNESCO répertorie 592 aquifères transfrontières dans le monde. Les aquifères transfrontières peuvent être une autre source de tensions liées à l'eau. De plus, en 2008, la Commission du droit international a adopté 19 projets d'articles sur le droit des aquifères transfrontières pour que les États Membres les examinent dans le cadre de la négociation de futurs arrangements relatifs à la gestion des aquifères transfrontières. Pour promouvoir la question de la gouvernance des eaux souterraines, le 17 octobre, ma délégation a organisé un colloque en coopération avec l'UNESCO un colloque soulignant l'importance des ressources souterraines et des aquifères transfrontières dans le cadre de l'objectif de développement durable 6.

Je tiens enfin à insister sur l'importance de la coopération régionale dans la gestion des eaux transfrontières. Elle peut en effet contribuer à renforcer le respect mutuel, l'entente et la confiance entre les pays et à promouvoir la paix, la sécurité et une croissance économique durable. Mon pays assume la présidence concernant la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube, qui jette les bases d'une meilleure coopération entre les 14 pays riverains du deuxième plus long fleuve d'Europe. L'objectif de cette Stratégie est de stimuler la coopération régionale et transfrontières dans de nombreux domaines, y compris la gestion

des ressources en eau et une procédure commune d'identification des déficits hydriques.

Mikhail Gorbatchev a dit un jour :

> « L'eau a le pouvoir de déplacer des millions de personnes. Laissons-la nous diriger vers la paix ».

Nous fleuves et eaux souterraines sont l'élément vital de la planète et doivent être partagés et protégés contre les effets des conflits et l'exploitation.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Côte d'Ivoire.

M. Bouah-Kamon (Côte d'Ivoire) : Avant tout propos, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour le dynamisme dont fait preuve le Sénégal à l'occasion de sa présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. J'adresse également mes remerciements aux intervenants de ce jour dont les contributions permettent une meilleure compréhension des enjeux liés à la gestion des eaux dans le monde.

Comme lors du dernier débat public (voir S/PV.7816), ma délégation a grand plaisir à prendre part à celui d'aujourd'hui, consacré à la problématique « Eau et paix et sécurité », qui nous offre l'occasion d'échanger sur cet important sujet.

L'eau, ressource naturelle, est à la fois un produit alimentaire, une source d'énergie, un vecteur de communication, une composante essentielle du cycle végétal. L'eau, tout simplement, est une source de la vie. D'aucun dirait même que l'eau, c'est la vie. Par ses fonctions multiples et essentielles, l'eau est, pour la vie humaine, animale et végétale, un enjeu stratégique. Les activités humaines liées à l'utilisation inadéquate ou restrictive de cette ressource naturelle peuvent être parfois source de conflit. L'histoire des peuples à travers le temps montre hélas que l'eau a été utilisée à des fins stratégiques, militaires, d'aménagement exclusif et même criminelles. Le lien entre l'eau, la paix et la sécurité est par conséquent une question de grande pertinence car, aujourd'hui comme par le passé, elle continue d'alimenter des tensions préjudiciables à la paix et à la sécurité dans le monde.

Des analystes de la géopolitique de l'eau estiment même que les futures guerres seront celles de l'eau et elles sont déjà déclarées.

Face aux risques de conflits liés à l'eau, des réflexions sont menées de longue date sur les options pour une gestion pacifique et satisfaisante des différends. Les mécanismes jusque-là proposés tiennent le plus souvent à la médiation et à la coopération se fondant sur des accords bilatéraux, multipartites ou internationaux – comme le souligne d'ailleurs, à juste titre, la note conceptuelle (S/2016/969, annexe) qui soutient notre débat. Ces accords, comme il est connu, ont permis d'éviter de nombreux conflits potentiels à travers le monde. Il importe donc que la communauté internationale, et notamment l'ONU à travers le Conseil de sécurité, continue d'encourager les États Membres à recourir à de tels mécanismes, surtout lorsqu'il s'agit de coopération transfrontalière. Pour sa part, la Côte d'Ivoire participe activement aux efforts de l'Union du fleuve Mano pour la coopération politique, économique et sécuritaire entre les États membres.

Dans le même esprit, il paraît utile que les États soient encouragés à intégrer, dans leurs législations nationales, les instruments juridiques internationaux de prévention et de répression des actes criminels ou des crimes de guerre liés à l'accès ou à l'utilisation de l'eau. Ma délégation voudrait faire référence ici, entre autres, aux protocoles additionnels aux Conventions de Genève du 12 avril 1949, notamment les protocoles I et II du 8 juin 1977, en leurs articles 54 et 14 respectifs; à la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, en son article 29; et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en son article 12. Dans les zones de conflit ou en situation post-conflit, la problématique de l'eau devrait tout aussi être prise en compte dans le mandat des opérations de maintien de la paix ou des processus de consolidation de la paix.

Bien que l'eau soit la ressource la plus abondante sur terre, seule une petite quantité – environ 2,53 % – est de l'eau douce utilisable pour l'agriculture, l'industrie et la consommation humaine. Des études indiquent qu'en 2025, à l'intérieur de leurs frontières nationales, près de 4 milliards de personnes à travers le monde pourraient connaître des situations de stress hydrique. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans un rapport en date de 2006, soulignait que 90 % de la population du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord devrait ainsi vivre dans des pays affectés par des pénuries d'eau d'ici à 2025. Tout comme ces régions mentionnées par le rapport du PNUD, une bonne partie de l'Afrique subsaharienne est concernée par cette problématique, avec les conséquences qui peuvent en découler aux plans de l'agriculture, de l'alimentation, de la santé et de l'économie. Dans ces

pays comme le mien, où les cycles de la vie, notamment celui de l'agriculture, sont intimement liés au phénomène naturel des précipitations, le stress hydrique est parfois source de tensions et même de conflits ouverts entre les agriculteurs, les éleveurs et les communautés.

C'est le lieu pour ma délégation d'insister sur l'intérêt que comportent la lutte contre les changements climatiques et le transfert des technologies, comme approches pertinentes pour les pays en voie de développement. Il s'agit, par exemple, ici de renforcer les capacités de ces pays en termes d'adaptation et d'atténuation des effets néfastes des changements climatiques, mais aussi de leur permettre d'acquérir des méthodes innovantes d'irrigation pour l'agriculture et l'élevage, ou encore des techniques de dessalement de l'eau de mer pour assurer une meilleure disponibilité de l'eau. La prise en charge de la problématique de l'eau et de la question de la lutte contre les changements climatiques à travers les objectifs 6 et 13 des objectifs du développement durable offre à cet égard de réelles perspectives. Les institutions des Nations Unies telles que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le PNUD devraient, pour leur part, jouer un rôle particulièrement pertinent.

Comme il a été constant tout au long de ce débat, la question de l'eau constitue pour l'humanité un véritable enjeu stratégique et, par conséquent, doit mériter toute l'attention requise si l'on veut prévenir les futures guerres, celles des prochaines décennies. Ma délégation se félicite donc de la prise en charge de cette problématique par le Conseil de sécurité, car les guerres de l'eau sont plus souvent celles des pauvres et des plus faibles, loin des regards et loin des débats publics.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, au nom du Gouvernement haïtien, de saluer l'initiative du Sénégal et d'en féliciter vivement son gouvernement. En invitant le Conseil de sécurité et l'ensemble de la communauté internationale à se pencher sur le thème combien important de l'eau en lien avec la paix et la sécurité internationales, le Sénégal manifeste une fois encore avec éclat son attachement bien connu à la problématique de l'eau comme facteur de paix et de coopération internationale.

L'initiative sénégalaise est d'autant plus opportune qu'elle s'inscrit dans la foulée de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et de la récente session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Marrakech. Elle répond en outre à des préoccupations croissantes liées au fait que l'eau est devenue, par la force des choses, une source potentielle de crise et de conflit dans un contexte de raréfaction progressive, exacerbée par les changements climatiques, l'exploitation abusive et la pollution de cette ressource première.

L'eau est un facteur d'une importance cruciale dans l'environnement global de la sécurité. En effet, la demande est en constante progression, et la perspective d'une hausse globale de 30 % d'ici à 2030 ne peut manquer d'avoir de lourdes répercussions sur les économies de bien des pays, notamment du Sud. Mon pays, la République d'Haïti, fait partie de ces régions déjà sous stress hydrique, qui, selon les projections, concentreront, d'ici à 2025, la moitié de la population mondiale, avec toutes les conséquences négatives que cela implique sur les plans du développement économique, social et sanitaire, ainsi que sur l'accélération inexorable des mouvements migratoires.

Phénomène encore plus préoccupant, l'eau, on le sait, est et peut être utilisée comme arme de guerre. Elle est à l'origine – et à contribué à l'aggravation – de bon nombre de conflits locaux et régionaux ces dernières décennies. Dans certains cas, le contrôle des ressources en eau constitue même un enjeu stratégique. Or, à terme, la raréfaction de cette ressource première – renouvelable, certes, mais limitée – ne peut qu'exacerber le potentiel de conflits liés à sa disponibilité, son accès, sa répartition et son utilisation, et ce, au niveau tant intra-étatique qu'interétatique.

Dès lors, il y a lieu de craindre que la dialectique de la pénurie d'eau appréhendée et des besoins sans cesse croissants de la population mondiale ne se traduisent par des conflits, qui seraient de nature à constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cette séance du Conseil est donc pour nous une occasion de réfléchir ensemble, de façon stratégique, sur la problématique de l'eau comme facteur de paix et de sécurité, en étant conscients qu'il est essentiel non seulement de protéger l'eau des effets de la guerre, mais aussi de préserver cette ressource naturelle vitale en vue d'un développement durable de l'humanité.

L'accès à l'eau, au même titre que l'accès à un toit, à la nourriture, à l'éducation, aux soins de santé, est reconnu comme un droit fondamental de tout être humain. Il est crucial pour la cohésion sociale, pour la stabilité politique, pour le développement, pour la

réduction de la pauvreté. En un mot, il est essentiel pour la paix. Dans plusieurs régions du monde, que ce soit au Proche-Orient, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique ou en Asie, la rareté de l'eau, sa cherté, son inégale répartition et son manque d'accessibilité limitent dramatiquement l'exercice de ce droit. Ces facteurs contribuent à exacerber la pauvreté, la souffrance et la vulnérabilité des populations qui en sont privées. Dans certains cas, ce sont les dénominateurs communs des troubles, des guerres civiles et des luttes fratricides qui affligent les populations touchées. Je me permets de souligner ici la situation dramatique d'Haïti, qui a été confronté ces dernières années à de graves défis liés en grande partie au manque d'accès à des ressources en eau fiable, ainsi qu'à la carence d'infrastructures adéquates d'assainissement et de protection.

En plus de l'exposition aux maladies infectieuses traditionnelles généralement transmises par l'eau, Haïti fait, depuis 2010, l'expérience douloureuse d'une épidémie de choléra. En six ans, celle-ci a déjà fait plus de 10 000 morts. Elle s'est récemment amplifiée à la suite du passage de l'ouragan Matthew sur le pays et continue de semer la désolation au sein de la population haïtienne. Il y a lieu de souligner que l'Organisation des Nations Unies, après s'être longtemps refusée à admettre l'évidence, a récemment assumé sa responsabilité morale dans le déclenchement de cette tragédie sanitaire et les souffrances causées. En plus d'être une parfaite illustration des conséquences catastrophiques de la pollution de l'eau dans un pays déjà démuni, il a paru que ce drame a été aussi un révélateur des défaillances inattendues que peut connaître une mission de maintien de la paix mandatée par le Conseil de sécurité. Celui-ci a sans doute trop tardé à adopter les mesures correctrices et d'adaptation qui s'imposaient devant la gravité des enjeux et l'ampleur des conséquences.

Enfin, le drame du choléra en Haïti a été aussi celui d'un déficit d'empathie et de solidarité internationale à l'égard d'un pays aux prises avec une catastrophe sanitaire inédite. Car, il faut le déplorer, les appels réitérés des Nations Unies, en vue d'obtenir le financement nécessaire qui aurait permis d'atténuer sensiblement la propagation de l'épidémie, sont loin d'avoir eu l'écho espéré. Fort heureusement, le Secrétaire général Ban Ki-moon – à qui il convient de rendre un juste hommage – a mis récemment de l'avant une nouvelle approche à deux volets, qui prévoit une action vigoureuse, dans l'immédiat et au cours des deux prochaines années, pour venir en aide aux victimes et à leurs proches et, par-dessus tout, aider Haïti à se doter de l'infrastructure de santé publique susceptible de permettre au pays d'enrayer la maladie et, sur la longue durée, de relever les lourds défis en matière d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement. Le peuple haïtien, et tout particulièrement les victimes, leurs proches et la population touchée, espère ardemment que la solidarité internationale ne lui fera pas défaut cette fois-ci.

Avant de terminer, je voudrais formuler trois observations. Premièrement, ce dialogue, au niveau du Conseil de sécurité, s'avère opportun face à la multiplicité des possibilités de conflits pouvant découler de la pénurie d'eau appréhendée à l'échelle mondiale. Je veux exprimer la ferme conviction que de cette séance émergeront des propositions concrètes permettant de souligner la place essentielle de l'eau en tant que pilier fondamental du développement, de réaffirmer le lien indissoluble entre l'eau, la paix et la sécurité internationales et, à ce titre, de lui accorder toute l'importance qu'elle mérite dans les programmes du Conseil de sécurité, y compris dans ses opérations de maintien et de consolidation de la paix. À cet égard, nous croyons judicieux de prévoir et de mettre en place des mécanismes appropriés permettant de minimiser ou d'atténuer, le cas échéant, les conséquences – pour les ressources en eau et pour la population concernée – des catastrophes naturelles ou causées par l'homme.

Deuxièmement, l'accès à l'eau est un droit fondamental. On ne le soulignera jamais assez. Nous espérons que ce dialogue permettra de dégager, à la lumière du document conceptuel préparé par la Mission permanente du Sénégal, de nouvelles pistes d'action sur les moyens les plus efficaces de promouvoir la jouissance et le respect de ce droit universel à des ressources en eau fiables et disponibles en quantité suffisante. Il revient à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour que la jouissance de ce droit devienne une réalité pour les 1,7 milliard de personnes qui vivent aujourd'hui encore sans accès à un minimum d'eau de qualité ou d'assainissement de base, faute d'investissements suffisants.

Troisièmement, je souhaite ardemment que ce dialogue s'approfondisse et débouche sur des orientations novatrices pouvant contribuer au raffermissement des principes du droit international de l'eau; à la prévention efficace et au règlement en amont des conflits interétatiques associés aux ressources en eau; au renforcement des capacités nationales, notamment des pays en développement, en matière de gestion durable

de l'eau et de la résolution des conflits connexes; et, enfin, à une meilleure protection internationale de cette ressource première qu'est l'eau et à une amélioration sensible de son accès, autant d'éléments indissociables du triptyque développement, paix et sécurité.

Nous sommes certains que les travaux de cette séance contribueront de façon non négligeable à l'instauration de cet environnement de paix, de sécurité et de coopération propice au développement durable, où soit pleinement garanti l'accès de tout un chacun à l'eau sur la base des principes cardinaux d'égalité, d'équité, de justice et de solidarité.

Pour conclure, qu'il me soit permis de m'adresser à présent au représentant du Sénégal. Permettez-moi donc de paraphraser Léon Laleau, un écrivain et homme politique haïtien, qui fut par ailleurs Ministre des affaires étrangères d'Haïti :

> «... [S]entez-vous cette souffrance/Et ce désespoir à nul autre égal/ D'apprivoiser avec des mots de France/Ce cœur qui m'est venu du Sénégal? »

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter encore une fois, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil pour ce mois. Je remercie le Sénégal d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur le thème « Eau et paix et sécurité ».

La croissance de la population mondiale et l'augmentation de la consommation d'eau sont en partie attribuables à l'urbanisation accrue, en particulier dans les pays développés. En outre, la sécheresse, la désertification et les changements climatiques et d'autres facteurs ont entraîné une rareté de cette ressource vitale au point que certains États se sont trouvés au bord de la pauvreté hydrique. Cela a conduit à la concurrence pour l'eau à l'intérieur des États, dans certains cas, et entre eux, dans d'autres. Une telle concurrence peut se développer et entraîner des conflits qui affectent négativement la sécurité nationale, régionale et internationale.

Soucieux de la question des ressources hydriques et de son rôle dans les relations entre États, le Soudan a mis en place, il y près de deux décennies, au sein du Ministère des affaires étrangères, un département de l'eau et des ressources naturelles chargé de coordonner les efforts de coopération régionale et internationale et de guider les initiatives de l'État en matière d'hydro-diplomatie. Nos efforts nationaux multidirectionnels ont permis d'enregistrer des résultats positifs au niveau régional, le plus important étant l'accord de principe entre les trois pays du bassin oriental du Nil – Éthiopie, Égypte et Soudan - concernant le barrage Grand Ethiopian Renaissance à Guba Woreda, signé à Khartoum le 23 mars 2015 après huit cycles de négociations dans la même ville. Cela a créé des conditions propices à la coopération entre les trois pays dans le cadre de ce projet et d'autres projets futurs liés à l'eau

Compte tenu de l'intérêt croissant porté à la question de l'eau, la délégation de mon pays réaffirme que le Soudan est déterminé à renforcer son rôle dans la diplomatie de l'eau et espère que la communauté internationale redoublera d'efforts pour aider notre pays à surmonter les obstacles qui entravent la réalisation de cet objectif, et surtout qu'elle redoublera d'efforts pour instaurer la paix au Soudan afin de rediriger les ressources gaspillées dans les conflits vers les efforts visant à mettre en œuvre les objectifs développement durable, en premier ceux relatifs liés à l'eau. Nous espérons aussi que la communauté internationale aidera le Soudan à profiter de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés, et qu'elle lèvera les sanctions unilatérales qui lui sont imposées.

C'est convaincus de son rôle dans l'hydro-diplomatie que les pays africains et arabes ont été unanimes à offrir au Soudan de présider, en octobre 2015, les réunions des pays du bassin versant du Nil oriental. Le Soudan a aussi présidé le Conseil arabe de l'eau. À l'échelle internationale, l'UNESCO a attribué en octobre 2016 le prix d'Excellence au professeur et expert soudanais, Seifeldin Hamad Abdallah, Président du mécanisme technique sur les ressources en eau. Par le passé, le Soudan a également présidé la conférence internationale sur les « eaux arabes sous occupation israélienne ». Tout cela est une preuve de la reconnaissance du du rôle positif joué par le Soudan dans ce domaine vital.

La délégation soudanaise est convaincue que l'Organisation des Nations Unies peut jouer un rôle central dans la direction des efforts internationaux visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable liés à l'eau, et à faire en sorte que cette ressource vitale soit un élément de coopération, et non une source de conflit, entre États , et ce en recourant largement à la diplomatie préventive. .

La délégation de mon pays est également convaincue qu'il y a beaucoup de faits positifs nouveaux dans le monde contemporain qui peuvent faire de la coopération régionale et internationale dans le domaine de l'eau une réalité concrète, et éloigner ainsi le spectre des guerres de l'eau. Parmi les développements les plus importants figurent les énormes progrès scientifiques et technologiques qui ont permis à l'humanité d'accomplir d'excellentes réalisations, que les générations passées n'ont jamais imaginées. En effet, cette révolution technologique permet d'accroître les ressources en eau d'une part, et d'améliorer leur utilisation pour d'autres fins, d'autre part. .

Par ailleurs, il existe une tendance universelle à mettre l'accent sur la diplomatie préventive, comme l'ont recommandé par exemple le Groupe mondial de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (voir S/2015/446) et la Commission indépendante sur le multilatéralisme, ouvrant ainsi la voie à un renforcement de la coopération internationale dans le domaine de l'eau et faisant de cette ressource vitale un pont de coordination, et non une source de conflits et de guerres, entre les peuples et les États..

Faire en sorte que l'eau soit un facteur de coopération entre les peuples est possible et indispensable, pour peu que soit réaffirmée la volonté d'éviter toute guerre de l'eau à l'avenir, en prenant un certain nombre de mesures, dont nous citerons les plus importantes.

Premièrement, nous devons accroître l'intérêt porté à la question des ressources en eau à l'ONU et renforcer la coopération entre les organismes et programmes compétents des Nations Unies.

Deuxièmement, nous devons renforcer les capacités des pays en développement en matière de gestion des ressources en eau et de leur utilisation durable.

Troisièmement, nous devons augmenter le niveau des ressources financières consacrées à la recherche-développement dans les secteurs chargés de renforcer la production d'eau, comme le dessalement de l'eau de mer, et une meilleure exploitation des eaux souterraines.

Quatrièmement, nous devons faciliter le transfert à des conditions favorables des technologies de l'eau aux pays en développement.

Cinquièmement, nous devons appuyer le cadre de coopération institutionnelle dans le domaine de l'eau, en particulier dans les pays en développement.

Sixièmement, nous devons appuyer les projets régionaux qui contribuent à lutter contre la désertification et augmentent le niveau des précipitations, comme, par exemple, le projet de la Grande Muraille verte auquel participent 11 pays africains - de Djibouti, à l'Est, au Sénégal, à l'Ouest. .

Septièmement, nous pouvons renforcer la coopération internationale en matière de recherche scientifique pour renforcer l'efficacité de l'utilisation de l'eau, comme, par exemple, en produisant des semences résistantes à la sécheresse, en réduisant les quantités d'eau utilisées dans la construction et l'industrie, en limitant l'évaporation de l'eau, en traitant les eaux usées et en luttant contre la pollution de l'eau.

Huitièmement, nous devons établir à l'ONU une plate-forme où un mécanisme pour les pays qui souffrent de pénuries d'eau pour renforcer la coordination et la coopération entre eux et échanger les expériences et l'expertise.

Neuvièmement, nous devons redoubler d'efforts pour aider les États en proie à des conflits internes à y instaurer la paix et la stabilité afin de consacrer les ressources gaspillées dans les conflits à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment ceux relatifs à l'eau.

La délégation de mon pays estime qu'il est inapproprié de parler de la Cour pénale internationale dans la note conceptuelle (S/2016/969, annexe) concernant cet important sujet. car cette Cour n'est liée ni de près ni de loin à ce sujet. . Elle n'est même pas un organisme affilié aux Nations Unies, plus de 60 % des habitants de la planète se trouvent hors de sa juridiction, et il existe d'autres mécanismes capables d'atteindre les objectifs escomptés que nous devons mettre en œuvre afin d'éviter de porter préjudice aux installations et aux ressources en eau, comme, par exemple la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, adoptée par les Nations Unies en mai 1997.

Nous avons malheureusement remarqué que les pays qui soutiennent cette Cour ont une tendance regrettable à faire sa promotion et à essayer de la rendre partie intégrante de l'ONU en insérant dans les projets de résolution de l'ONU des paragraphes qui n'ont rien à voir avec la question de la Cour, source de profondes

controverses et polarisation. Il aurait été plus plausible de faire allusion à la Cour internationale de Justice en tant qu'organe judiciaire de l'ONU chargé du règlement judiciaire pacifique des différends entre États, étant donné le nombre croissant de différends entre États concernant les cours d'eaux transfrontaliers.

Pour terminer, la délégation de mon pays estime que, malgré les défis qui se posent aujourd'hui aux ressources en eau, il existe de nombreuses possibilités de faire en sorte que l'eau devienne un facteur positif de coopération régionale et internationale. La balle est désormais dans le camp des pays développés pour atteindre ce noble objectif et pour que l'ONU joue un rôle de premier plan dans l'action internationale menée à cet égard. . La délégation de mon pays espère que la communauté internationale prendra la bonne décision à cet égard et qu'elle agira avec force dans le cadre de la diplomatie préventive avant qu'il ne soit trop tard, afin que l'eau ne soit une source de conflits futurs.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier la présidence sénégalaise d'avoir organisé le présent débat public sur l'eau et la paix et la sécurité. Pour les petits États insulaires en développement tels que les Maldives, il s'agit d'une question particulièrement importante qui mérite examen.

Les personnes qui ont fait des exposés aujourd'hui ont déjà dressé un tableau saisissant de la gravité des pressions croissantes qui s'exercent à la fois sur des réserves d'eau limitées et sur les autorités nationales pour répondre à cette demande croissante. Elles ont souligné la nécessité de la coopération aux échelons national, régional et mondial pour lutter contre les menaces potentielles à la paix et à la sécurité internationales.

Pour les Maldives, un pays constitué de 1 192 îles sur 26 atolls, il semblerait à première vue que l'approvisionnement en eau soit le cadet de nos soucis. Cela fait, en effet, longtemps que les Maldives parlent de la menace que représente un excès d'eau, sous la forme de l'élévation du niveau de la mer, plutôt que de celle d'une pénurie. Toutefois, étant composés d'eau de mer, les océans qui nous entourent ne sont pas propres à la consommation humaine ou à l'usage agricole.

Traditionnellement, nos besoins en eau ont été couverts par les eaux de pluie et les quantités limitées d'eaux souterraines accessibles par des puits, mais l'augmentation de la population et une urbanisation croissante font que ces sources ne sont plus suffisantes pour répondre à la demande. Aujourd'hui, une grande partie de l'eau consommée aux Maldives provient du dessalement. En outre, alors que les eaux souterraines sont reconstituées par les précipitations, la pollution de l'environnement et les déchets font que très souvent ces eaux sont polluées et doivent être traitées avant la consommation, ce qui renchérit les coûts déjà élevés et crée une dépendance à vis-à-vis des stations de traitement des eaux.

La vulnérabilité des petits États insulaires en développement en matière d'eau est immense. Aux Maldives, par exemple, pendant la saison sèche, chaque année, l'eau dessalée doit être acheminée depuis la capitale vers les îles éloignées, ce qui accroît les coûts et les difficultés logistiques pour le Gouvernement. De même, dans une grande partie du Pacifique cette année, la sécheresse, due en grande partie au phénomène naturel d'El Niño, dont les effets sont aggravés par les changements climatiques, a fait des ravages sur les terres agricoles et les moyens de subsistance, avec les conséquences qui en découlent pour la sécurité hydrique et alimentaire. Il arrive souvent que les pays les plus touchés soient les moins à même de faire face aux conséquences et ont donc besoin de plus de soutien et de davantage de partenariats.

Ces contraintes singulières, cependant, ont conduit mon pays, les Maldives, à étudier les pratiques compensatoires et les réponses proactives aux interruptions de service. Lorsqu'un incendie a entraîné la fermeture de la seule usine de dessalement sur l'île où se trouve la capitale, Malé, en 2014, par exemple, le Gouvernement a réagi en distribuant de l'eau en bouteille, en mettant en place des installations de dessalement temporaires et en transportant de l'eau par camion, une attention particulière étant accordée aux besoins des populations vulnérables et à risque. Le coût pour le Gouvernement a été considérable, mais nous avons eu la chance de pouvoir bénéficier de l'assistance de nos partenaires internationaux.

En 2014, le Gouvernement a établi le Fonds de gestion de la crise de l'eau de Malé, dans le but de faire face à des crises futures et de renforcer la résilience du système en place. De plus, nous avons constaté durant cette crise que la coopération régionale et l'appui de la communauté internationale dans son ensemble étaient nécessaires pour aider le Gouvernement à répondre aux pics de la demande pendant les périodes de pénurie

d'eau et pour contribuer au Fonds. Les enseignements tirés de ces expériences sont au nombre de trois.

Premièrement, des mécanismes nationaux solides doivent être en place pour répondre aux besoins en eau en période de pics de la demande ou de pénuries d'eau. La mesure la plus efficace à cet égard est de veiller à ce que le système régulier d'approvisionnement en eau soit résilient et, si possible, décentralisé et qu'il utilise diverses sources. De surcroît, des mesures claires doivent être mises en place pour faire face aux périodes de crise.

Deuxièmement, la coopération internationale et le partage de pratiques optimales peuvent fournir des informations et une assistance très utiles pour relever les défis liés à la satisfaction des besoins nationaux en eau. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale peuvent servir d'instances importantes pour l'échange de connaissances et d'outils politiques. L'eau, par nature, est une force transfrontière et intercontinentale, et exige donc des approches et solutions véritablement internationales.

Troisièmement, la question de l'approvisionnement en eau va au-delà de la simple question de l'eau. Les changements climatiques menacent de réduire considérablement les sources d'eau douce déjà limitées dans les régions du monde entier. Si nous voulons réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est impératif que nous ralentissions le rythme des changements climatiques et l'épuisement des ressources en eau qui en découle. Au plan local, la pollution à petite échelle, la salinisation et la faiblesse des mesures sanitaires peuvent menacer la qualité des réserves d'eau et nécessiter des traitements coûteux. La sensibilisation et l'éducation dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, y compris la gestion des services, peuvent donc avoir un effet plus important que prévu sur l'approvisionnement en eau.

En tenant compte de ces différents éléments, nous pouvons permettre à nos pays de se rapprocher de la réalisation des objectifs de développement durable relatifs à l'eau et, ce faisant, construire des sociétés plus résilientes, sûres et pacifiques. Aujourd'hui, il faut une approche intégrée, coordonnée et globale, qui permet de combler le fossé traditionnel entre la sécurité et la paix, le développement et les besoins humanitaires, afin de répondre à l'évolution des défis multiformes que connaît notre époque.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. Collard-Wexler (Canada) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Sénégal du leadership dont il a fait preuve sur cet enjeu important, ici au Conseil de sécurité, au sein du Groupe de haut niveau sur l'eau de l'ONU et de la Banque mondiale et du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, ainsi qu'au sein de la Francophonie.

De plus en plus, les questions liées à l'eau, tout particulièrement dans le contexte des changements climatiques, sont reconnues comme un défi majeur du XXIe siècle, et d'importantes implications pour la sécurité en découlent. L'eau a façonné la civilisation humaine – d'elle dépendent l'établissement et la migration des populations, le développement économique et social et les dynamiques politiques. L'eau joue un rôle fondamental dans la régularisation du climat, l'agriculture et la croissance économique. Une surabondance d'eau peut mener à des inondations dévastatrices, tandis qu'un manque d'eau mène à la sécheresse, et ces deux situations ont d'importantes conséquences.

En fin de compte, l'eau est au cœur du développement durable. Parce qu'elle est une ressource vitale pour l'agriculture, l'énergie et la santé, l'eau peut être aussi une source de conflit et un instrument de guerre. Par ailleurs, une gouvernance efficace et inclusive de l'eau peut contribuer à l'établissement de la paix.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Les conflits liés à l'eau entre les États ont toujours été résolus par la voie diplomatique; cependant, le passé n'est pas nécessairement garant de l'avenir, car les changements climatiques amplifieront les défis actuels liés à l'eau, et ce, à tous les niveaux.

Le Canada considère ce débat public comme une occasion de façonner et de favoriser le programme d'action sur l'eau et la paix et la sécurité. II est important d'accroître l'engagement diplomatique au chapitre de l'eau, de la paix et de la sécurité. Nos diplomates doivent continuer de promouvoir les accords sur les eaux transfrontières pour un monde qui fait face aux conséquences des changements climatiques et à la croissance démographique.

Nos diplomates doivent disposer des moyens nécessaires pour faire le suivi et faire état de l'utilisation

de l'eau comme instrument de guerre, comme préalable à l'action des institutions et des mécanismes officiels. Les États Membres doivent aussi collaborer avec des organisations comme le Comité international de la Croix-Rouge pour examiner les conséquences humanitaires liées à l'eau dans les situations actives de conflit, et intégrer l'eau à la boîte à outils des initiatives de consolidation de la paix et de médiation.

Enfin, l'eau doit être un élément clef des discussions en cours sur l'adaptation aux changements climatiques et le programme de résilience, en particulier dans les États fragiles.

Le Président : Je donne maintenant la parole à la représentante du Viet Nam.

Mme Nguyen (Viet Nam) : Je voudrais tout d'abord féliciter et remercier la présidence sénégalaise d'avoir organisé ce débat très important sur le thème de l'eau et la paix et la sécurité.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

L'eau est une ressource indispensable et stratégique. L'inclusion de l'eau dans nos objectifs de développement durable démontre qu'il est largement reconnu que l'eau est essentielle pour le bien-être de l'humanité, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et le développement durable.

En même temps, l'eau peut être une source de tensions, d'instabilité et de conflits. Du fait de la disparité entre les ressources en eau disponibles et les besoins en eau, ainsi que des conséquences des changements climatiques, des pénuries d'eau pourraient toucher la moitié de la population mondiale d'ici à 2050. L'Asie en est un exemple, ayant 61 % de la population mondiale mais seulement 36 % des ressources en eau disponibles. C'est maintenant le continent le plus sec, selon le calcul par habitant.

Le Viet Nam partage les préoccupations communes au sujet des effets négatifs de la pénurie d'eau et de la répartition inégale de cette ressource pour le développement économique et la cohésion sociale, ce qui pourrait entraîner des conflits internes ou des conflits entre nations.

Néanmoins, l'eau est également un catalyseur pour la coopération. Le Viet Nam estime que la coopération en matière d'eaux transfrontières est une bonne façon de relever les défis liés à l'eau, car elle assure la prospérité économique, promeut la résilience, suscite la confiance et renforce la sécurité. Les mécanismes de collaboration dans le domaine hydrique peuvent constituer un excellent moyen de prévenir les conflits.

Selon nous, l'Organisation des Nations Unies peut fournir une assistance précieuse aux pays qui sont confrontés à des difficultés de gestion de l'eau. L'ONU peut déployer des efforts de diplomatie préventive visant à promouvoir et à soutenir la coopération régionale pour la gestion de l'eau.

Nous demandons au Conseil de sécurité de jouer un rôle actif dans la prévention des conflits liés à l'eau en défendant le droit et les cadres internationaux qui aident à protéger la sécurité de l'approvisionnement en eau et les infrastructures relatives à l'eau, en particulier la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation, de 1997.

Nous considérons également que les pays développés doivent appuyer les pays en développement pour les transferts de technologies, le renforcement des capacités de gestion de l'eau et la riposte aux incidences des changements climatiques sur les ressources en eau.

À ce propos, nous soutenons le renforcement de la gouvernance mondiale de l'eau. Nous attendons avec intérêt le Sommet de l'eau de Budapest, qui aura lieu plus tard ce mois-ci. Nous espérons aussi que le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix et le Groupe des Amis de l'eau poursuivront les discussions sur les mesures efficaces de prévention et de règlement des conflits liés à l'eau.

Le Viet Nam est parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Nous souffrons aussi bien d'inondations que de sécheresses graves. Le Viet Nam dépend largement de ressources en eau transfrontières, puisque 63 % de nos ressources hydriques proviennent de pays voisins. C'est pourquoi nous apprécions vivement les cadres de coopération internationaux, régionaux et sous-régionaux sur la gestion et l'utilisation des ressources en eau transfrontières.

Le Viet Nam participe activement aux cadres de gestion de l'eau dans notre région. Il est encourageant de constater que la coopération dans le bassin du Mékong a été renforcée ces dernières années au moyen de divers mécanismes, tels que le Programme de coopération économique dans le bassin du Mékong, la Commission du Mékong, la coopération pour le développement entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et le bassin du Mékong, l'initiative sur le bassin inférieur du Mékong et la réunion au sommet entre le Japon et

les pays du bassin du Mékong. Le lancement récent du cadre de coopération Lancang-Mékong, qui comprend la Chine, le Cambodge, le Laos, le Myanmar, la Thaïlande et le Viet Nam, a également été un grand pas vers un renforcement de la coopération dans ce domaine.

Nous espérons que la communauté internationale continuera d'appuyer la coopération dans le bassin du Mékong pour la paix, la sécurité et le développement durable dans la région, en respectant pleinement les intérêts des pays riverains et l'équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale.

La pénurie croissante de l'eau et l'insécurité hydrique dans le monde exigent une riposte d'urgence et nous obligent tous à travailler ensemble pour traiter de cette question. Notre débat d'aujourd'hui est très opportun car il aide à donner un élan politique pour faire progresser la coopération relative à l'eau et prévenir les conflits liés à l'eau. Seule cette démarche intégrée rend possibles la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1), programme transformateur, et la transformation de l'eau en source de coopération et de paix, au lieu d'être une source possible de conflits.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à remercier la République du Sénégal d'avoir convoqué cet important débat public sur l'eau et la paix et la sécurité, dans le cadre de la question du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et d'avoir présenté une note conceptuelle à ce sujet (S/2016/969, annexe). Ce thème est tout aussi important pour la mise en œuvre du programme relatif aux objectifs de développement durable.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, accorde de plus en plus d'attention à la protection des ressources naturelles dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix après un conflit.

L'eau est indispensable à la survie de l'humanité. Les attaques contre l'accès aux ressources en eau pendant les conflits armés, et les limitations imposées à cet accès, sont souvent utilisées comme méthode de guerre, notamment pour affamer les populations civiles ou modifier la composition démographique d'un territoire, en déplaçant des personnes ou en les empêchant de regagner leurs foyers et de reprendre possession de leurs biens.

Le droit international humanitaire prévoit la protection de l'accès à l'eau dans le contexte des limitations imposées aux opérations militaires pendant les conflits armés, et réglemente aussi l'utilisation des ressources en eau et l'accès à l'eau dans les territoires occupés. Le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles s'applique également aux territoires occupés. En outre, il est reconnu que le droit à l'eau potable non polluée et à l'assainissement est un droit de l'homme, ce qui fait entrer en jeu les instruments juridiques internationaux pertinents.

Il est important de souligner avec cohérence la nécessité vitale de la mise en œuvre par tous les États Membres du droit international applicable à la protection de l'environnement dans les zones touchées par les conflits armés, conformément à leurs responsabilités juridiques.

L'agression continue de l'Arménie contre l'Azerbaïdjan a mené à la saisie de près de 20 % du territoire souverain de mon pays, a causé la mort de dizaines de milliers de personnes, a ruiné des villes et des moyens de subsistance et a abouti à l'expulsion forcée de plus d'un million d'Azerbaïdjanais de leurs foyers et à la saisie de leurs biens. Elle a également eu un impact dévastateur sur l'environnement, des forêts ayant été détruites, des sols brûlés et dégradés et des ressources en eau polluées.

Depuis le début de l'agression, les forces armées arméniennes recourent délibérément à des méthodes et des moyens de guerre qui provoquent des dommages généralisés, graves et à long terme à l'environnement de l'Azerbaïdjan, notamment ses territoires occupés, et privent des centaines de milliers de citoyens azerbaïdjanais des ressources en eau. Le réservoir de Sarsang, construit en 1976 pour approvisionner en eau potable plus de 500 000 personnes dans les régions du Haut et du Bas-Karabakh de l'Azerbaïdjan, et en eau pour l'irrigation plus de 100 000 hectares de terres fertiles dans les six districts de la République, est sous occupation militaire arménienne depuis 1993. Les conditions techniques actuelles du barrage de Sarsang sont telles qu'elles font peser une grave menace sur près de 400 000 citoyens azerbaïdjanais vivant en aval.

Dans la résolution 2085 (2016) adoptée le 26 janvier 2016 par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, les actions arméniennes sont décrites comme une agression environnementale visant à causer des problèmes humanitaires et environnementaux aux citoyens azerbaïdjanais. L'Assemblée a mis en garde

contre les menaces graves d'une catastrophe ou d'une crise humanitaire que l'état désespéré dans lequel se trouve le barrage de Sarsang fait courir à l'ensemble de la région. Au vu du caractère urgent de ce problème humanitaire, l'Assemblée a exigé de l'Arménie qu'elle se retire immédiatement des territoires occupés de l'Azerbaïdjan et cesse d'utiliser les ressources en eau comme moyen d'influence politique ou de pression en sa faveur. Il existe des éléments qui prouvent qu'il y a une pollution délibérée des rivières transfrontières par des résidus provenant d'Arménie, qui traversent la frontière internationale de l'Azerbaïdjan et finissent dans les terres agricoles et les forêts.

L'Arménie est entièrement responsable de ses violations du droit international, notamment de celles qui ont causé des dommages à l'environnement de mon pays. Cela, ainsi que le refus persistant de l'Arménie d'entamer des négociations constructives et ses tentatives visant à aggraver la situation dans la zone de conflit confirment encore une fois qu'une action urgente et efficace est nécessaire pour placer l'Arménie devant ses responsabilités par le biais d'actions ciblées de la communauté internationale, qui mettraient fin à l'impunité dont jouissent les agresseurs et libéreraient de l'occupation arménienne la région du Haut-Karabakh et d'autres territoires occupés de l'Azerbaïdjan.

Il ne peut y avoir de paix durable si l'environnement qui assure les moyens de subsistance est détruit, pollué ou exploité de façon barbare. Il est essentiel de protéger l'environnement en temps de paix comme en temps de guerre et de coopérer dans la lutte contre les crimes écologiques et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Begeç (Turquie) (*parle en anglais*) : Moi aussi, Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé le présent débat, ainsi que les intervenants pour leurs contributions.

L'eau est essentielle pour les besoins humains fondamentaux, la croissance économique et le développement durable. La bonne mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est essentielle pour garantir un accès universel à l'eau potable et à l'assainissement, éradiquer la pauvreté et la faim et améliorer la qualité de l'eau, tout en protégeant les écosystèmes. À cet égard, l'ONU doit se consacrer sans plus tarder et de manière efficace à réaliser les objectifs et les cibles de développement durable liés à l'eau.

Aujourd'hui, les maigres ressources en eau dans beaucoup de régions sont soumises aux pressions d'une demande en croissance rapide émanant de nombreux secteurs. Elles ne sont pas réparties de façon équitable et ne sont souvent pas gérées de façon appropriée. En outre, le changement climatique affecte la disponibilité de l'eau, en termes spatial et temporel, de même que la fréquence d'évènements hydrologiques extrêmes, comme les inondations et les sécheresses. Au cours de la prochaine décennie, plus de la moitié de la population mondiale pourrait être confrontée à un stress hydrique. La majorité de cette population dépendra des cours d'eau transfrontières. Les intérêts antagoniques et les demandes concurrentes placées sur les ressources en eaux transfrontières pourraient devenir une source de division pour les pays riverains.

Toutefois, si l'eau est perçue comme source de tension, historiquement les pays ont tendance à coopérer plutôt qu'à se battre à cause d'elle. La Turquie considère que l'eau est un moyen important de coopération et permet de jeter des passerelles. Nous sommes en faveur d'une utilisation équitable, raisonnable et efficace des ressources en eau transfrontières, ainsi que d'un partage des avantages qu'elle offre, dans le cadre d'une coopération entre États riverains. L'eau doit être utilisée de façon efficace grâce à une gestion intégrée des ressources en eau au niveau du bassin, et les bénéfices doivent être optimisés. Des mesures de confiance doivent être en place pour dissiper la méfiance et créer un environnement qui favorise une coopération constructive. En fait, chaque masse d'eau transfrontière a ses propres caractéristiques et spécificités, et reflète des aspects économiques, sociaux et historiques propres à une région particulière. C'est pourquoi les approches bilatérales et entre pays riverains seulement sont les méthodes les plus appropriées et les plus pragmatiques pour remédier aux problèmes liés aux ressources en eau transfrontières.

Enfin, sur la base aussi de nos obligations contractuelles, il nous faut également protéger les ressources en eau et l'infrastructure hydrique en période de conflits armés, compte tenu du fait que l'eau est source de vie. Toutefois, s'engager dans un dialogue sur l'eau en tant que mesure de confiance dans le seul but de remédier aux conflits politiques ou armés peut ne pas toujours aboutir à des progrès, et les questions liées à

l'eau qui sont poursuivies à des fins politiques peuvent même créer des complications supplémentaires.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, ainsi que la présidence du Sénégal, d'avoir convoqué ce très important débat et d'avoir placé cette grande question au premier rang des priorités de l'ordre du jour du Conseil. Ma délégation voudrait aussi remercier les intervenants de leurs observations qui, entre autres, soulignent la nécessité d'améliorer la gestion et la conservation de l'eau, grâce à une meilleure coopération dans ce domaine.

Du fait de nombreux facteurs – changement climatique mondial, nombre et ampleur des catastrophes naturelles, augmentation de la population humaine, pénuries d'eau et différends autour de l'eau à l'intérieur de certains pays et entre eux – les problèmes concernant la propriété et l'utilisation de l'eau risquent de s'aggraver. Mais le plus souvent ces problèmes ne découlent et ne découleront pas en fait de l'eau mais d'autres conflits non réglés et de leurs effets, car ce sont souvent les pressions créées par le déplacement de populations qui provoquent des différends liés à l'eau. Essentielle pour la survie de l'humanité, l'eau peut susciter de fortes passions, mais ne doit pas être source de conflit, et son utilisation doit faire l'objet d'une gestion prudente. Mais pour ce faire, il nous faut adopter une approche globale en matière d'eau. C'est pourquoi il est indispensable que les accords historiques forgés l'année dernière – le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe et l'Accord de Paris sur les changements climatiques – soient mis en œuvre de façon efficace. Ils permettront de garantir que les facteurs susceptibles de transformer en conflit les différends liés à l'eau soient atténués. De plus, l'Indonésie appuie également les accords entre États qui requièrent de ces derniers qu'ils garantissent qu'une méthodologie et un mécanisme clairs de règlement des conflits sur les cours d'eau soient en place.

Étant donné que 70 % de l'eau douce dans le monde est utilisée pour l'agriculture, il faut qu'une aide plus importante soit fournie aux pays en développement qui n'ont pas les moyens de renforcer leurs capacités de conservation de l'eau et de production agricole.

L'Indonésie désapprouve aussi vigoureusement le fait qu'une partie à un conflit s'attaque à des réservoirs d'eau et aux infrastructures qui y sont liées, comme l'indique la note conceptuelle (S/2016/969, annexe). L'utilisation de l'eau comme instrument de guerre est répréhensible. Rien ne saurait justifier le ciblage, consciemment ou inconsciemment, des services d'approvisionnement en eau et de santé, de distribution de denrées alimentaires ou d'autres installations essentielles pour les civils. Le Conseil de sécurité doit faire clairement respecter le droit international humanitaire. En outre, comme l'Indonésie l'a déjà souligné dans différents forums internationaux, il est essentiel que le Conseil de sécurité et d'autres entités pertinentes du système des Nations Unies favorisent le respect des principes de la prévention des conflits, du règlement politique crédible des conflits, et des processus de dialogue et de médiation pour aider à régler les conflits par la voie pacifique.

La durabilité est une caractéristique essentielle du plan de développement à moyen terme de l'Indonésie pour la période 2015-2019, avec entre autres composantes essentielles la sécurité des ressources hydriques, alimentaires, énergétiques et marines. S'agissant de la sécurité hydrique, nous avons établi des priorités claires en matière de conservation des bassins versants, de disponibilité de l'eau, d'accès à l'eau potable et d'assainissement. Si l'Asie du Sud-Est est généralement auto-suffisante en ressources naturelles, les conditions varient toutefois entre États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, où des pénuries saisonnières et une demande accrue en eau potable sont des réalités.

Pour garantir un accès équitable et une eau de qualité acceptable en quantité suffisante, grâce à son schéma directeur pour une communauté socioculturelle 2009-2015, à un plan d'action stratégique et à son groupe de travail sur la gestion des ressources en eau, l'ASEAN a efficacement promu une coopération et une collaboration régionales en matière de gestion intégrée des ressources en eau, et continuera d'intensifier ces efforts.

L'Indonésie se fait un plaisir de partager avec les pays intéressés ses éclairages et son grand savoir-faire en matière de gestion des ressources en eau. Nous estimons également que les organismes de l'ONU, en particulier ONU-Eau, doivent jouer un rôle sensiblement plus important pour aider les pays en développement à relever les multiples défis liés à l'eau.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie.

M. Tadesse (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir organisé le débat public de ce jour sur l'eau et la paix et la sécurité. Je veux également remercier de leurs exposés ce matin le Secrétaire général Ban Ki-moon, le Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, M. Danilo Türk, la Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge, Mme Christine Beerli, et le Président du Strategic Foresight Group, M. Sundeep Waslekar. La note conceptuelle (S/2016/969, annexe) est également utile, mais nous souhaitons faire part de certaines idées concernant la démarche qu'il convient d'adopter pour aborder ce thème.

Les débats sur l'eau et la paix et la sécurité ont été globalement inscrits dans le cadre des menaces que font peser la rareté de l'eau et le potentiel de différends liés à l'eau. La note conceptuelle elle aussi part du principe que « [l]'eau a toujours été considérée comme une cause de conflit ». On ne peut évidemment pas exclure la possibilité qu'un désaccord ou un différend soit déclenché du fait de l'utilisation de ressources en eau communes; il n'y a là rien que de très naturel. Mais le conflit et la violence ne sont pas nécessairement inévitables. L'histoire nous a montré que l'eau pouvait être une source de coopération plutôt que de conflit. C'est encore plus pertinent dans le cas des ressources en eau transfrontalières, qui peuvent engendrer des possibilités de coopération afin de mettre en place une gestion efficace de l'eau aux niveaux national et régional. C'est cet esprit qui, je le crois, doit guider notre débat sur la question aujourd'hui.

Depuis des siècles, les États s'efforcent de régler par la coopération et la compréhension mutuelle les difficultés qui découlent de la gestion de l'eau. Contrairement aux arguments présentés par certaines Cassandre en matière de sécurité de l'eau, il est un fait incontestable : aucun État n'est entré en guerre en raison spécifiquement de questions liées à l'eau. De fait, des milliers de traités ont été signés dans le passé pour assurer la gestion des ressources en eau communes. C'est pourquoi, en Éthiopie, nous sommes foncièrement convaincus que la coopération autour de l'eau est parfaitement possible et que c'est la seule voie rationnelle qui permettra à tous les États de récolter les fruits d'un développement durable et pérenne, sur la base d'une utilisation équitable et raisonnée des ressources en eau transfrontalières.

C'est dans ce contexte que l'Éthiopie participe à l'Initiative pour le bassin du Nil et à l'Accord-cadre de coopération du bassin du Nil, qui, au terme de 10 années de négociations, ont maintenant été signés par six États riverains, dont trois les ont ratifiés. Une fois que les trois États riverains restants auront ratifié ces instruments, une commission permanente pour le bassin fluvial sera créée. Des mécanismes régionaux de ce type sont indispensables non seulement pour réduire le risque d'un conflit potentiel mais également pour veiller à ce que les ressources en eau transfrontalières soient partagées équitablement entre les États riverains, sur la base d'une coopération mutuellement bénéfique.

Avec l'objectif de développement durable 6 et les autres cibles liées à l'eau, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît lui aussi le rôle critique que joue l'eau pour un développement durable et sans exclusive. Le Programme 2030 souligne l'importance d'une gestion des ressources en eau à tous les niveaux, notamment par le biais d'une coopération transfrontière.

Nous, États Membres de l'ONU, avons également convenu, aux termes du Programme 2030, de développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les programmes relatifs à l'eau. En outre, comme l'illustre le *Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2016*, la viabilité de la gestion de l'eau et des infrastructures du secteur, ainsi qu'un accès à des réserves d'eau sûres, fiables et abordables sont indispensables pour éliminer la pauvreté et garantir une paix et un développement durables pour tous les pays. Si l'adoption de ces objectifs et indicateurs universels est un pas dans la bonne direction, leur mise en œuvre exige que tous les gouvernements et parties prenantes fassent preuve d'un engagement politique suivi, de détermination et d'une vision de long terme, et déploient les efforts nécessaires. La promotion de la coopération nécessite également des discussions franches et constructives entre les États et au sein des mécanismes régionaux en faveur de la coopération.

Les discussions sur la sécurité de l'eau ont été dominées par des propos incendiaires, qui tendent à donner une dimension politique superflue à cette question et qui ne sont guère propices à un dialogue constructif. Pour nous aider à relever le défi d'une gestion équitable et durable de l'eau, il faut un dialogue et une collaboration menés dans un esprit de compréhension

mutuelle et de coopération. Nous espérons vivement que les conclusions de nos délibérations de ce jour iront dans le sens de cet objectif.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l’Arménie.

M. Mnatsakanyan (Arménie) (*parle en anglais*) : L’Arménie tient à remercier la présidence sénégalaise du Conseil de sécurité d’avoir convoqué le débat public de ce jour et d’avoir fourni une note conceptuelle (S/2016/969, annexe) d’excellente facture sur le sujet. Nous remercions également le Secrétaire général et les autres intervenants de leurs exposés édifiants ce matin.

Les nombreuses conséquences néfastes des changements climatiques et leurs effets considérables sur les ressources en eau sont tangibles pour les sociétés, et se ressentent sur leur santé et leurs économies, ainsi que sur le milieu naturel. Les records météorologiques et les prévisions climatiques témoignent amplement de la vulnérabilité des ressources en eau et du tribut élevé que lui paient les sociétés humaines et les écosystèmes.

Des mesures efficaces d’adaptation aux changements climatiques nécessitent une démarche intersectorielle, notamment au niveau transnational. Les cours d’eau transfrontières génèrent des interdépendances hydrologiques, sociales et économiques entre les communautés, les sociétés et les nations. Les cours d’eau sont indispensables au développement économique, à la réduction de la pauvreté et à la réalisation des objectifs de développement durable, mais ces interdépendances pourraient se révéler susceptibles de générer différends et conflits, à l’intérieur d’un même pays comme entre différents États. Sachant que la croissance démographique, l’urbanisation galopante et le développement économique exigent tous des quantités d’eau plus importantes à des fins agricoles, municipales et industrielles, les risques s’intensifient d’autant.

Toutefois, la prise en compte des intérêts mutuels et des interdépendances doit être à la base de la coopération, de la promotion de la paix et la sécurité régionales, et de la croissance économique. Il convient d’encourager les États Membres, par diverses initiatives, à s’efforcer de faire pencher la balance en faveur de la coopération plutôt que des conflits potentiels. Il faut appuyer les efforts qui visent à améliorer la gestion des ressources en eau transfrontalières, notamment en consolidant les initiatives et mesures conjointes. Les modalités de la coopération et des actions conjointes doivent tenir compte des spécificités de chaque bassin fluvial, ainsi que des caractéristiques environnementales, hydrologiques, politiques, économiques et sociales de chaque situation. La reconnaissance des interdépendances, associée à une forte volonté politique et à un engagement sincère en faveur de la coopération de la part des États est une condition indispensable d’une gestion réussie des ressources en eau transfrontalières.

L’Arménie encourage et soutient depuis toujours la coopération régionale et sous-régionale, notamment sur les questions environnementales et relatives à la gestion transfrontière de l’eau. Non seulement une telle coopération servira à faire prévaloir les intérêts mutuels des nations voisines, mais elle aidera également à la prise de mesures de confiance importantes dans les situations de conflit non réglées. Nous tenons à insister sur le potentiel que recèle cette coopération dans le contexte plus large de la promotion de la paix et de la sécurité régionales, ainsi que pour la croissance économique.

Dans ce contexte, nous avons malheureusement entendu un déluge de mépris pour l’Arménie et d’accusations à son encontre par la délégation azerbaïdjanaise. Cette fois, les accusations habituelles ont été spécialement adaptées à la question du partage de l’eau. Je suis d’accord avec l’Ambassadeur de l’Azerbaïdjan pour dire que le réservoir de Sarsang est effectivement situé sur le Tartar, dans la région de Martakert de la République du Haut-Karabakh. Il a été formé par le barrage de la centrale hydroélectrique de Sarsang, bâtie en 1976, qui a un débit de 560 millions de mètres cubes pour une hauteur de 126 mètres. Le réservoir de Sarsang, qui revêt une importance capitale pour l’économie de la République du Haut-Karabakh, en servant essentiellement des fins liées à l’agriculture et à la production d’électricité, est constamment sous la surveillance et le contrôle des autorités compétentes de la République du Haut-Karabakh.

Tous les travaux d’entretien et de réparation sont régulièrement effectués en temps utile et il ne s’est pas produit la moindre situation d’urgence susceptible de constituer une menace pour la population ou l’environnement. En gage de bonne volonté, les autorités du Haut-Karabakh ont proposé à plusieurs reprises un mécanismes visant à partager et faire un usage plus rationnel des ressources en eau du Haut-Karabakh et de l’Azerbaïdjan, ce qui pourrait aussi favoriser la confiance entre les parties au conflit.

Telle est la situation en ce qui concerne le réservoir de Sarsang. Bien que le Haut-Karabakh propose des mesures concrètes, le camp azerbaïdjanais

préfère avancer des accusations infondées et des preuves douteuses qui – de fait, et pour le dire poliment – relèvent de la désinformation.

Nous encourageons la délégation azerbaïdjanaise et les autorités du pays à rendre service à la région, au lieu de promouvoir une diplomatie « caviar », en consacrant leurs efforts diplomatiques au règlement du conflit dans le cadre convenu.

Le Président : Je donne la parole au représentant de la Suisse.

M. Zehnder (Suisse) : La Suisse vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat ouvert sur le thème « eau et paix et sécurité » et d'attirer l'attention du Conseil sur cette importante question. Nous saluons la présence de Mme Christine Beerli, Vice-Présidente du Comité international de la Croix-Rouge; de M. Danilo Turk, Président du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix; et de M. Sundeep Waseklar, Président du Strategic Foresight Group. Nous les remercions pour leur contribution.

Jusqu'à présent, l'eau a été principalement mise en lien avec deux des trois piliers des Nations Unies. La communauté internationale reconnaît ainsi le lien fondamental entre l'eau et le développement durable ainsi qu'entre l'eau et les droits de l'homme. Par contre, le lien entre l'eau et le pilier « paix et sécurité » de l'action des Nations Unies n'a pas encore été pleinement exploré et reconnu par le Conseil de sécurité et la communauté internationale. La Suisse considère que ce lien est clé et qu'il doit être davantage approfondi.

D'une part, la compétition pour l'accès à l'eau peut causer ou alimenter des conflits, au niveau local et régional. Les problèmes liés à l'eau touchent souvent les pays déjà fragiles et peuvent attiser les tensions sociales et affaiblir les États. Les défis liés à l'eau sont aussi exacerbés par les effets du changement climatique et peuvent accroître les tensions régionales. Enfin, la privation d'approvisionnement en eau est également devenue un instrument de guerre, avec des conséquences désastreuses pour les populations civiles.

D'autre part, l'eau possède un important potentiel comme source de coopération et de paix. C'est le cas de la coopération transfrontalière en matière d'eau. Il existe plusieurs excellents exemples à cet égard, comme la coopération transfrontalière pour les eaux du Rhin ou l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal. Des collaborations en matière d'eau peuvent aussi constituer une mesure efficace pour prévenir les conflits. L'eau peut ainsi offrir un point d'entrée lorsque d'autres éléments rendent difficile le dialogue entre les parties à un conflit.

Plusieurs efforts sont en cours aux niveaux régional et global pour renforcer le lien entre eau et paix et sécurité. Tout d'abord, un projet de résolution sur ce thème est actuellement négocié au sein des instances de l'Organisation internationale de la Francophonie, sur proposition du Sénégal et de la Suisse. Ensuite, un événement de haut niveau s'est tenu en marge de l'ouverture de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale. Il a permis de mieux faire connaître le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, qui publiera ses conclusions préliminaires d'ici à la fin 2016, et ses recommandations finales en 2017. Enfin, la Genève internationale héberge plusieurs acteurs travaillant activement sur le lien entre l'eau et la paix, comme le Pôle eau de Genève, qui fournit notamment des contributions au Groupe mondial, ainsi que le Groupe des amis du Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix, regroupant une quarantaine d'États. La Suisse estime que la question de l'eau et de la paix et de la sécurité doit être inscrite à l'ordre du jour politique de l'ONU, au même titre que les liens entre l'eau et le développement et les liens entre l'eau et les droits de l'homme. Nous estimons que les Nations Unies, en collaboration avec les organisations régionales, ont un rôle majeur à jouer à ce sujet. Il est en particulier dans l'intérêt du Conseil de se pencher sur les questions liées à l'eau dans une perspective préventive, c'est-à-dire lorsqu'elles peuvent se transformer en conflit et avoir un effet de déstabilisation menaçant la paix et la sécurité internationales.

L'expérience nous montre que l'eau offre un énorme potentiel de paix et de coopération. Pour ces raisons, nous nourrissons un grand espoir que les différentes activités initiées sur le thème « eau et paix et sécurité » soient reconnues par le Conseil et contribuent à alimenter ses travaux.

La séance est levée à 17 h 45.